



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
<h2>Rapport de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période 2016 à 2023 au Burkina Faso</h2>		
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	15 VIE TERRESTRE

Rapport définitif

Novembre 2024



Bureau d'Etudes Actions pour Développement et Innovations
beadi.consulting@gmail.com

Avant-propos

L'élaboration du rapport de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec l'environnement et le climat pour la période 2016 à 2023 au Burkina Faso intervient dans un contexte de défis croissants pour le développement durable et la résilience climatique. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 par la communauté internationale, le Burkina Faso s'est engagé activement à intégrer les ODD dans ses stratégies nationales et plus particulièrement les ODD relatifs à la gestion durable des ressources naturelles, à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.

Ce rapport se veut une synthèse des actions entreprises par le pays pour répondre à ces défis environnementaux et climatiques, tout en mettant en lumière les avancées, les résultats obtenus et les contraintes rencontrées au cours de la période étudiée. Il s'inscrit dans une démarche d'évaluation transparente et participative, permettant d'assurer le suivi des engagements pris et d'en tirer les enseignements nécessaires pour améliorer les futures stratégies.

Les années 2016 à 2023 ont été marquées par des initiatives multisectorielles et transversales, impliquant non seulement les acteurs gouvernementaux, mais aussi les communautés locales, les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers. À travers la mise en œuvre de politiques publiques, de projets communautaires et d'accords internationaux, le Burkina Faso a su mobiliser des ressources importantes pour promouvoir un développement plus respectueux de l'environnement, tout en luttant contre les impacts de plus en plus marqués du changement climatique.

Ce rapport dresse un état des lieux des progrès accomplis dans des domaines clés tels que la gestion des ressources en eau, la restauration des terres, la protection des écosystèmes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la résilience des populations face aux aléas climatiques. Il présente également les défis qui demeurent, en particulier le disque sécuritaire dans un contexte de pression accrue sur les ressources naturelles, d'insécurité alimentaire, et de vulnérabilité accrue des populations face aux catastrophes naturelles.

Nous espérons que ce rapport contribuera à renforcer la compréhension des actions menées, à encourager la collaboration entre les parties prenantes, et à impulser de nouvelles dynamiques pour atteindre les ODD dans les années à venir, tout en plaçant l'environnement et le climat au cœur du développement durable au Burkina Faso.

Table des matières

Avant-propos	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
Liste des encadrés	v
Liste des sigles et abréviations	vii
Résumé exécutif	1
I- Introduction	4
I-1. Contexte et justification de l'étude.....	4
I-1.1 Contexte de l'étude.....	4
I-1.2 Importance des ODD ciblés pour le développement durable, résilient et inclusif au Burkina Faso.....	6
I-1.3 Justification de l'étude axée sur les ODD en lien avec l'environnement et le climat.	7
I-2. Objectifs de l'étude.....	8
I-2.1 Objectif global.....	8
I-2.2 Objectifs spécifiques (OS).....	8
II- Méthodologie	9
II-1 Approche méthodologique.....	9
II.1.1. Description des méthodes de collecte des données.....	9
II-1.2 Choix raisonné des communes de l'étude.....	10
II-1.3 Outils de collecte et d'analyse des données	11
II-1.4 Méthodes d'analyse qualitative.....	11
II.1.5 Rédaction du rapport	12
II.1.6 Validation nationale et finalisation du rapport.....	12
III- Analyse et Résultats	13
III-1 Bilan de la mise en œuvre des ODD au niveau national (2016-2023).....	13
III.1.1 Évaluation des progrès réalisés de la mise en œuvre des ODD.....	13
III-1.2 Analyse des défis et obstacles rencontrés.....	28
III-2 Bilan de la mise en œuvre des ODD dans les six collectivités locales ciblées (2016-2023).....	31
III-2.1 Présentation des six communes de l'étude	31
III-2.2 Analyse des progrès réalisés dans chaque commune.....	35
III-2.3 Identification des bonnes pratiques et des leçons apprises.....	54
III-3 Bilan des acquis et des insuffisances (2016-2023).....	55
III-3.1 Synthèse des résultats obtenus.....	55
III-3.2 Identification des principaux acquis en matière d'environnement et de climat	56

III-3.3	<i>Analyse des insuffisances et des lacunes identifiées.....</i>	59
III-3.4	<i>Impact de l'insécurité sur la mise en œuvre ODD en lien avec l'environnement et le climat.....</i>	61
III-3.5	<i>Impact du Covid 19 sur la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat.....</i>	63
IV-	Propositions et Recommandations	65
IV-1	Actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD	65
IV-1.1	<i>Propositions d'actions concrètes et réalisables.....</i>	65
IV-1.2	<i>Identification des acteurs clés et des partenariats nécessaires</i>	70
IV-2	Recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD.....	76
IV-2.1	<i>Stratégies à l'attention des décideurs</i>	80
IV-2.2	<i>Amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation.....</i>	82
IV-2.3	<i>Intégration des ODD dans les politiques nationales et locales.....</i>	84
V-	Conclusion	86
VI-	Annexes	ix
VI-1	Bibliographie et références	ix
VI-2	Listes des personnes interviewées.....	xii
VI-3	Membres du Comité Technique de Suivi (CTS) de l'étude (atelier de cadrage du 16/07/2024).....	xiii
VI-3	Guide d'entretien avec les acteurs impliqués au niveau Central et local	xiv
VI-4	Tableaux et graphiques complémentaires.....	xvi

Liste des tableaux

Tableau 1: Méthodes et outils d'évaluation des axes prioritaires pour la conduite de l'étude.	12
Tableau 2: Cibles et indicateurs de l'ODD 6	13
Tableau 3: Cibles et indicateurs de l'ODD 7	17
Tableau 4: Cibles et indicateurs de l'ODD 11	19
Tableau 5: Cibles et indicateurs de l'ODD 12	20
Tableau 6: Cibles et indicateurs de l'ODD 13	23
Tableau 7: Cibles et indicateurs de l'ODD 15	25
Tableau 8 : Nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) enregistrées de 2016 à 2023	28
Tableau 9 : ODD et domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales	35
Tableau 10: Valeurs des indicateurs relatifs à l'accès à l'eau dans les 6 communes	38
Tableau 11: Taux de fonctionnalité des forages de 2016 à 2023 par commune cible	39
Tableau 12 : Sources d'éclairage et proportion des unités d'habitation par commune cible	45
Tableau 13 : Proportion des ménages des communes par source principale d'énergie pour la cuisson	46
Tableau 14: Situation des indicateurs d'analyse dans les communes ciblées (%)	48
Tableau 15 : Densité de la population dans les communes couvertes	48
Tableau 16 : Acquis du SPONG en termes de changements (effets/impacts sur les communautés)	73
Tableau 17 : Recommandations pour accélérer l'atteinte des ODD d'ici 2030	77
Tableau 18 : Liste des personnes interviewées	xii
Tableau 19 : Liste des membres du Comité Technique de Suivi	xiii
Tableau 20: Situation de la dynamique des indicateurs des ODD cibles (Rapport de contributions des ONGs et Associations, 2023)	xvi
Tableau 21 : Situation des principaux indicateurs au 31 décembre 2022 (note synthèse MEEA)	xxii

Liste des figures

Figure 1 : Suivi du taux d'accès national à l'eau potable de 2016 à 2023	14
Figure 2 : Taux d'accès national à l'assainissement de 2016 à 2023	15
Figure 3 : Superficies des terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 2016 à 2023	22
Figure 4: Quantité de déchets collectés de 2016 à 2022	23
Figure 5: Proportion des superficies des aires de protection faunique (APF) sous aménagement de 2016 à 2022	26
Figure 6: Portions de terres récupérées dans les espaces agricoles de 2016 à 2023	27
Figure 7: Superficie totale de terres récupérées dans les zones protégées sur la période 2016-2023	27
Figure 8 : Communes- de l'étude	31

Liste des encadrés

Encadré 1 : Indicateurs d'analyse des disparités spatiales de la qualité des logements au Burkina Faso	47
Encadré 2: Mécanisme LoCAL du Fonds d'équipement des Nations Unies [UN Capital Development Fund (UNCDF)]	68

Encadré 3: Le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) : Partenaire stratégique de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso.....	72
<i>Encadré 4 : L'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), précurseur du Forum national de Développement Economique Local (DEL) et partie prenante au « Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS) ».....</i>	<i>75</i>

Liste des sigles et abréviations

AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AGREF	Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières
AME	Accords Multilatéraux en matière d'Environnement
APAC	Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
APF	Aires de Protection Faunique
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BEADI	Bureau d'Etudes Actions pour Développement et Innovations
CCHP	Conseil communal de l'Hygiène Publique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CNACC	Comité National Changement Climatique
COGES	Comité de Gestion
CONASUR	Comité National de Secours d'Urgence
CTS	Comité Technique de Suivi
CTVD	Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
CVO	Ceinture Verte de Ouagadougou
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GEDD	Gouvernance Environnementale et Développement Durable
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
IMS	Intermédiation Sociale
LCD	Lutte Contre la Désertification
LuxDev	Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement
MAPS	Intégration (Mainstreaming), Accélération (Acceleration) et Appui aux Politiques (Policy Support)
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale de la Migration
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PA-SD	Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement
PCD	Plan Communal de Développement
PDDH-2030	Programme du Développement Durable à l'Horizon 2030
PDI	Personnes Déplacées Internes
PDIC	Projet de Développement Intégré Communal
PDS	Président de la Délégation Spéciale

PLD	Plans Locaux de Développement
PMF/FEM	Programme Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNA	Plan National d'Adaptation
PND	Politique Nationale de Développement
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PONASI	Pô-Nazinga-Sissili
PPP	Partenariats Public-Privé
PRCIEP	Programme de Résilience Climatique et d'Investissements en Écosystèmes Productifs
PRD	Plan Régional de Développement
PSAB	Plan Stratégique d'Assainissement de Bobo-Dioulasso
R&D	Recherche et Développement
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNV	Rapport National Volontaire
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDGD	Schéma Directeur de Gestion des Déchets
SDGDU	Schéma Directeur de Gestion des Déchets Urbains
SEN/PND	Secrétariat Exécutif National de la Politique Nationale de Développement
SIG	Système d'Information Géographique
SNE	Stratégie Nationale de l'Eau
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
TDH	Terre des Hommes

Résumé exécutif

Le Burkina Faso, dans le cadre de ses engagements internationaux, a priorisé et contextualisé les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ce processus a permis d'aligner les axes stratégiques du référentiel national de développement qu'est le Plan National de Développement Economique et Social PNDES (I et II) aux ODD et de retenir 89 des 169 cibles ODD. Depuis 2016, le pays s'est résolument investi pour accélérer l'atteinte de ces ODD. Il a ainsi rendu compte à la communauté internationale, de ses efforts de mise en œuvre, des difficultés rencontrées ainsi que de ses perspectives et autres opportunités en la matière en élaborant en 2019 son premier Rapport National Volontaire (RNV) et son deuxième RNV en 2023.

Toutefois, des rapports n'ont pas été spécifiquement adressés aux ODD environnementaux-eau et assainissement, en l'occurrence les ODD6, 7, 11, 12, 13 et 15. Ces ODD sont particulièrement importants et bénéfiques pour le Burkina Faso, en ce sens qu'ils sont en lien direct avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, socle incontournable de soutien à la durabilité environnementale élargie, à la viabilité économique, à la stabilité et à l'équité sociale du pays.

C'est pour davantage affiner le renseignement des indicateurs de ces ODD et mieux faciliter l'accélération de leur atteinte à l'échéance échue que la présente étude a été réalisée. Elle a été commanditée par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement (SP/CNDD). En outre, le SP/CNDD est le Point Focal Opérationnel national des Conventions de la génération de Rio [Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Convention de Lutte contre la Désertification (LCD), Convention sur la Diversité Biologique (CDB)] et celle de Ramsar sur les zones humides.

L'objectif de l'étude est de disponibiliser un rapport de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période de 2016 à 2023 au Burkina Faso. Pour ce faire, l'approche méthodologique participative, inclusive et analytique a été adoptée. Elle s'est appuyée sur la revue des documents pertinents à travers l'analyse de l'outil Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM), des entretiens semis-structurés sur la base d'un guide, l'utilisation de l'outil SIG. Une feuille de route adaptative a également favorisé la concertation, la conduite et le suivi de tout le processus.

L'étude a couvert le niveau national d'une part, et s'est déroulée d'autre part, dans les chefs-lieux des six (06) communes ciblées que sont les deux communes à statut particulier Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, Koudougou et Houndé en tant que communes urbaines et, Bokin et Guiao comme communes rurales.

L'analyse évaluative de la mise en œuvre de 2016 à 2023 des ODD environnementaux, de l'eau et de l'assainissement a permis de dégager des acquis indéniables :

- ODD6 : Des progrès significatifs ont été réalisés dans la construction de forages et de systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) surtout en milieu rural. Ainsi, d'année en année, le taux d'accès à l'eau potable est en accroissement, passant de 72,4% en 2016 à 78,3% en 2023 avec une tendance favorable pour l'atteinte de la cible visée en 2025 de 81%. Le taux d'accès national à l'assainissement a connu une amélioration continue sur la période 2016-2023 passant de 19,8% à 28%, soit une hausse de 8,2 points de pourcentage. En milieu rural, sur la même période, l'indicateur a évolué de 13,5% à 22,5% et en milieu urbain, de 36,8% à 40,5%.

- ODD7 : Entre 2016 et 2023, l'accès à l'électricité au Burkina Faso a progressé de manière notable. En 2016, environ 20% de la population avait accès à l'électricité. En 2023, l'accès à l'électricité a encore augmenté, atteignant 45%. La part des énergies renouvelables dominées par l'énergie solaire photovoltaïque en 2023 représente 21,9% de la production nationale d'énergie contre 8,7% en 2016.
- ODD11 : La proportion de la population urbaine vivant dans les taudis ne fait que s'accroître, passant de 17,2% en 2016 à 18,2% en 2021. Quant à la proportion des villes disposant d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets Urbains (SDGDU), elle n'a pas connu d'évolution par rapport à la référence établie en 2016 et reste hors d'atteinte des cibles visées.
- ODD12 : Les superficies de terres dégradées récupérées dans les zones protégées ont plus que doublé, passant de 19 028 ha en 2016 à 48 372,1 ha en 2022. La quantité de déchets collectés est passée de 309 204,2 tonnes en 2016 à 566 680,1 tonnes en 2022, avec une quantité moyenne annuelle de déchets collectés de 452 209 tonnes. Moins de 1% des déchets collectés ont fait annuellement l'objet de valorisation entre 2016 et 2021. En 2022, seulement 10 centres de traitement et de valorisation de déchets sont fonctionnels au niveau national.
- ODD13 : La mise en place de système de résilience a permis de renforcer l'accompagnement des victimes de catastrophes avec la prise en charge en 2021 de plus de 101 000 victimes contre 42 482 en 2016. En dehors des victimes de catastrophe, la situation sécuritaire du pays a induit le déplacement de populations enregistrées de 3000 en 2016 pour atteindre 2 062 534 en 2023 [(cf. tableau 8) ; (Données du CONASUR)]. Durant la même période, la proportion des Plans Communaux de Développement (PCD) intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques est passée de 17% en 2016 à 43,08% en 2023.
- ODD15 : Les opérations d'aménagement et de restauration ont permis de faire passer la proportion des superficies des Aires de Protection Faunique (APF) sous aménagement de 50% en 2016 à 75% en 2019. Cependant après 2019, cette proportion a baissé jusqu'à 21,69% en 2022. Cette tendance baissière est due à l'aggravation de la crise sécuritaire surtout dans les APF localisées dans les zones à fort déficit sécuritaire.

De l'analyse des résultats, il ressort que plusieurs défis ont entravé la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ces défis majeurs figurent la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2016 et l'apparition de la pandémie de Covid-19. Les mesures prises pour faire face à ces crises ont négativement affecté la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions pour l'atteinte de ces ODD environnementaux, d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, les études de cas menées dans les six communes révèlent que les référentiels de planification, notamment les Plans Communaux de Développement (PCD), sont arrivés à échéance, et la localisation des ODD n'est toujours pas effective dans ces communes. Toutefois, des progrès notables ont été enregistrés dans certains domaines liés aux compétences transférées aux communes. Des cas pratiques de la mise en œuvre de ces ODD ont été réalisés dans les communes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Houndé, Bokin et Guiaro. Il en ressort que les ODD n'ont pas été localisés au niveau communal. L'analyse de la mise en œuvre des ODD y a été faite en agrégeant les données des domaines de compétence transférés par l'Etat central à ses collectivités.

Ces plans, en plus de décliner la vision de développement, définissent des axes et objectifs stratégiques en cohérence avec le référentiel national de développement qui, lui-même, est aligné aux ODD. En outre, le guide d'élaboration des PCD révisé en 2013 a mis en exergue la nécessité de prendre en compte les thématiques émergentes dont les changements climatiques, la neutralité en matière de dégradation des terres et de développement durable. Les PCD desdites communes, ont été relus sur la base de ce guide.

En effet, les taux d'accès à l'eau enregistrés dans ces communes au 31 décembre 2023 sont de 72,82% à 92,5% en milieu rural et 36,4% à 100% en milieu urbain.

Les modes d'éclairage courants sont l'électricité du réseau de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL) avec une proportion de 47,1% des ménages dans la commune de Ouagadougou, 62,3% dans la commune de Bobo-Dioulasso et 46,2 à Koudougou.

On note un niveau d'utilisation de l'énergie solaire assez significatif dans l'ensemble des communes ciblées. La proportion des ménages utilisant le solaire est de 57,1% à Houndé et 62,4 à Guiaro.

Pour ce qui est de l'énergie pour la cuisson, le bois comme source d'énergie demeure prépondérant dans l'ensemble des communes ciblées.

Pour accélérer la mise en œuvre des cibles des ODD, l'étude recommande entre autres :

- une intensification de la mobilisation des ressources pour soutenir les actions en vue de l'accélération de l'atteinte des ODD ;
- le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de planification sensible aux ODD, avec un accent particulier sur les thématiques liées à l'environnement et au climat ;
- la mise en place de mécanismes performants de suivi-évaluation pour assurer une meilleure capitalisation des données et des résultats.

I- Introduction

Le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 (PDDH-2030) qui a été adopté le 25 septembre 2015 par la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies est bâti sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels sont adossés 169 cibles. Les ODD s'inscrivent dans le prolongement des 08 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mis en œuvre de 2000 à 2015 et qui ont contribué à des progrès significatifs en matière de lutte contre la faim, la pauvreté et la mortalité infantile. On note également sur la période, des avancées significatives en matière d'accès à l'eau et à l'éducation ainsi qu'un recul des pandémies.

L'agenda 2030 constitue un engagement fort de la communauté mondiale d'assurer une croissance économique durable et inclusive, d'éliminer l'extrême pauvreté, de réduire les inégalités et de protéger l'environnement, dans un esprit de partenariat et de paix.

Au regard des défis et de l'importance des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cet Agenda, chaque pays est invité à adopter sa propre stratégie d'appropriation et de définition de ses priorités en tenant compte de son propre contexte national.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), s'est engagé à travers cet agenda à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'un développement durable, résilient et ne laissant personne de côté. Pour l'internalisation des ODD dans ses documents de planification, le pays a conduit avec succès son processus de contextualisation en procédant à une priorisation des cibles. Ce processus a permis d'arrimer les axes stratégiques du Plan National de Développement Economique et Social PNDES (I et II) aux ODD et de retenir 89 des 169 cibles ODD. Depuis le lancement de ce processus, des rapports nationaux volontaires sont régulièrement élaborés pour rendre compte des résultats de la mise en œuvre des ODD. Cependant, ces rapports restent principalement axés sur une approche macroéconomique, abordant peu, voire pas du tout, les spécificités liées à l'environnement, au climat, à l'eau et à l'assainissement. Pour combler cette lacune, le SP/CNDD, en collaboration avec son partenaire LuxDev, a commandité l'élaboration du présent rapport intitulé : Rapport sur la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période 2016-2023 au Burkina Faso.

Ce rapport s'articule autour des sections suivantes : (i) une partie introductive traitant du contexte et de la justification de l'étude ainsi que de ses objectifs ; (ii) la méthodologie adoptée pour mener à terme cette étude ; (iii) la présentation des résultats et leur analyse, (iv) des études de cas sur six communes, (v) des propositions et recommandations suggérées et la synthèse des principaux résultats de l'étude et des enseignements qui en découlent.

I-1. Contexte et justification de l'étude

I-1.1 Contexte de l'étude

L'étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030, (PDDH2030) également appelé Agenda 2030. Il a été adopté par la Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2015. C'est un Plan d'action futuriste mondial pour l'humanité, la planète et pour la prospérité. Il vise à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030 à travers cinq piliers (domaines) que sont :

- (i) le peuple/population/humanité : Mettre fin à la pauvreté et à la faim sous toutes ses formes et dans toutes leurs dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain ;
- (ii) la planète : lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures ;
- (iii) la prospérité : faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature ;
- (iv) la paix : favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence, car il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable ;
- (v) le partenariat : mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

Ainsi, cet agenda est un nouveau cadre mondial de développement futuriste axé sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces ODD ont été déclinés en 169 cibles assorties de 244 indicateurs en vue du suivi des progrès réalisés. Ils sont interreliés et équilibrent les trois dimensions économique-sociale-environnementale du développement durable.

Partie contractante de cet agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Burkina Faso a pris des mesures porteuses de transformation de son développement. C'est ainsi qu'il a adopté sa stratégie d'appropriation des ODD. Il a ainsi défini ses priorités en tenant compte de son propre contexte national. Pour ce faire, il a priorisé 16 des 17 ODD mondiaux et retenu 89 des 169 cibles dans ses politiques publiques et sectorielles. Ces documents de politique dont le premier Plan National de Développement Economique et Social, (PNDES I : 2016-2020) et le deuxième Plan National de Développement Economique et Social, (PNDES II : 2021-2025) ont été élaborés. Ces documents qui indiquent les orientations stratégiques de développement du pays sont en parfaite cohérence avec les ODD concernés par l'étude. Il en est de même en ce qui concerne le PA-SD (Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement) élaboré en 2023 qui porte sur (i) l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, (ii) l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie de qualité, (iii) la poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau, (iv) l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, (v) le renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires et (vi) la récupération des terres dégradées. Il s'en est suivi l'élaboration entre autres, des plans d'actions sectoriels notamment les plans d'actions « Environnement, Eau et Assainissement », « Transformation industrielle et artisanale » et « Production agro sylvo- pastorale ». Le Secrétariat Exécutif National de la Politique Nationale de Développement (SEN/PND) est une structure de coordination, de suivi-évaluation de la Politique Nationale de Développement (PND).

I-1.2 Importance des ODD ciblés pour le développement durable, résilient et inclusif au Burkina Faso

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) 6, 7, 11, 12, 13 et 15 jouent un rôle crucial dans le développement durable, résilient et inclusif au Burkina Faso. De ce fait, ces ODD qui ont des liens directs avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques sont particulièrement pertinents dans le contexte du Burkina Faso. Chacun de ces objectifs adresse des enjeux spécifiques qui, ensemble, soutiennent la stabilité économique, sociale et environnementale du pays.

ODD 6 : Eau propre et assainissement

L'ODD 6 vise à garantir l'accès de tous à une eau potable salubre et à des services d'assainissement gérés de manière durable à travers :

- la gestion durable des ressources en eau : le Burkina Faso, confronté à la rareté de l'eau et à la dégradation des ressources hydriques, s'efforce d'améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain. Des programmes nationaux sont mis en place pour construire des infrastructures hydrauliques, renforcer la gestion des bassins versants et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'eau et,
- l'accès à l'assainissement : le Gouvernement burkinabè œuvre pour étendre l'accès à des installations sanitaires adéquates, essentielles pour prévenir les maladies hydriques et améliorer la santé publique, en particulier dans les zones rurales et les quartiers précaires des villes.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

L'ODD 7 vise à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne par :

- la promotion des énergies renouvelables : le Burkina Faso, riche en potentiel solaire, s'engage dans le développement des énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre. Des projets solaires et éoliens sont développés pour améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales.
- l'amélioration de l'efficacité énergétique : des initiatives sont en cours pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs public et privé, réduisant ainsi les coûts énergétiques et les impacts environnementaux.

ODD 11 : Villes et communautés durables

L'ODD 11 a pour objectif de rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

- Urbanisation durable : le Burkina Faso connaît une urbanisation rapide, et le gouvernement met en œuvre des politiques de planification urbaine intégrée. Ces politiques visent à fournir des logements abordables, à développer des systèmes de transport durable, et à créer des espaces verts pour améliorer la qualité de vie urbaine.
- Résilience aux catastrophes : face aux risques climatiques accrus, notamment les inondations et les sécheresses, le Burkina Faso développe des infrastructures urbaines résilientes et renforce la capacité des communautés à faire face aux catastrophes naturelles.

ODD 12 : Consommation et production responsables

L'ODD 12 vise à établir des modes de consommation et de production durables.

- Gestion des déchets : le Burkina Faso met en place des systèmes de gestion des déchets solides et liquides, y compris le recyclage, pour réduire l'impact environnemental des

déchets. Des programmes de sensibilisation visent à encourager la réduction des déchets à la source et à promouvoir des pratiques de consommation durable.

- Utilisation durable des ressources naturelles : le pays promeut des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement pour minimiser la surexploitation des ressources naturelles et encourager la production locale durable.

ODD 13 : Action pour le climat

L'ODD 13 permet de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

- Stratégies de résilience climatique : le Burkina Faso a élaboré une Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SN-LCC) et a soumis sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), engageant le pays à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts climatiques.
- Renforcement des capacités locales : le pays met en œuvre des initiatives pour renforcer les capacités des communautés rurales à s'adapter aux changements climatiques, notamment à travers des pratiques agricoles résilientes et la gestion durable des ressources naturelles.

ODD 15 : Vie terrestre

L'ODD 15 vise à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, et à stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

- Lutte contre la dégradation des terres : le Burkina Faso est fortement engagé dans la lutte contre la désertification et la restauration des terres dégradées. Des programmes de reforestation, tels que la participation au projet de la Grande Muraille Verte, visent à restaurer les écosystèmes dégradés et à protéger la biodiversité.
- Protection de la biodiversité : le pays met en œuvre des mesures pour protéger les espèces menacées et leurs habitats, en créant des aires protégées et en promouvant une gestion durable des ressources forestières.

Conclusion partielle.

Les ODD 6, 7, 11, 12, 13, et 15 qui visent à garantir l'accès universel à l'eau et à l'énergie, à développer des villes durables et résilientes, à encourager des pratiques de consommation et de production responsables, et à protéger les écosystèmes terrestres tout en luttant contre les changements climatiques, sont fondamentaux pour le développement durable du Burkina Faso. Ils permettent de renforcer la résilience du pays face aux défis climatiques et environnementaux, tout en promouvant une croissance économique inclusive qui bénéficie à l'ensemble de la population. En intégrant ces objectifs dans ses politiques publiques nationales et sectorielles, le Burkina Faso peut bâtir un avenir plus durable, équitable et prospère pour ses citoyens.

I-1.3 Justification de l'étude axée sur les ODD en lien avec l'environnement et le climat

Le Burkina Faso est un pays sahélien qui fait face à des défis environnementaux et climatiques majeurs, notamment la dégradation des terres, la rareté des ressources en eau, la désertification et une vulnérabilité accrue aux effets du changement climatique.

Dans le cadre de la redevabilité de son engagement international sur la mise en œuvre des ODD, le Burkina Faso a déjà élaboré et a présenté en juillet 2019, au Forum Politique de Haut Niveau

(FPHN) du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), son Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD couvrant la période 2016-2018. Dans cette même dynamique d'engagement à intensifier les actions visant l'accélération des progrès pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, le pays a soumis en juillet 2023 au FPHN, son deuxième Rapport National Volontaire (RNV) de mise en œuvre 2019-2022 des ODD. Bien que ces rapports aient été produits, il ressort que depuis la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso, un rapport spécifique sur les cibles des ODD en lien avec l'environnement, l'eau, l'assainissement et le climat n'a pas encore été élaboré dans le but de mettre en exergue les acquis et les insuffisances et de dégager des orientations à même d'accélérer l'atteinte des ODD d'ici la fin du PDDH 2030. Ces ODD sont pourtant directement liés à ces enjeux, et leur réalisation est cruciale pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et sur les populations.

C'est dans cette optique que le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) a entrepris l'élaboration d'un rapport thématique sur les ODD en lien avec l'environnement et le climat. La présente étude a retenu 24 cibles des ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 12, ODD 13 et ODD 15.

Cet exercice est conduit avec l'appui technique et financier du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du Programme BKF/023, « Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGREF) » mis en œuvre par « l'Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (LuxDev) ». Cet appui lui a permis de recruter le Bureau d'Etudes Actions pour Développement et Innovations (BEADI) pour la conduite de l'étude. Pour le suivi du processus d'élaboration dudit rapport, un Comité Technique de Suivi a été mis en place par note de service n°24-00216/MEEA/SG/SP-CNDD du 18 avril 2024. Afin de permettre au Bureau d'étude de démarrer les travaux, un atelier de cadrage s'est tenu le 16 juillet 2024 à Ouagadougou, dans la salle de conférence du SP/CNDD pour donner des orientations techniques sur la conduite de l'étude. Il s'en est suivie la revue documentaire ainsi que la collecte des données, leur analyse et traitement qui ont alimenté le présent rapport.

I-2. Objectifs de l'étude

I-2.1 Objectif global

Conformément aux TDR de l'étude, l'objectif global de cette mission est de générer un rapport de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période de 2016 à 2023 au Burkina Faso.

I-2.2 Objectifs spécifiques (OS)

De façon spécifique, il s'agit de :

- OS-1 : établir une revue de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période de 2016 à 2023 au niveau central ;
- OS-2 : dresser un récapitulatif de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période de 2016 à 2023 dans six communes du Burkina ;
- OS-3 : faire le bilan des acquis et des insuffisances de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période de 2016 à 2023 ;
- OS-4 : proposer des actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat ;

- OS-5 : émettre des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat.

II- Méthodologie

Au regard de la nature de la prestation et des centres d'intérêt définis, l'équipe de consultants a suivi une démarche essentiellement qualitative alimentée par des investigations documentaires, des concertations avec les membres du CTS, ainsi que des entretiens auprès des acteurs parties prenantes pour la fourniture des livrables requis par la mission.

II-1 Approche méthodologique

L'approche méthodologique participative, inclusive et analytique a été adoptée et ponctuée par:

- une exploitation judicieuse de la documentation pertinente rassemblée ;
- des entretiens semis-structurés avec des outils pertinents et flexibles ;
- l'utilisation des outils SIG pour une représentation géographique ;
- une feuille de route adaptative qui a favorisé la concertation, la conduite et le suivi du processus ;
- une analyse FFOM des différentes composantes pour mieux apprécier les acquis et insuffisances dans le but de proposer des actions pour l'accélération de la mise en œuvre et des recommandations ;
- la production des livrables, conformes aux types, format et délais prescrits.

II.1.1. Description des méthodes de collecte des données

II.1.1.1 Revue documentaire

Il s'est agi de collecter et d'exploiter les données des documents existants non exhaustifs, en lien avec la thématique aussi bien au niveau national que local, tels que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES I et II), les quatorze (14) documents de Politiques sectorielles, le Profil ODD du Burkina Faso, le Rapport National Volontaire des ODD (2016-2022) du Burkina Faso, les documents nationaux stratégiques de planification, sur les changements climatiques et le développement durable dont la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'Accord de Paris sur le Climat, les Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et le Plan National d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso. De même, des données de base se rapportant aux documents stratégiques liés au Développement Durable ont été exploités. Ce sont entre autres le premier Rapport National Volontaire (RNV) et le deuxième RNV, le rapport sur la Gouvernance Environnementale et du Développement Durable (GEDD) adopté en 2022, adoptés respectivement en 2019 et en 2023 dans le cadre du Forum Politique de Haut niveau sur le Développement Durable à New York.

De plus, tous les rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD et ceux produits lors des différents cadres sectoriels de dialogue ont été consultés. A cet effet, les rapports nationaux 2020 et 2021 sur la situation des indicateurs de suivi des ODD au Burkina Faso et celui du rapport synthèse sur le gap statistique des indicateurs nationaux de suivi des ODD au Burkina Faso ont été exploités pour bâtir un diagnostic solide afin de mieux guider la mise en œuvre des indicateurs en lien avec l'environnement et le climat. Également les rapports des cadres

régionaux de dialogue des collectivités et les Plans Communaux de Développement des six (06) communes ont été analysés à travers une lecture croisée.

II.1.1.2 Collecte des données

Elle s'est faite à partir d'entretiens individuels dans le but de construire un raisonnement et un argumentaire suffisants pour adresser les points saillants de la portée de la consultation ainsi que pour couvrir son champ d'action. Des guides d'entretien ont été conçus pour permettre de recueillir des réponses larges et ouvertes sur les enjeux liés à la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat.

II-1.2 Choix raisonné des communes de l'étude

Six (06) communes du Burkina Faso ont été ciblées pour la présente étude. La raison de ce choix est liée essentiellement à l'insuffisance des ressources financières. De ce fait, le choix raisonné a été utilisé. Il s'est appuyé sur les trois (03) types de statut des communes : particulier, urbain et rural ainsi que du niveau d'insécurité. Les communes retenues sont : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Houndé, Bokin, Guiaro.

Ainsi :

- Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en tant que seules communes à statut particulier du pays, ont été retenues ;
- Koudougou et Houndé comme communes urbaines. Le choix de Koudougou est motivé par le fait que c'est l'une des communes à forte concentration de mise en œuvre de projets et programmes de développement en lien avec les thématiques traitées (Changements climatiques, Gestion Durable des Terres (GDT)/Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT)). Ces projets et programmes sont financés en grande partie à partir des fonds habilitants des Accords Multilatéraux en matière d'Environnement (AME). Cette commune a été également ciblée pour l'étude sur l'alignement des mesures d'adaptation et d'atténuation de la CDN aux ODD prioritaires par le Burkina Faso.
- Endeavour Mining qui est concessionnaire de la mine de Houndé est l'un des partenaires de la commune. Elle devrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations riveraines et ce, dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). A ce titre, elle a été retenue en tant que commune urbaine abritant une mine et surtout accessible présentement sur le plan sécuritaire parmi les onze (11) sites miniers en exploitation.
- Bokin et Guiaro comme communes rurales. Bokin est une commune d'intervention du projet « Renforcement des capacités des acteurs locaux du Burkina Faso pour une meilleure prise en compte du nexus trilogique « Migration-Environnement-Changements climatiques », financé par l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) et mis en œuvre avec l'appui stratégique et technique du SP/CNDD.

Cette commune a été retenue du fait de la forte vulnérabilité de sa population, eu égard aux effets conjugués des changements climatiques, accentuée par une pression de plus en plus accrue sur le foncier, l'eau et les ressources forestières. Dans le but d'adresser les thématiques environnementales émergentes [Changements climatiques, Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), Diversité biologique, Développement durable], le SP/CNDD a développé des modules de formation y relatifs. Dans cette même dynamique, l'OIM en s'appuyant sur les résultats concrets du projet réalisé dans les deux communes, a développé un module de formation « Migration, environnement et changements

climatiques». La commune de Guiaro est attenante au Ranch de Gibier de Nazinga et au Parc Kaboré Tambi (ex-parc national de Pô) reliés par un corridor biologique faunique. Ces deux entités forestières forment avec la forêt classée de la Sissili, le complexe écologique Pô-Nazinga-Sissili (PONASI). Ce complexe vise l'utilisation des terres, en renforçant les mesures de conservation de la biodiversité et en sauvegardant un flux de services écosystémiques, générant des bénéfices environnementaux, socio-économiques et culturels. Une des particularités de la commune de Guiaro, c'est que le corridor a fait l'objet d'une intervention du « Programme Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)» pour l'expérimentation de l'initiative Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire « APAC ». C'est une nouvelle approche internationalement reconnue pour sa pertinence dans la promotion des zones de conservation gérées directement par les communautés locales elles-mêmes. Ainsi, il existe un lien fort entre le site et les membres de la communauté lignagère à qui il appartient. La gouvernance et la gestion du site par les dépositaires des coutumes et des traditions, est un gage à effets bénéfiques autant pour la conservation de la diversité biologique que pour sa valorisation à travers ses services écosystémiques en sus de la cohésion sociale pour une paix durable.

Au niveau des choix des communes, les thématiques, les questions et les préoccupations environnementales émergentes abordées devraient concourir à travers des actions concrètes, à l'accélération des progrès pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Ces actions s'inscrivent dans la cohérence pour l'atteinte des ODD environnementaux (ODD12, ODD13 et ODD15).

II-1.3 Outils de collecte et d'analyse des données

Un guide d'entretien a été élaboré puis validé par le CTS. Ce guide a été administré auprès des acteurs et parties prenantes impliqués au niveau central à Ouagadougou ainsi que dans les six (06) communes. Ce guide joint en annexe, comporte les sections suivantes :

- section 1 : identification de l'acteur ;
- section 2 : identification des indicateurs, cibles et ODD sous leur responsabilité ;
- section 3 : collecte de documents ;
- Section 4 : bonnes pratiques ;
- Section 5 : actions d'accélération.

II-1.4 Méthodes d'analyse qualitative

Dans le cadre de notre étude, des données qualitatives ont été collectées. Ces données ont été saisies au fur et à mesure sur les grilles des interviews. Il s'en est suivi l'analyse croisée des résultats par l'outil FFOM. L'interprétation croisée des résultats des différentes analyses a permis de déceler les acquis, les insuffisances, et de proposer des actions d'accélération et formuler des recommandations reversées dans les différentes parties du rapport.

La documentation exploitée s'est essentiellement orientée vers les axes prioritaires de l'étude relevés dans les TDRs, comme présentés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Méthodes et outils d'évaluation des axes prioritaires pour la conduite de l'étude

N°	Axes prioritaires	Méthodes	Outils	Livrables
1	Faire un diagnostic sur la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat au Burkina Faso	Collecte des informations y relatives auprès des acteurs concernés à travers des entretiens semi-structurés	Guides d'entretien, Revue documentaire	Rapport d'analyse des informations collectées
2	Faire le bilan des acquis et des insuffisances de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat au Burkina Faso	Analyse évaluative de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat	Outil FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces	Rapport d'analyse FFOM
3	Proposer des actions d'accélération pour la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat	Description des bonnes pratiques, l'approche appropriée pour la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat et les atouts y relatifs	Analyse de la performance des actions	Répertoire de bonnes pratiques compréhensibles, reposant sur des sources d'information valides pour accélérer la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat.
4	Formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat	A partir de l'analyse des informations collectées	Revue documentaire et résultats d'entretien	Répertoire de recommandations

II.1.5 Rédaction du rapport

Après la revue documentaire, le traitement et l'analyse des données collectées, l'étape suivante a consisté à élaborer un rapport provisoire fondé sur la masse critique d'information obtenue en le structurant suivant le plan de rédaction mis à jour et ajusté selon les termes de référence de l'étude.

II.1.6 Validation nationale et finalisation du rapport

Le rapport provisoire a été soumis pour validation lors d'un atelier national. Les observations, les amendements ainsi que les suggestions issues de cet atelier ont été pris en compte par le bureau d'étude. Cette version consolidée finale du rapport a été transmise au commanditaire.

III- Analyse et Résultats

Les données ayant servi à l'établissement du bilan ainsi qu'à l'analyse évaluative de la mise en œuvre de 2016 à 2023 des ODD environnementaux, de l'eau et de l'assainissement découlent principalement de rapports ODD, de rapports d'activités des différents secteurs, des annuaires et rapports de performance des cadres sectoriels concernés.

III-1 Bilan de la mise en œuvre des ODD au niveau national (2016-2023)

Les données ayant servi à l'établissement du bilan ainsi qu'à l'analyse évaluative de la mise en œuvre de 2016 à 2023 des ODD environnementaux, de l'eau et de l'assainissement découlent principalement de rapports ODD, de rapports d'activités des différents secteurs, des annuaires et rapports de performance des cadres sectoriels concernés.

En outre, les TDR de l'étude ont exclusivement circonscrit le champ des indicateurs à traiter par le consultant. Ce sont :


- ODD 6 : 6.1 ; 6.2 ; 6.5 ; 6.b
- ODD 7 : 7.1 ; 7a ; 7.2
- ODD 11 : 11.6
- ODD 12 : 12.2 ; 12.4 ; 12.5 ; 12.a ; 12.b ; 12.c
- ODD 13 : 13.1 ; 13.a ; 13.b ; 13.3
- ODD 15 : 15.1 ; 15.3 ; 15.9 ; 15.a ; 15.b ; 15.c

III.1.1 Évaluation des progrès réalisés de la mise en œuvre des ODD

III.1.1.1 ODD 6

La revue de l'ODD 6 s'est faite à travers les 4 cibles et ses 5 indicateurs résumés ainsi qu'il suit.

Tableau 2: Cibles et indicateurs de l'ODD 6

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant : a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
	6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

ODD	Cibles	Indicateurs
	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les principaux résultats par indicateur atteints de l'ODD 6 en fin 2023 se présentent ainsi qu'il suit.

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

C'est l'un des domaines où les avancées enregistrées depuis le cycle des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) se sont consolidées sur presque la première moitié de mise en œuvre de l'Agenda 2030 (*Tableau 10 en annexe*). Ainsi, d'année en année, **le taux d'accès à l'eau potable est en accroissement**, passant de 72,4% en 2016 à 78,3% en 2023 avec une tendance favorable pour l'atteinte de la cible visée en 2025 de 81%. En milieu rural, il est passé de 65,4% en 2016 à 71,3% en 2023 et de 91% à 92,2% sur la même période en milieu urbain. La figure 2 illustre l'évolution de ce taux.

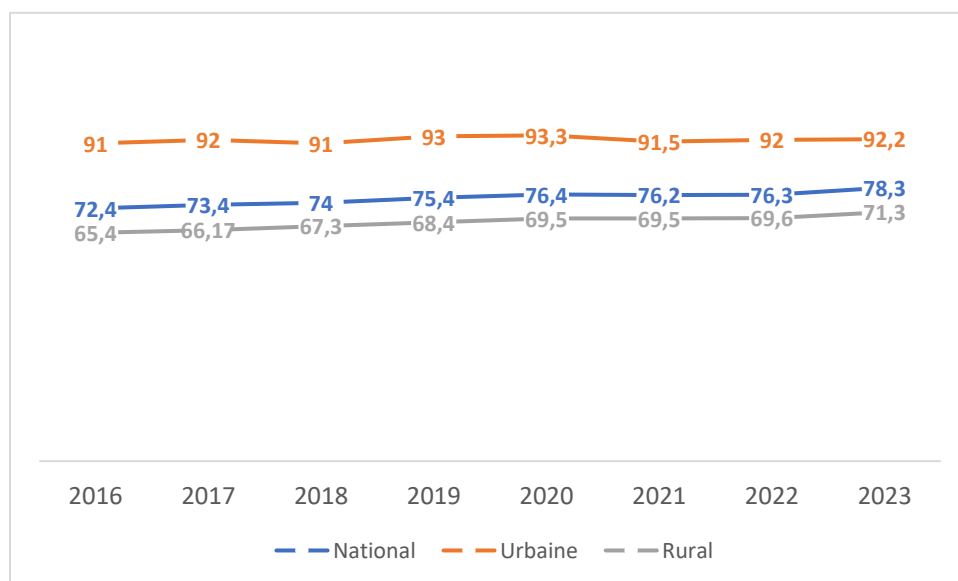


Figure 1 : Suivi du taux d'accès national à l'eau potable de 2016 à 2023

Cette évolution est la résultante du renforcement d'un certain nombre d'infrastructures d'eau potable sur la période. On peut citer entre autres, la réalisation de 17 426 forages équipés de pompes, 2 915 AEPS/PEA et 22 AEP multi-villages. En outre, 5 708 forages équipés de pompes et de 175 AEPS/PEA ont été réhabilités (Résultats INO 2023).

Ces réalisations ont permis de desservir 16 059 282 habitants dont 10 665 168 bénéficiant d'un service élémentaire d'accès à l'eau potable et 5 394 114 ayant accès aux services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Le taux d'accès national à l'assainissement a connu une amélioration continue sur la période 2016-2023 passant de 19,8% à 28%, soit une hausse de 8,2 points de pourcentage. En milieu rural, sur la même période, l'indicateur a évolué de 13,5% à 22,5% et en milieu urbain, de 36,8% à 40,5%. Tout comme le taux d'accès national à l'eau potable, ce taux d'accès lié à l'assainissement a connu des évolutions notables même si l'indicateur associé devrait atteindre les 34% en 2025 pour une réalisation de 22,5% en 2023. Cependant, par rapport aux cibles finaux de l'Agenda à l'échelle mondiale, le gap reste important.

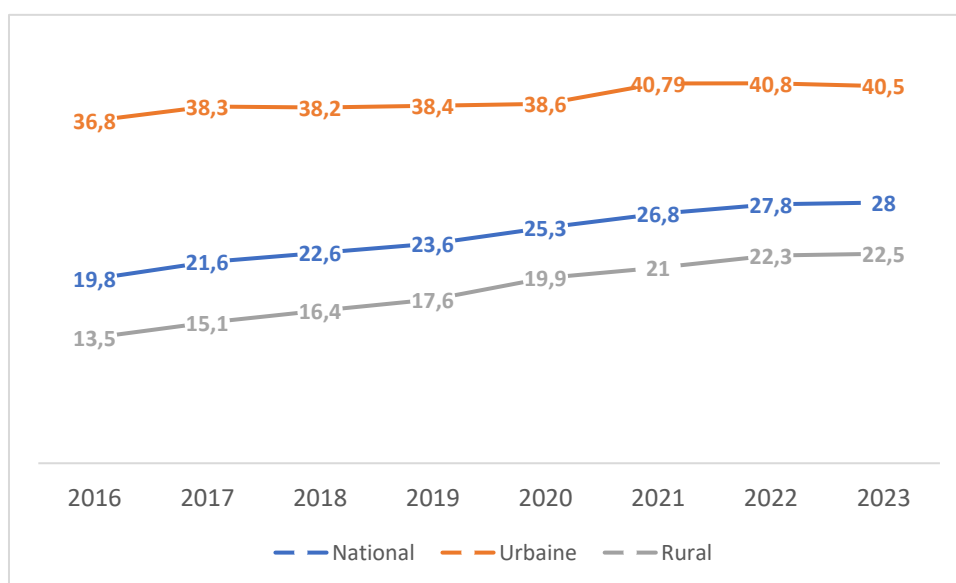


Figure 2 : Taux d'accès national à l'assainissement de 2016 à 2023

Ces performances sont tributaires de la réalisation de plusieurs ouvrages d'assainissement et la conduite d'actions en vue de la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL). En effet, sur la période 2016-2023, ce sont 303 779 latrines familiales et 10 428 latrines communautaires et institutionnelles qui ont été réalisées. Ces réalisations ont permis de faire passer la proportion des villages déclarés FDAL de 6,6% (590 villages) en 2021 à 11,1% (992 villages) en 2023. Par ailleurs, dans l'optique d'un changement de comportement en matière d'assainissement, des sensibilisations de proximité dans les ménages, les lieux institutionnels et publics ont permis de toucher 1 214 141 personnes dont 785 470 femmes et filles.

Malgré l'évolution positive de l'indicateur, l'accès à l'assainissement reste toujours très faible au plan national et plus particulièrement en milieu rural en raison de la persistance des pesanteurs socioculturelles, de l'autoréalisation des latrines par les ménages (jugée faible), de l'extension des zones d'habitats spontanés et de l'accroissement continu de la demande en infrastructures d'assainissement dans les zones d'accueil des personnes déplacées internes.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement se justifient par les efforts inlassables du Gouvernement et de ses partenaires pour la réalisation des ouvrages d'adduction d'eau, notamment les forages, les Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS), les points d'eau modernes, portés par d'importants programmes ainsi que la réalisation

d'ouvrages d'assainissement, particulièrement les latrines, sans occulter les ouvrages de traitement et de stockage de l'eau traitée.

Une Stratégie Nationale de l'Eau (SNE) a été élaborée. Sa mise en œuvre s'est traduite par la réalisation d'infrastructures d'eau potable en vue de l'amélioration de l'accès universel à l'eau potable comme ci-dessus cités.

En vue de l'amélioration de l'accès à l'assainissement, plusieurs ouvrages d'assainissement sont réalisés comme ci-dessus cités.

Indicateur 6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

Relativement à **la gestion intégrée des ressources en eau**, des points de satisfaction sont enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques (*Tableau 10 en annexe*). En effet, le pourcentage des retenues d'eau avec protection de berges est passé de 13% en 2016 à 21% en 2021 avec une dynamique favorable d'atteinte de la cible de 2025 (28,9% pour une cible de 27%). La même cadence est observée pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, notamment les barrages, même si la situation sécuritaire et le défis du financement ont un impact sur la mise en œuvre du programme de restructuration des infrastructures hydrauliques dont plusieurs sont au stade de dégradation avancé.

Le Burkina Faso participe activement à des dispositifs de coopération sur les bassins hydrologiques transfrontaliers, notamment dans les fleuves Niger, Mouhoun, Comoé, et Nakanbé. Ces bassins sont essentiels pour l'approvisionnement en eau et la gestion des écosystèmes partagés avec les pays voisins. Le pays est membre de structures comme l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) facilitant une gestion coordonnée et la prévention des conflits liés à l'eau. Toutefois, la coopération est confrontée à des défis liés à la rareté de l'eau, au changement climatique et à l'instabilité politique régionale. Pour s'adapter, le Burkina Faso privilégie une approche flexible de "gestion par problème" recommandée par la Banque mondiale, visant à intégrer les ressources hydriques aux autres secteurs économiques et sociaux. La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) suit la mise en œuvre de ces efforts en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Indicateur 6.5.2 : Proportion de bassins hydrographiques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

Le Burkina Faso a mis en œuvre un Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) couvrant la période 2016 -2030, avec des phases quinquennales. La première phase (2016-2020) a enregistré un taux d'exécution de 74 %, avec des avancées significatives dans la protection des berges et l'élaboration de schémas directeurs pour des zones stratégiques comme le Sourou et le Liptako-Gourma. Le plan est piloté par un comité de gestion qui suit et évalue annuellement les progrès. En 2021, 50 % des activités prévues ont été réalisées, marquant une amélioration par rapport à l'année précédente grâce à une mobilisation accrue des acteurs locaux. La deuxième phase (2021-2025) met l'accent sur la réglementation de l'eau, le désensablement des cours d'eau et le renforcement du financement. Cependant, des défis persistent dans la coordination des acteurs et l'intégration d'innovations pour atteindre les objectifs de développement durable liés à l'eau d'ici à 2030.

Les actions visant à améliorer la proportion des agences disposant d'un SDAGE et la proportion des bassins hydrographiques disposant d'un dispositif opérationnel de coopération peine à se concrétiser d'où la stagnation des indicateurs y relatifs.

Indicateur 6.b.1 : Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Au Burkina Faso, la mise en œuvre des ODD liés à l'eau et à l'assainissement repose sur la participation des administrations locales à travers le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA). Ce programme renforce les capacités locales en transférant des ressources financières et techniques aux communes pour élaborer des solutions adaptées aux besoins des populations.


Un levier clé est l'utilisation de Plans de Développement Communaux qui intègrent la gestion de l'eau et favorisent l'implication active des communautés dans les projets d'assainissement. Cependant, la coordination des acteurs reste un défi majeur en raison de la multiplicité des intervenants et des ressources limitées.

Les administrations locales collaborent étroitement avec des partenaires techniques et financiers pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. Néanmoins, l'atteinte des ODD nécessite des innovations en gouvernance, notamment dans la collecte de données et l'amélioration de la participation citoyenne dans la prise de décision.

III.1.1.2 ODD 7

Cet ODD est traité à travers les deux indicateurs (i) proportion de la population ayant accès à l'électricité et, (ii) part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. Néanmoins, d'autres indicateurs ont été pris en compte.

Tableau 3: Cibles et indicateurs de l'ODD 7

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;	<p><i>7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité.</i></p> <p><i>7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.</i></p>
	7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;	<i>7.2.1 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.</i>
	7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie ;	<i>7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides.</i>

Le Gouvernement a mené plusieurs actions pour améliorer le niveau d'accès des populations aux services énergétiques. En ce qui concerne l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, quelques progrès sont enregistrés si l'on tient compte de l'évolution des principaux indicateurs associés (*Tableau 10 en annexe*).

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Entre 2016 et 2023, l'accès à l'électricité au Burkina Faso a progressé de manière significative. En 2016, environ 20% de la population avait accès à l'électricité. Grâce à des initiatives gouvernementales et à des partenariats internationaux, ce chiffre a augmenté.

En 2021, des estimations indiquaient que près de 30% de la population avait accès à l'électricité. Selon les données de la Banque Mondiale, en 2022, ce taux a atteint environ 40%. En 2023, il est estimé que l'accès à l'électricité a encore augmenté, atteignant potentiellement 45%.

Le taux de couverture électrique national est passé de 35,9% en 2016 à 49,29% en 2021 avec des perspectives d'amélioration. La mise en œuvre des nombreux projets d'électrification ont permis de toucher près de 1000 localités et d'autres projets d'accessibilité à l'énergie, faisant passer la proportion de la population ayant accès à l'électricité à 63,79% en 2021 pour une cible de 47%.

Ces chiffres montrent les efforts continus pour améliorer l'infrastructure électrique du pays, bien qu'il reste encore des défis à relever pour atteindre l'accès universel.

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres au Burkina Faso a évolué ces dernières années, en réponse aux efforts mondiaux et nationaux pour promouvoir l'accès à l'énergie propre, notamment dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 7, qui vise à assurer l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes.

Estimation historique (2015-2023) :

- **2015** : environ **2-4%** de la population avait accès à des carburants et technologies propres pour la cuisson, principalement dans les zones urbaines ;
- **2018** : cette proportion était estimée à environ **5-6%**, grâce à des initiatives visant à promouvoir l'utilisation des cuisinières améliorées, du gaz de pétrole liquéfié (GPL), et de l'électricité pour la cuisson ;
- **2020** : le pourcentage de la population utilisant des énergies propres était d'environ **7-8%**. L'accès aux carburants comme le GPL s'est amélioré dans certaines régions, bien que la majorité de la population reste dépendante du bois de chauffage et du charbon de bois.

7.2.1 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

Au Burkina Faso, les énergies renouvelables représentent actuellement une part limitée de la consommation finale brute d'énergie, avec les sources traditionnelles comme le bois et le charbon occupant une place prépondérante, à hauteur d'environ 74 %.

Néanmoins, des avancées significatives sont réalisées dans le domaine de l'énergie solaire, qui est encouragée par diverses initiatives visant à fournir des systèmes solaires individuels, particulièrement dans les zones rurales, afin de diminuer la dépendance aux énergies fossiles. Des résultats probants sont notés en termes d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a atteint 24,3% en 2021 contre à peine 9,4% en 2016. Ces résultats sont tributaires de l'orientation de la politique énergétique mise en œuvre, à savoir le mix énergétique avec la réalisation de nombreux projets solaires, notamment les centrales solaires photovoltaïques telles que celles de Zagtouli, de Nagréongo et autres projets solaires. Ce niveau de performance s'explique aussi par la mise en œuvre de plusieurs projets de construction et de renforcement des lignes de transport et de distribution d'électricité tant en milieu urbain qu'en milieu rural.


L'électrification rurale constitue un défi majeur, avec un taux d'accès en dessous de 5 %. Des projets tels que DEVEL'UP et CREDEN sont en cours pour améliorer l'accès à des sources d'énergie renouvelables et favoriser l'entrepreneuriat local à travers l'intégration de ces énergies dans les activités productives. Cependant, pour atteindre les ODD en matière d'énergie, le Burkina Faso devra encore intensifier ses efforts d'investissement et favoriser une meilleure intégration des technologies renouvelables dans son mix énergétique national.

7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

Le Burkina Faso progresse dans la mobilisation de financements internationaux pour développer l'énergie propre, notamment à travers des systèmes hybrides. Un projet clé financé par la Banque Mondiale, avec 168 millions de dollars de l'IDA et du Fonds pour les technologies propres, vise à électrifier 300 zones rurales et à connecter 120 000 ménages et infrastructures communautaires. Le pays ambitionne également d'attirer plus de 400 millions de dollars d'investissements privés pour des projets solaires et de stockage d'énergie. Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif du Sahel de doubler l'accès à l'électricité d'ici 2025. Des projets comme une centrale solaire de 30 MW près de la localité de Pâ et d'autres en collaboration avec Engie sont en cours d'exécution. Ces efforts visent à réduire la dépendance aux énergies fossiles et soutenir un développement durable.

III.1.1.3 ODD 11

Tableau 4: Cibles et indicateurs de l'ODD 11

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables</p>	<p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés par ville.</p>
		<p>11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.</p>

Indicateur 11.6.1 : Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.

La problématique du développement urbain porté par l'ODD 11 constitue un défi pour le Burkina Faso en dépit des efforts déployés en matière d'instrument de planification mais aussi des réformes engagées pour la résorption du phénomène de l'habitat spontané.

Quand bien même des avancées sont réalisées en termes de livrables, force est de reconnaître que les effets des réformes prioritaires se font toujours attendre.

En effet, la proportion de la population urbaine vivant dans les taudis ne fait que s'accroître, passant de 17,2% en 2016 à 18,2% en 2021 alors que l'objectif visé est son ralentissement.


Sur la base de l'analyse de la dynamique, la cible visée ne pourra pas être atteinte, bien au contraire elle s'inscrirait dans une tendance à la dégradation si des mesures de retournement ne sont pas mises en place.

Quant à la proportion des villes disposant d'un Schéma directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU), elle n'a pas connu d'évolution par rapport à la référence établie en 2016 et reste hors d'atteinte des cibles visées.

La mise en œuvre des actions prioritaires en lien avec l'opérationnalisation du mécanisme de financement de la planification, l'aménagement urbain et du logement ainsi que la mise en œuvre des réformes des textes régissant le foncier et prévention des dérives en matière de construction et de foncier devraient permettre de générer les changements attendus.

III.1.1.4 ODD 12

Tableau 5: Cibles et indicateurs de l'ODD 12

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Assurer des modèles de consommation et de production durables</p>	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	<p><i>12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB ;</i></p> <p><i>12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB.</i></p>
	12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	<p><i>12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord ;</i></p> <p><i>12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement.</i></p>
	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	<p><i>12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.</i></p>

ODD	Cibles	Indicateurs
	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.	<i>12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles.</i>
	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.	<i>12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord.</i>
	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.	<i>12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles.</i>

Pour l'atteinte de cet ODD 12, le Burkina Faso s'y est engagé à travers de nombreuses actions dont les effets de politique sont appréciés par l'évolution des indicateurs associés que sont : (i) Indicateur 1 : Superficies (ha) cumulées de terres dégradées récupérées dans les zones protégées et, (ii) Indicateur 2 : Quantité de déchets collectés (tonnes).

En matière de gestion durable des ressources naturelles, des avancées sont observées pour ce qui est de la superficie des terres récupérées, la mise en place des écovillages et de la gestion des déchets plastiques pour les régions avec une dynamique favorable à l'atteinte des cibles visées. Cependant, la protection des aires fauniques peine à suivre l'élan engagé des autres cibles comme illustré dans la figure 5. La tendance est même à la dégradation, toute chose confirmant les retards probables attendus.

En outre, les actions écologiques ont été bien orientées en témoigne le profil des principaux indicateurs domestiqués à savoir le nombre d'autorisation délivrés pour l'utilisation des produits chimiques industriels et des pratiques utilisant des rayonnements ionisants ainsi que le pourcentage de commune doté d'un système fonctionnel de gestion de déchets solides (*Tableau 10 en annexe*). L'analyse de la dynamique confirme l'élan des progrès réalisés avec l'atteinte des cibles en 2025. Cette performance est due à la consolidation des actions prioritaires portées par l'État et ses partenaires depuis de nombreuses années malgré les défis liés au changement climatique. Il s'agit, entre autres, de la déclinaison de nombreuses politiques et stratégies implémentées par d'importants projets et programmes. Cependant, avec le contexte d'adversité

qui prévaut tant au plan national qu'au niveau international, le défi majeur demeure la préservation des acquis, partant de là, l'accélération de la dynamique des cibles prioritaires.

Indicateur 1 : Superficies (ha) cumulées de terres dégradées récupérées dans les zones protégées

Les superficies cumulées de terres dégradées récupérées dans les zones protégées sont en constante augmentation entre 2016 et 2023. Ces superficies récupérées ont plus que quadruplé, passant de 10 500 ha en 2016 à 44 499,6 ha en 2023.

Toutefois, une baisse des superficies de terres récupérées annuellement dans lesdites zones est observée sur la période 2019 à 2021, en raison d'une part, du ralentissement des activités consécutif à la COVID-19 et d'autre part, de l'aggravation de l'insécurité dans certaines localités abritant les zones protégées.

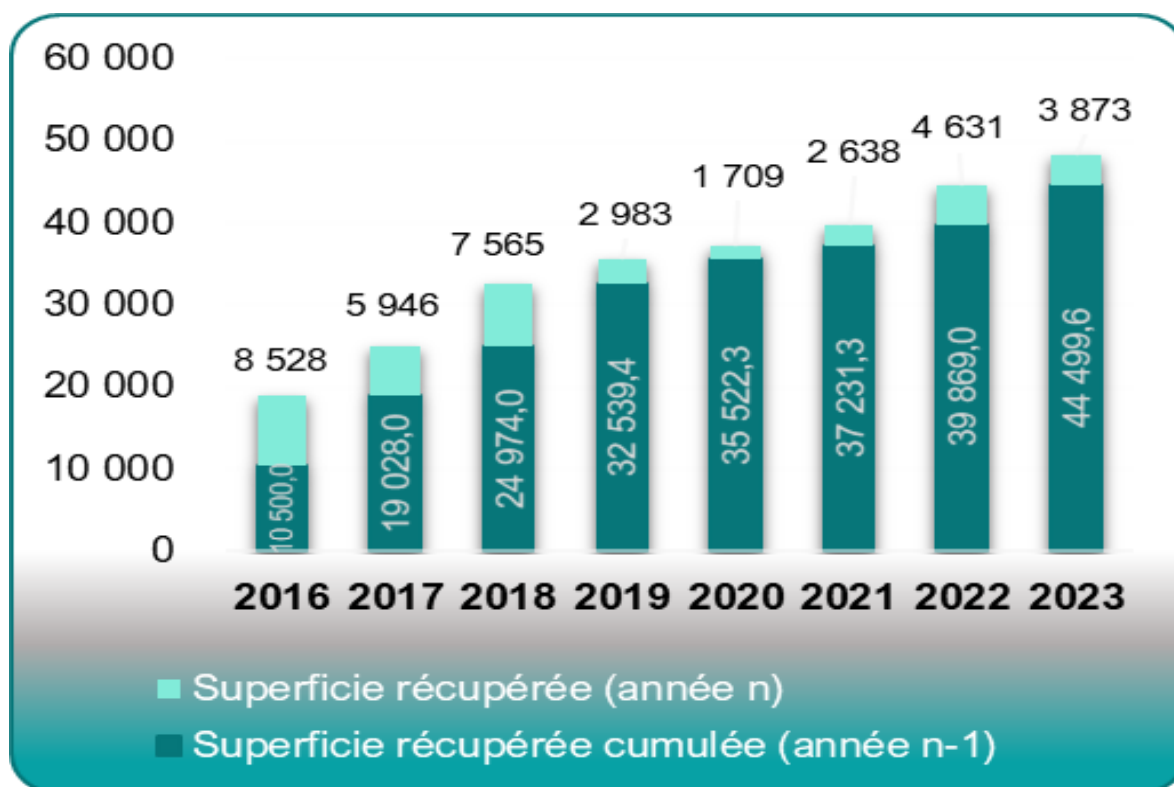


Figure 3 : Superficies des terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 2016 à 2023

Indicateur 2 : Quantité de déchets collectés (tonnes)

La quantité de déchets collectés présente globalement une tendance haussière sur la période 2016-2022. Elle est passée de 309 204,2 tonnes à 566 680,1 tonnes, avec une quantité moyenne annuelle de déchets collectés de 452 208,96 tonnes.

L'augmentation globale des quantités de déchets collectés témoigne des efforts consentis dans l'assainissement des localités. Toutefois, une grande partie des déchets n'est pas collectée au regard du mode d'évacuation des ordures ménagères. En effet, selon RGPH, en 2019, le ramassage privé est utilisé par 11,3% des ménages au niveau national et concerne 29,7% des ménages urbains et 3,0% des ménages ruraux. Dans les villes secondaires, les déchets produits sont pour la plupart soit dispersés ou brûlés par les habitants, soit transportés vers des décharges non contrôlées ou encore laissés sur la voie publique et les terrains vagues.

Aussi, les *rappports d'enquête 2020, 2021 et 2022/ DGESS/Environnement* montrent que moins de 1% des déchets collectés ont fait annuellement l'objet de valorisation entre 2016 et 2022. En 2022, seulement 10 centres de traitement et de valorisation de déchets sont fonctionnels au niveau national.

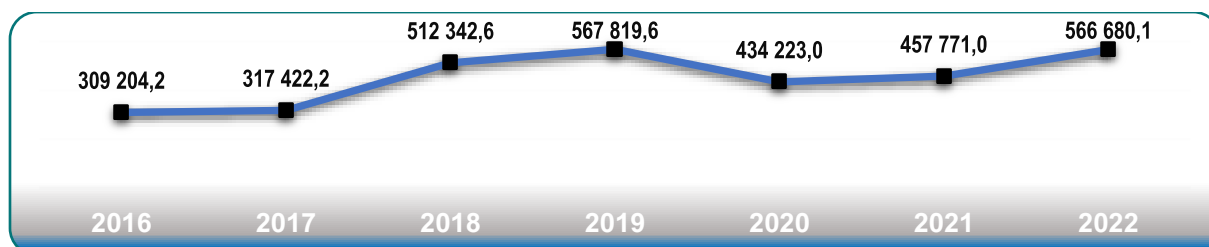


Figure 4: Quantité de déchets collectés de 2016 à 2022


Pour ce qui est spécifiquement des deux indicateurs que sont la récupération des terres dégradées dans les zones protégées et la collecte des déchets solides, les actions entreprises l'ont été à travers la mise en œuvre de projets et programmes dans le domaine de la récupération des terres dégradées, l'organisation et la structuration des acteurs ainsi que la réalisation des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets. En outre, des actions de sensibilisations ont été conduites auprès des populations pour un changement de comportement.

Ces actions ont permis de porter les superficies cumulées de terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 10 500 ha en 2016 à 44 499,6 ha en 2023.

III.1.1.5 ODD 13 :

L'ODD 13 a été suivi à travers le proxys suivants : Proportion de Plans communaux de développement (PCD) intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Tableau 6: Cibles et indicateurs de l'ODD 13

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p>13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.</p>	<p><i>13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.</i></p>
	<p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour</p>	<p><i>13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de</i></p>

ODD	Cibles	Indicateurs
	faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.	<i>moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.</i>

Le Gouvernement a su mettre en place des leviers d'atténuation et d'adaptation aux effets des catastrophes naturelles liées au climat. Ainsi, le cadre institutionnel de la gestion des catastrophes a été renforcé à travers la mise en place du CONASUR pour venir en aide aux victimes potentielles. De même, d'importants programmes de relèvement et de soutien aux victimes des catastrophes climatiques ont été développés.

La mise en place de système de résilience a permis de renforcer l'accompagnement des victimes de catastrophes avec la prise en charge en 2021 de plus de 101 000 victimes contre 42 482 en 2016. Cette situation s'est davantage exacerbée avec l'insécurité. Ainsi, 2 062 534 Personnes Déplacées Interne (PDI) ont été enregistrées par le/ CONASR contre 3 000 en 2016 (cf. Tableau 8 ci-dessous).

Sur le plan institutionnel, une Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC) a vu le jour et, les acteurs ont vu leurs capacités renforcées sur la thématique.

S'agissant de l'analyse de la dynamique, elle confirme que le renforcement de ce système de résilience et d'adaptation aux changements climatiques devrait permettre d'accompagner les victimes. Toutefois, la fréquence et les ampleurs potentiels des chocs dans un contexte de priorités sécuritaire et humanitaire pourraient contrarier les efforts.

En lien avec cet ODD, la proportion de Plans communaux de Développement (PCD) intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques est également suivi.


En termes d'actions entreprises, plusieurs référentiels en lien avec l'adaptation et l'atténuation ont été élaborés. A ce titre, peuvent être répertoriés, la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et son guide d'intégration dans les plans locaux de développement (PLD), le Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, le guide d'intégration des thématiques environnement et changement climatique dans les PLD, la stratégie nationale REDD+. En outre, on note la conception et la mise en œuvre des projets de développement intégrés communaux pour la REDD+ (PDIC/REDD+) ainsi que la conduite des actions de formation/sensibilisation auprès des acteurs locaux en vue de la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la planification locale.

III.1.1.6 ODD 15

Cet ODD est suivi à travers les trois indicateurs suivants : (i) Proportion des superficies des Aires de Protection Faunique (APF) sous aménagement, (ii) Superficie de terres agricoles

récupérées par les aménagements CES/DRS (ha), (iii) Superficie de terres dégradées récupérées dans les zones protégées (ha).

Tableau 7: Cibles et indicateurs de l'ODD 15

ODD	Cibles	Indicateurs
 <p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p>	<p><i>15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre ;</i></p> <p><i>15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème).</i></p>
	<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.</p>	<p><i>15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre.</i></p>
	<p>15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.</p>	<p><i>15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique.</i></p>
	<p>15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.</p>	<p><i>15.a.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité.</i></p>
	<p>15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</p>	<p><i>15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité.</i></p>
<p>15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.</p>	<p><i>15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages.</i></p>	

Pour le suivi de cet ODD, des avancées significatives ont été enregistrées dans le domaine de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres. Mis à part la proportion des aires de protection faunique sous aménagement qui reste en deçà des attentes avec même une inversion de la tendance souhaitée, les autres indicateurs associés à savoir la proportion des aires classées apurées, le nombre de zones humiques classées site Ramsar, et la superficie de terres dégradées des zones protégées récupérées sont en accroissement continue. L'analyse de la dynamique révèle des perspectives favorables pour l'atteinte des cibles visées (*Tableau 10 en annexe*).

Cette bonne tendance en matière de restauration du couvert végétal résulte des mécanismes mis en œuvre aussi bien en termes de politiques publiques soutenues par des projets et programmes d'impacts d'envergure qu'en terme de réformes aux plans institutionnels et réglementaires ces dernières décennies pour atténuer les effets potentiels des chocs climatiques.

En termes d'actions entreprises concernant cet ODD, on note la conduite des opérations d'aménagements dans les Aires de Protection Faunique (APF). Ces aménagements sont entre autres, la réalisation de points d'eau (barrages, forages, boullis), de salines, de pistes, de miradors, l'application des feux précoces, etc.

Ces aménagements ont permis de faire passer la proportion des superficies des aires de protection faunique (APF) sous aménagement de 50% à 75% entre 2016 et 2019.

Au titre de la récupération des terres dégradées, l'élaboration et la mise en œuvre de projets/programmes dans le domaine de la récupération des zones protégées et agricoles ont permis de porter la superficie des terres récupérées par les aménagements CES/DRS de 13 299 ha en 2016 à 188 770,2 ha en 2023 et de 2982,9 ha en 2019 à 3 872,5 ha en 2023 dans zones protégées.

Indicateur 2 : Proportion des superficies des aires de protection faunique (APF) sous aménagement

Comme cité plus haut, la proportion des superficies des aires de protection faunique (APF) sous aménagement a connu une croissance entre 2016 et 2019, passant de 50% à 75% puis une baisse après 2019. Cette baisse s'explique par l'aggravation considérable de la crise sécuritaire qui a affecté la réalisation des activités d'aménagement dans les APF, majoritairement localisées dans des zones à fort défi sécuritaire.

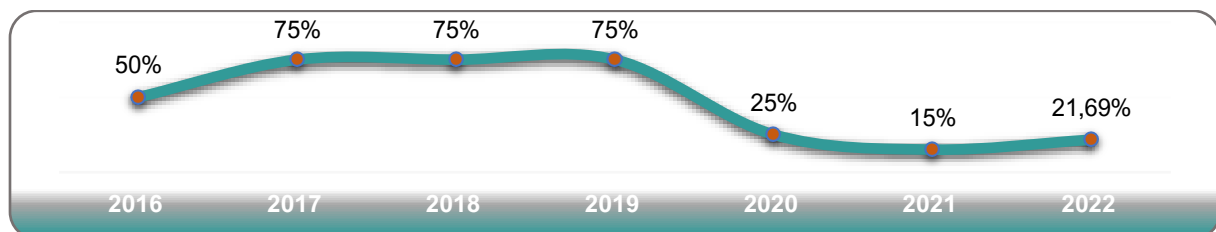


Figure 5: Proportion des superficies des aires de protection faunique (APF) sous aménagement de 2016 à 2022

Indicateur 3 : Superficie de terres agricoles récupérées par les aménagements CES/DRS (ha)

Les portions de terres récupérées dans les espaces agricoles par les aménagements CES/DRS de 2016 à 2023 sont estimées à 188 770,2 ha avec une moyenne annuelle de 23 596,3 ha. De 13299ha en 2016, elles sont passées à 20 449,2 ha en 2023.

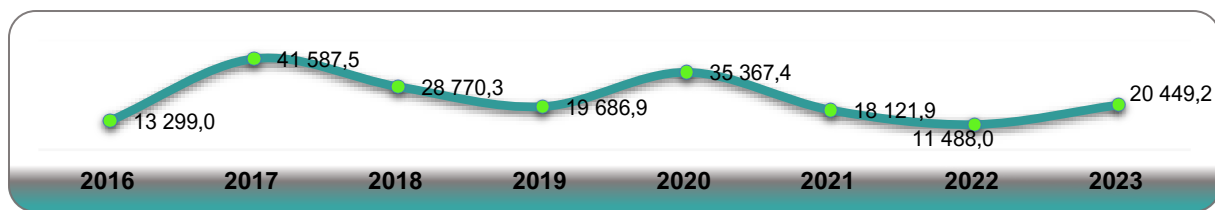


Figure 6: Portions de terres récupérées dans les espaces agricoles de 2016 à 2023

Indicateur 4 : Superficie de terres dégradées récupérées dans les zones protégées (ha)

La superficie totale de terres récupérées dans les zones protégées sur la période 2016-2023 est de 37 872,5 ha. Les superficies récupérées dans ces zones tendent à baisser au fil des années. Les plus grandes portions ont été récupérées en 2016 (8 528,0 ha) et en 2018 (7 565,4 ha). Les plus faibles portions de terres récupérées sont observées de 2019 à 2021 avec moins de 3000 ha par an.

L'accès difficile aux zones protégées, notamment celles localisées dans les zones à fort défi sécuritaire n'a pas permis de poursuivre les interventions de façon appropriée.

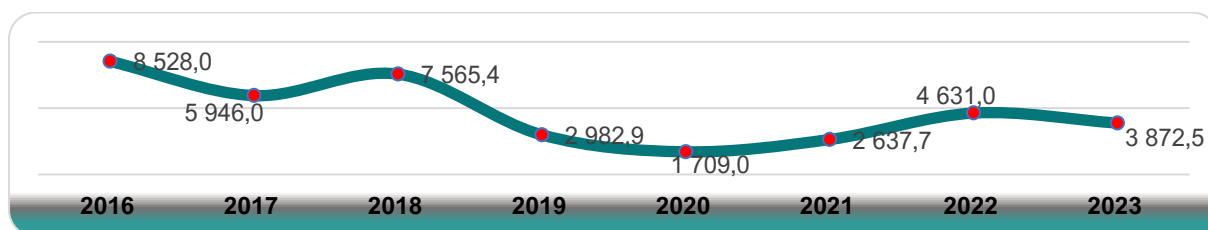


Figure 7: Superficie totale de terres récupérées dans les zones protégées sur la période 2016-2023

Les acquis en termes de changements (effets/impacts sur les communautés) sont essentiellement l'amélioration des taux d'accès des populations à l'eau potable (78,3% en 2023 contre 72,4 en 2016) et à l'assainissement (28% en 2023 contre 19,8% en 2016), ainsi que celle des revenus des ménages autour des forêts aménagées.

La proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est ressorti à 16,3% en 2023.

Pour la mise en œuvre des actions au cours de la période de 2016 à 2023, le Gouvernement en plus du budget de l'Etat, a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires au développement tels que PNUD, NDC Patnership, CBIT, GGGI, UICN, Union Européenne, Coopération autrichienne, BAD, Banque Mondiale, FAO, GIZ, SNV, AFD, Coopération Japonaise, Coopération Danoise, Coopération Luxembourgeoise. L'accompagnement de ces partenaires a consisté à un appui financier et technique pour la formulation et la mise en œuvre des projets dans les domaines suivants : gestion durable des ressources forestières, aménagement des APF, amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, amélioration du cadre de vie, gestion durable des terres, adaptation et atténuation des effets du changement climatique.

Pour ce lot d'ODD, les bonnes pratiques répertoriées sont entre autres : le développement de mécanismes de financements endogènes, le plaidoyer pour le maintien des lignes budgétaires allouées aux activités, la prise en compte de la situation sécuritaire dans la planification, la réalisation et le suivi des activités.

III-1.2 Analyse des défis et obstacles rencontrés

III.1.2.1 Le défi sécuritaire et la COVID19

Le défi sécuritaire est le principal obstacle qui annihile les efforts du Gouvernement pour l'accélération de l'atteinte des ODD. En dépit des efforts du Gouvernement d'une part et, d'autre part, de la mobilisation générale de l'ensemble de la population pour y faire face, la situation sécuritaire du pays reste préoccupante et demeure toujours imprévisible et volatile.

Tableau 8 : Nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) enregistrées de 2016 à 2023

Année	Personnes Déplacées Interne (PDI)
2016	3 000
2020	1 074 993
2021	1 600 000
2022	1 882 391
31-mars-23	2 062 534

Source : Données CONASUR

Ces déplacements massifs de populations ont davantage amplifié la crise sécuritaire et humanitaire du pays depuis plusieurs années surtout pour les groupes les plus vulnérables (les petits producteurs agricoles, les femmes et les enfants) retardant ainsi l'accélération de l'atteinte des ODD. Pour ce faire, cette tendance à la concentration de la population dans les villes induit des besoins urgents et pressants sans cesse croissants en ressources naturelles et d'accès aux terres. Il s'en suit des conflits d'usages des ressources et du foncier, le déboisement le défrichement, l'artificialisation des terres agricoles périurbaines due à la pression accrue sur ces ressources, une dégradation continue des sols agricoles, des parcours et des pâturages, et des infrastructures socioéconomiques défailtantes ainsi qu'une rupture pour la fourniture continue des services énergétiques dégradant subséquemment les conditions de vie et d'existence des populations.

La crise sécuritaire est intervenue dans un contexte marqué déjà par des problèmes environnementaux (utilisation de produits chimiques non homologués, ou incontrôlés, propagation des sachets plastiques) et la fréquence de phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vents de chaleur).

La survenue de la COVID19 a davantage contribué à ralentir la progression vers l'atteinte des ODD. Ainsi, la part importante du budget de l'Etat 300 000 000 000 F CFA (environ 600 000 000 dollars US) a été consacrée à la riposte au coronavirus, fragilisant des populations déjà vulnérables par leur bas pouvoir d'achat ainsi que leur faible accès aux services sociaux de base. La précarité de leurs conditions de vie et d'existence s'est exacerbée avec cette maladie qui a entraîné la fermeture des frontières ainsi que limitation de leurs déplacements. De même, cette situation a engendré la rupture des investissements des PTF, du secteur privé, de la coopération décentralisée ainsi que du monde associatif pour la réalisation d'actions urgentes et prioritaires d'adaptation aux changements climatiques.

III.1.2.2 Les contraintes liées à la réalisation des ODD cibles

L'ODD 6

L'accès des populations à l'eau potable ainsi que les commodités sanitaires demeurent faibles pour les contraintes telles que :

- **sécuritaires** : l'insécurité a entraîné des déplacements massifs de populations avec pour conséquences, le développement des zones d'habitats spontanés, accroissant les besoins sociaux de base notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- **institutionnelles** : l'exploitation excessive des eaux souterraines à partir des forages construits pour le ravitaillement aussi bien des PDI que des populations d'accueil demeure une contrainte majeure ;
- **financières** : les coûts des infrastructures sanitaires et d'accès à l'eau potable de même que les services marchands y rattachés ne sont toujours pas à la portée des ménages modestes vulnérables de même que des PDI ;
- **techniques** : la faible connaissance du potentiel en eau souterraine, compromet sa valorisation et subséquemment l'accès à l'eau potable ;
- **organisationnelles et de gouvernance** : la forte concentration de populations dans les zones sans aménagements conséquents surtout d'installations sanitaires adéquates les exposent au manque d'hygiène et à la promiscuité avec un défi sanitaire à relever ;
- **socioculturelles** : des pesanteurs socioculturelles persistantes dues au faible niveau d'information des populations sur l'assainissement engendrent toujours l'inacceptation sociale des techniques et technologies modernes y relatives.

Il convient de relever que dans la plupart des villages du pays, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement demeure un défi important. Cependant, ce défi est en passe d'être levé et subséquemment l'amélioration des indicateurs de cet ODD 6 avec la mise en œuvre de la Politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement ainsi que l'adoption de l'approche nexus de la trilogie « Humanitaire, Développement et Paix ».

L'ODD7 :

- **Contraintes sécuritaires**
 - Les travaux d'électrification dans les zones à fort défi sécuritaire ont été dans une moindre mesure soit ralentis ou tout simplement arrêtés.
- **Contraintes financières**
 - Les burkinabè dans leur grande majorité dépendent fortement des énergies de la biomasse bois-énergie ainsi que des combustibles fossiles avec un faible et inéquitable accès aux énergies modernes onéreuses.
 - La vulnérabilité du pays a été fortement affectée par rapport au choc exogène née au plan international par la crise russo-ukrainienne qui a occasionné la flambée des prix des hydrocarbures et des coûts des équipements.
- **Contraintes techniques**
 - Les énergies renouvelables sont faiblement valorisées.
- **Contraintes organisationnelles et de gouvernance**
 - Une bonne partie des besoins énergétiques du pays est comblée à partir des combustibles fossiles et l'énergie provenant des pays voisins tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire.

ODD 11 :

- **Contraintes organisationnelles et de gouvernance**
 - L'urbanisation accélérée entraîne une pression croissante sur les infrastructures urbaines et les services sociaux de base, nécessitant une gestion adéquate de l'afflux de population ;
 - La persistance de la prolifération des habitats spontanés ;

Le non-respect de la réglementation en matière de lotissement et d'aménagement progressif dans les centres urbains. Pour ce faire, des défis persistent et il faudra des efforts supplémentaires pour atteindre l'ODD 12 en matière de consommation et de production durable.

ODD 12 :

- **Contraintes sécuritaires**

L'urbanisation rapide occasionnée par les mouvements de populations entraîne une demande croissante de ressources, une augmentation de la production et de la consommation, ainsi qu'une génération accrue de déchets surtout dans les zones d'accueil des PDI.

- **Contraintes organisationnelles et de gouvernance**

L'absence de planification urbaine adéquate impacte négativement sur les modes de consommation et de production durables dans les villes ;

La spéculation immobilière, la vente des terres et la prolifération des zones non loties.

- **Contraintes socioculturelles**

Ces problèmes entraînent des coûts élevés des loyers, rendant les logements inaccessibles à la population qui vit dans l'insécurité, l'insalubrité et la promiscuité augmentant ainsi la pollution et les nuisances avec ses lots de fréquentes maladies.

ODD 13 :

- **Contraintes sécuritaires, environnementales et climatiques**

Les mouvements de population liés aux changements climatiques présentent plusieurs enjeux spécifiques dans le cadre de l'ODD 13.

Les déplacés font face à une vulnérabilité accrue, avec des conditions de vie précaires et un accès limité aux services de base. De plus, ces mouvements exercent une pression supplémentaire sur les ressources naturelles déjà limitées, entraînant une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones d'accueil. Ainsi, les populations déplacées ont des capacités très limitées pour s'adapter car ayant perdu leur moyen de subsistance et ne bénéficient pas toujours d'assistance à la réinstallation dans des zones plus sûres et résilientes.

ODD 15 :

- **Contraintes sécuritaires, environnementales et climatiques**

Les mouvements de population au Burkina Faso ont des implications majeures pour la réalisation de l'ODD 15. L'accroissement démographique et les flux de réfugiés exercent une pression accrue sur les ressources naturelles, conduisant à une déforestation, à l'orpaillage avec utilisation de produits chimiques illicites dommageables à l'environnement, une surexploitation des terres agricoles et une diminution des ressources hydriques. Cette situation compromet la conservation des écosystèmes terrestres et la biodiversité. De plus, les mouvements de population contribuent à la dégradation des terres, aggravant ainsi le déboisement accéléré dans certaines régions du pays. De plus, les conflits liés à l'usurpation des ressources sont aggravés lorsque les populations se déplacent en raison de la raréfaction des ressources.

III-2 Bilan de la mise en œuvre des ODD dans les six collectivités locales ciblées (2016-2023)

III-2.1 Présentation des six communes de l'étude

Six (06) communes ont été ciblées pour illustrer des cas pratiques de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso. Ce sont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Houndé, Bokin et Guiaro (cf figure 8 ci-après).

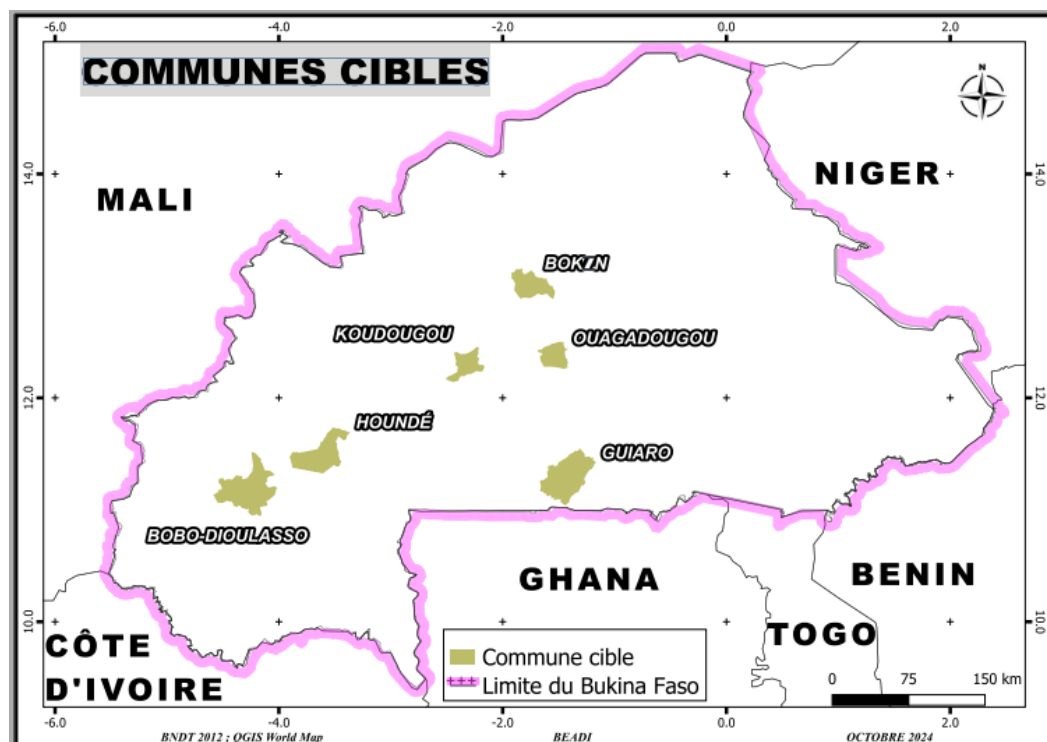


Figure 8 : Communes- de l'étude

III-2.1.1 Commune de Ouagadougou

La commune de Ouagadougou se situe au centre du Burkina Faso avec pour coordonnées géographiques 12° 21' 58" nord 1° 31' 05" ouest. Elle est le principal pôle de développement du Grand Ouaga. Chef-lieu de la province du Kadiogo et de la Région du Centre, Ouagadougou est aussi la capitale du Burkina Faso et à ce titre, elle est le siège du pouvoir politique et des institutions. Elle s'étend sur une superficie de 2 805 km² et abrite de nombreux organismes nationaux, sous-régionaux et internationaux et se situe au carrefour des axes routiers menant aux six (06) pays limitrophes. L'industrie, le commerce, l'agriculture et l'élevage, les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme constituent les principales activités économiques de la commune. Depuis 2012, la commune compte 12 arrondissements et 55 secteurs. Avec la croissance de la population, l'ensemble de la ville et ses villages environnant sont considérés comme urbain. Il n'y a plus à proprement parler d'espace rural comme dans les autres départements du pays, et donc administrativement plus aucun village (les 17 villages sont aujourd'hui de simple dénomination locale de quartiers de la ville). La Commune urbaine de Ouagadougou a un relief composé de deux grands ensembles topographiques : une plaine d'altitude moyenne de 300 mètres et des bas-fonds d'altitude moyenne de 200 mètres. Sur le plan géologique sa structure est constituée de migmatites et de

granites indifférenciés d'une part, et d'autre part de méta volcanites. La région est surtout constituée de sols ferrugineux tropicaux lessivés appauvris. Ouagadougou se situe entre les isohyètes 600 et 900 mm et appartient à la zone climatique soudano-sahélienne, caractérisée par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse de cinq (05) mois (de juin à octobre) et une saison sèche de (07) mois. La pluviométrie moyenne annuelle calculée sur les 20 dernières années est de 722,7 mm d'eau pour 67,6 jours de pluies. L'harmattan et la mousson sont les deux types de vents qui soufflent dans la ville. La température est de 38 °C en fin février et peut atteindre jusqu'à 40 à 42 °C en avril.

La commune est drainée par un réseau hydrographique constitué essentiellement de cours d'eau, de bas-fonds et de barrages. Les cours d'eau sont à régime pluvial tropical, fortement tributaires des précipitations. Ouagadougou abrite le Parc urbain Bangr Weogo qui est le premier exemple de rétrocession foncière forestière faite par l'État à une collectivité locale dans le cadre de la politique de décentralisation. C'est un véritable poumon vert pour la ville.

Lors du recensement général de population, de 2019 la commune comptait 2 415 266 millions d'habitants dont 51% de femmes.

III.2.1.2 Commune de Bobo Dioulasso

La Commune de Bobo-Dioulasso, aussi appelée la cité de Sya, est située au Sud-ouest du Burkina Faso et a pour coordonnées 11° 11' 00" nord, 4° 17' 00" ouest. Elle est distante de 360 km de Ouagadougou. Elle est la capitale économique et la deuxième ville la plus peuplée du pays. Bobo-Dioulasso est le chef-lieu de la région des Hauts-Bassins et de la province du Houet. Couvrant une superficie d'environ 1 595,7 km², son territoire communal comprend une agglomération urbaine structurée en 33 secteurs rassemblés en 7 arrondissements et est entouré d'une zone rurale qui compte 36 villages rattachés aux 7 arrondissements. Les villages comportent un nombre variable de quartiers et la zone rurale inter villages comporte aussi des hameaux de culture. Les principales activités de la Commune sont l'agriculture, le commerce, l'administration, et l'industrie de transformation. En raison de sa position géographique, la Commune de Bobo-Dioulasso est un carrefour important pour le commerce, le transport et l'industrie. Son climat est de type sud-soudanien, caractérisé par une pluviométrie annuelle comprise entre 900 et 1200 mm, avec des précipitations s'étalant sur quatre (4) à six (6) mois. À Bobo-Dioulasso, on trouve principalement deux types de sols : les sols ferrugineux tropicaux et les sols sesquioxides. On note la présence sur le territoire communal de quatre (4) Forêts Classées (Dindéresso 8633 ha, Kou 117 ha, Kuinina 2150 ha et Kua 350 ha). Le Réseau hydrographique est dense et ramifié avec la présence de sources pérennes nombreuses mais fragiles.

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2019, la population de la Commune de Bobo-Dioulasso est de 984 603 habitants. Cette population est composée de 51% de femmes. Bobo-Dioulasso est considérée comme la perle touristique et culturelle du Burkina Faso en raison de ses sites touristiques tels que la Mosquée de Dioulasso-bâ, la Guinguette, le marigot Dafra, le Musée communal Sogossira SANON, le Mausolée Guimbi OUATTARA, ainsi que ses masques, balafons. Elle abrite la Semaine Nationale de la Culture (SNC) qui vise à promouvoir l'expression de la diversité culturelle du Burkina Faso.

III.2.1.3 Commune de Koudougou

La Commune de Koudougou est aussi appelée la cité du cavalier rouge. Elle a pour coordonnées géographiques 2°21'51" de Longitude Ouest et 12°15'3" de Latitude Nord. Elle est le chef-lieu de la région administrative du Centre-Ouest et de la Province du Boulkiemdé. Koudougou est

limitée à l'Ouest par la Commune de Réo ; au Sud par la Commune de Ramongo ; au Sud-Ouest par la Commune de Tenado ; à l'Est par la Commune de Nandiala et au Nord par les Communes de Imasgho et Soaw. Elle est distante de 100 Km de Ouagadougou, la capitale du pays. Avec une superficie de 720 km², la Commune de Koudougou est composée de dix (10) secteurs et de vingt-deux (22) villages rattachés. Son relief se présente sous la forme d'une cuvette relevée dans ses parties nord-est et sud-est par de petites collines dont les altitudes n'atteignent pas les 100 m. En termes de climat, la commune appartient à la zone soudano-sahélienne, caractérisée par 2 saisons une saison sèche, longue de 6 à 7 mois et une saison des pluies plus courte. Quant à la pluviométrie, les hauteurs d'eau recueillies dans la commune varient en général entre 600 et 1000 mm.

Les températures maximales s'observent durant les mois de mars à mai et atteignent 39,7°C et les Minimas sont observées entre décembre-janvier avec 16,2°C.

En termes d'hydrographie de la commune, l'essentiel du réseau est animé par le Vranso et le marigot de Koudougou, des cours d'eau à caractère temporaire.

Les sols rencontrés sont essentiellement des sols hydromorphes. Selon le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, Koudougou a une population totale de 216 830 avec un rapport de masculinité de 91,4%. Cette population est à majorité rurale et vit de l'exploitation des ressources naturelles. Les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Le secteur de l'industrie est toujours en construction, de même que celui des services.

III.2.1.4 Commune de Houndé

Chef-lieu de la province de Tuy dans la région des Hauts Bassins, la ville de Houndé est située à 105 km Bobo-Dioulasso (capitale de la région) et à 255 km au sud-ouest de la capitale Ouagadougou avec pour coordonnées 11° 30' nord et 3° 31' ouest. La superficie totale de la Commune de Houndé est de 1 244 km². L'agglomération urbaine comprend 5 zones réparties sur une superficie de 2,18 km² et entourée d'une zone rurale qui compte 15 villages rattachés. Elle est délimitée à l'ouest par les communes de Bekuy et Lena, au Nord par la commune de Bagassi ; au Nord-est par la commune de Boni et au Nord-ouest par la commune de Beréba, au sud par la commune de Koumbia.

Au plan géomorphologique, la commune de Houndé est essentiellement caractérisée par deux principales unités topographiques : les plateaux et les plaines, auxquels s'ajoutent quelques buttes et vallées ainsi que des collines dont la plus importante culmine à 496 m. La commune de Houndé est caractérisée par un climat de type soudanien marqué par deux grandes saisons : une saison humide allant de 6 à 7 mois (Mai à Octobre/Novembre) et une saison sèche qui s'étend sur 5 à 6 mois (Novembre/Décembre à Avril). La commune est relativement bien arrosée avec une pluviométrie moyenne annuelle variant entre 800 et 900 mm. Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 25°C et 30°C. La commune de Houndé repose sur trois (3) types de sols à savoir : les sols gravillonnaires, les sols hydromorphes, les sols sablonneux. Le réseau hydrographique de Houndé est assez dense grâce à ses innombrables cours d'eaux et des bas-fonds. La commune dispose de trois (03) forêts classées que sont : la forêt de Maro ; la forêt du Tuy ; la forêt de Bambou. Selon le Recensement Général de la Population (RGPH) de 2019, la Population de la commune est estimée à 133 403 habitants avec un rapport de masculinité de 96,4%.

III.2.1.5 Commune de Bokin

Bokin est une commune rurale située dans la province du Passoré, région du Nord au Burkina Faso. La commune se situe à une latitude de 12°58'41" Nord et une longitude de 1°46'26"

Ouest. Son territoire s'étend sur 1120 km², ce qui représente 15,79 % de la superficie totale de la province du Passoré (7094 km²). Elle est limitée à l'Est par la commune de Mané ; à l'Ouest par la commune de Kirsi ; au Nord par la commune de Rambo ; au Nord-Ouest par la commune de Kalsaka ; au Nord et Nord-Est par la commune de Guibaré ; au Sud par les communes de Niou et Dapelgo ; au Sud-Est par la commune de Ourgou-Manéga ; au Sud-Ouest par la commune de Arbolé.

Le chef-lieu Bokin se trouve à 55 km de Yako et 135 km de Ouahjougouya, respectivement chef-lieu de la province du Passoré et de la région du Nord. Sa distance avec Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, est de 102 km. La commune compte actuellement 60 villages administratifs et de nombreux hameaux de culture. Le relief de la commune est caractérisé par une pénéplaine arasée de laquelle émergent quelques rares plateaux culminant à 200-300 mètres. Bokin bénéficie d'un climat de type soudano-sahélien avec une pluviométrie globalement assez abondante. On distingue deux types de saisons : une saison sèche qui s'étend de novembre à mai et une saison de pluies plus courte de juin à octobre. Les principaux vents sont l'harmattan en saison sèche et la mousson en saison humide. Les données pluviométriques des 5 dernières années révèlent une moyenne annuelle de 789,7mm. Les sols dominants dans la commune sont les sols sesquioxides de fer et les sols hydromorphes à gley ou pseudogley. Le réseau hydrographique de la commune est constitué de cours d'eau qui ont un régime temporaire. On note également l'existence de 4 barrages sur le territoire communal.

Selon les résultats du RGPH 2019, la commune compte une population totale de 81194 habitants avec un rapport de masculinité de 89,4%. A l'instar des autres communes du Burkina Faso, l'agriculture constitue avec l'élevage les principales activités économiques et les premières sources de revenus des populations de la commune de Bokin.

III.2.1.6 Commune de Guiaro

La commune rurale de Guiaro est située dans la province du Nahouri, région de centre-sud du Burkina Faso. Elle a pour coordonnées 11° 22' 08" nord, 1° 22' 38" ouest. Guiaro est situé à 35 km de Pô (chef-lieu de la province), 100 Km de la ville de Manga (chef-lieu de région) et à 175 Km de Ouagadougou la capitale du pays. La superficie du territoire communal est de 1479 km². Le fleuve Nazinon et la rivière Sissili sont respectivement les limites naturelles au Nord-Est et au Sud-Ouest. Les communes limitrophes sont : Nobéré au Nord-Est, Biehaa au Sud-Ouest, Sapouy au Nord-Ouest et Pô à l'Est. Le territoire communal comprend 19 villages. La commune est située dans un vaste ensemble plat, légèrement ondulé et parsemé de buttes de structure ferrugineuse. Le réseau hydrographique est constitué par la rive droite du Nazinon et la rive gauche de la Sissili. Il est assez dense et perlé de mares et de bouli à vocation pastorale, dans plusieurs villages. Ces mares et bouli tarissent au plus tard en février, affectant certaines activités de production.

Dans cette commune, la pluviométrie varie entre 800 et 1200 mm de hauteur de pluie. Elle est en zone soudanienne. Le climat est caractérisé par l'alternance d'une saison humide pouvant durer six mois, allant de mai à septembre et d'une saison sèche durant le reste de l'année. La mousson et l'harmattan sont les deux vents qui se succèdent au cours de l'année. Globalement, quatre types de sols se rencontrent sur le territoire communal. Ce sont : les sols hydromorphes, les vertisols et paravertisols, les sols à sesquioxides et les sols minéraux bruts.

On note la présence de trois espaces de conservation sur le territoire communal : Le Parc National Kaboré Tambi ; le ranch de Nazinga ; la zone du couloir de migration des éléphants. Selon les résultats du RGPH de 2019 la population comptait 7369 habitants. L'agriculture et l'élevage constituent les deux principales activités économiques dans la commune.

III-2.2 Analyse des progrès réalisés dans chaque commune

III.2.2.1. ODD et domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales

Les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

Ainsi l'Etat a transféré aux collectivités territoriales 11 domaines de compétences et leur a accordé la pleine responsabilité de la mise en œuvre de ces domaines dans leur ressort territorial, toute chose qui permet d'administrer une planification du développement répondant au contexte. Ainsi, donc les actions planifiées et exécutées sur la base de ces domaines de compétences s'inscrivent dans la mise en œuvre et contribuent à l'atteinte des ODD.

Bien que l'Etat burkinabè ait adopté les ODD après leur adoption par la communauté internationale en 2015, un réel processus de localisation des ODD n'est pas encore effectif avec des profils ODD régionaux et communaux définis qui permettraient d'adresser directement les cibles de l'Agenda 2030. Malgré cet état de fait, les collectivités territoriales de par leurs actions contribuent à l'atteinte de ces ODD.

Pour la présente étude, 6 ODD ont été ciblés pour apprécier la contribution des collectivités territoriales. Ils s'inscrivent dans les domaines de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain, de l'environnement et gestion des ressources naturelles, de l'eau et de l'assainissement et de l'électricité. Le tableau suivant présente les 6 ODD ciblés et les domaines transférés dans lesquels ils s'inscrivent.

Tableau 9 : ODD et domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales

ODD	Domaines de compétence Transférés aux CT
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Eau et électricité
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Environnement et ressources naturelles
ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Gestion du foncier, aménagement du territoire et aménagement urbain ; pompes funèbres et cimetière.
ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Développement économique et planification
ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Environnement et ressources naturelles
ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Des avancées notables sont également réalisées dans le domaine de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres	Foncier

II.2.2.2. Prise en compte des ODD dans les stratégies et plans de développement

Pour favoriser une prise en compte des ODD dans les documents de planification, le Burkina Faso a en 2016, avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), élaboré et mis à la disposition des collectivités territoriales un guide d'intégration des ODD dans les Plans Locaux de Développement (PLD). Ce guide permet aux acteurs locaux de s'approprier les ODD suivant la démarche d'élaboration des PLD proposée par le guide de planification locale qui lui-même a été relu en 2013 pour prendre en compte les thèmes émergents comme les changements climatiques, le développement durable, la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), etc.

Les politiques, stratégies et plans nationaux élaborés au niveau national sont implémentés dans l'ensemble des communes couvertes par l'étude. Il s'agit :

- des schémas directeurs d'aménagement élaborés par les communes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou. En sus, au niveau de la commune de Ouagadougou, un schéma directeur du Grand Ouaga a été élaboré par le Ministère des infrastructures mais qui intéresse la commune car l'espace de ce Grand Ouaga intègre l'espace territorial de la commune ;
- des plans locaux de développements dont la première génération est intervenue en 2009 pour la plupart des communes. L'ensemble des communes ciblées disposent au moins d'un PCD de première et/ou de deuxième génération. Ces plans, en plus de décliner la vision de développement, définissent des axes et objectifs stratégiques en cohérence avec le référentiel national de développement qui lui-même est aligné aux ODD. En outre le guide d'élaboration des PCD révisé en 2013 a mis en exergue la nécessité de prendre en compte les thématiques émergentes dont les changements climatiques, la neutralité en matière de dégradation des terres et le développement durable. Les PCD desdites communes ont été relus sur la base de ce guide. Des actions et activités y sont définies en lien avec les ODD.
- des PCD-AEPA à partir de 2018 par l'ensemble des communes avec l'appui du PN-AEPA ;
- la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques et d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain par l'ensemble des communes couvertes par l'étude.

Au plan institutionnel certaines communes ont renforcé leur organisation administrative par la création de services techniques.

Ainsi la commune de Ouagadougou a mis en place une direction de la salubrité publique et de l'hygiène (DSPH) avec 4 services qui sont : le Service de traitement et de valorisation des déchets (STVD), le Service de collecte et de tri des déchets (SCTD), le Service de Nettoyement et de l'Education Environnementale (SNEE) et le Service de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Publique (SEAHP).

Celle de Bobo-Dioulasso dispose d'une direction de l'environnement et de l'Energie, d'un service de l'approvisionnement en Eau potable et de l'assainissement et le poste de Conseiller Technique auprès du PDS chargé de l'Environnement, Déchets, Développement Territorial Durable.

Les communes de Houndé, Bokin et Guiaro disposent chacune d'un point focal eau et assainissement.

II.2.2.3. Analyse de la mise en œuvre des ODD

La mise en œuvre de ces plans et stratégies s'est traduite par la conduite d'actions d'investissements qui contribuent à l'atteinte des ODD.

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'ODD 6 est mis en œuvre au niveau national à travers l'axe 2 du PNDES « développer le capital humain » et l'axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». Trois (03) cibles ont été retenues au niveau national pour le suivi de l'ODD 6. Il s'agit des cibles 6.1, 6.2 et 6.5.

Au niveau des 6 communes choisies pour l'étude les cibles seront appréciées et analysées.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Le rapport alternatif sur l'état de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso élaboré par le SPONG dans le cadre du Forum Politique de Haut niveau sur le Développement Durable en 2023 révélait que l'accès à l'eau potable et l'assainissement, est l'un des domaines où des avancées significatives sont enregistrées depuis le cycle des OMD et se sont consolidés sur presque la première moitié de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il ressort de ce rapport que le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est en accroissement, passant de 71,9% en 2016 à 76,3% en 2022 avec une tendance favorable pour l'atteinte de la cible visée pour 2030.

Au 31 décembre 2023, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national était de 78% soit un accroissement de près de 2 points par rapport à 2022. Si la tendance se poursuit le Burkina Faso pourrait être au rendez-vous pour l'échéance de 2030 pour le volet eau. Les progrès réalisés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement se justifient par les efforts inlassables du Gouvernement et de ses partenaires pour accroître les investissements dans le domaine.

Les communes ciblées par l'étude, malgré la faiblesse de l'échantillon, ont enregistré une part contributive significative dans l'atteinte de l'ODD6. En effet les taux d'accès à l'eau enregistrés dans ces communes au 31 décembre 2023 sont de 72,82% à 92,5% en milieu rural et 36,4% à 100% en milieu urbain.

La proportion de la population desservie dans la zone d'étude suit la même progression que les taux d'accès à l'eau enregistrés. Ainsi, en 2016 elle variait entre 67,56% (milieu rural de la commune de Houndé) et 100% (milieu rural de la commune de Ouagadougou). Au 31 décembre 2023 ces taux sont passés de 36, 40% (milieu rural de la commune de Houndé) à 100% en milieux urbains (communes Ouagadougou et Koudougou).

La mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydraulique et d'alimentation en eau potable a permis d'impliquer davantage la population dans ladite gestion à travers la mise en place des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et des COGES. Bien que la faible fonctionnalité de ces structures ait été relevée à l'unanimité par les acteurs, leur présence a contribué à améliorer la fonctionnalité des ouvrages. Pour les périodes 2016-2023, les taux de fonctionnement sont largement au-dessus de 50% dans l'ensemble des communes couvertes. Les renforcements de capacités initiés au profit des structures et des communautés par les communes et leurs partenaires y ont également contribué.

Les données relatives à l'accès à l'eau sont consignées dans les tableaux 10 et 11 ci-après :

Tableau 10: Valeurs des indicateurs relatifs à l'accès à l'eau dans les 6 communes

Commune	Au 31 décembre 2016					Au 31 décembre 2023					
	Nbre de forages	Nbre d'AEPS	Proportion de population desservie (%)	Taux d'accès à l'eau potable (%)		Nbre de forages	Nbre d'AEPS	Proportion de population desservie (%)		Taux d'accès à l'eau potable (%)	
				MU	MR			MU	MR	MU	MR
Bobo-Dioulasso	290	7	72,3	-	71,9	389	61	94,6	80,7	94,6	80,7
Ouagadougou	671	6	100,0	-	100,0	797	126	100,0	0,0	100,0	0,0
Koudougou	327	9	70,5	-	70,5	393	15	100,0	79,7	100,0	79,7
Houndé	174	6	67,6	-	64,0	261	43	36,4	92,4	36,4	92,4
Bokin	277	6	83,7	-	83,7	343	11	0,0	72,8	0,0	72,8
Guiaro	115	5	69,7	-	69,7	183	14	0,0	82,2	0,0	82,2
Total	1854	39	77,3	0,0	76,6	2366	270	55,2	68,0	55,2	68,0

Source : INOH 2016à2023

Légende : MU : Milieu Urbain MR : Milieu Rural

Tableau 11: Taux de fonctionnalité des forages de 2016 à 2023 par commune cible

Commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ouagadougou	79,3	79,1	79,2	81,0	82,1	81,6	97,1	78,0
Koudougou	86,9	90,9	91,4	92,1	91,4	87,8	86,7	88,6
Guiaro	80,9	72,4	82,0	81,6	85,8	85,2	100,0	92,9
Bobo-Dioulasso	74,1	69,6	69,4	72,8	77,5	86,2	95,2	87,7
Houndé	80,5	84,3	91,7	88,9	87,0	87,3	100,0	90,5
Bokin	87,0	87,6	85,7	86,9	92,9	94,7	100,0	93,9

Source : INOH 2016 à 2023

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, a des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Le taux d'accès à l'assainissement en fin 2022 au niveau national était de 22,5% (Rapport SPONG).

Si en milieu urbain, les populations s'efforcent à réaliser des latrines même souvent non conventionnelles, les réalisations en milieu rural sont faibles et cela tire les taux vers le bas. Pour booster les taux d'accès à l'assainissement, des actions vigoureuses doivent être développées par les communes au profit des communautés surtout celles vivant en milieu rural. Tout comme l'eau, les politiques, stratégies et plans en matière d'assainissement élaborés au niveau national ont été implémentés au niveau des collectivités territoriales.

En vue de l'amélioration de l'accès à l'assainissement pour la période 2016-2023, les collectivités territoriales ont réalisé avec l'appui de leurs partenaires des latrines familiales, communautaires et institutionnelles. A la faveur de la Covid 19, des dispositifs de lave-mains ont été implantés dans les formations sanitaires, les écoles, dans les lieux publics, au niveau des latrines publiques, etc. Avec l'accalmie de cette pandémie, l'utilisation des dispositifs de lave-main connaît un recul à certains endroits.

En l'absence d'un dispositif de suivi évaluation et d'une stratégie de capitalisation des données au niveau communal, les rapports spéciaux des maires/PDS ont été exploités mais ces derniers renferment des insuffisances car ils ne donnent pas de façon exhaustive les statistiques relatives au volet. En sus, les difficultés d'archivage dans les communes de Bokin, Guiaro, Houndé n'ont pas permis de disposer des rapports pour la période 2016-2023. Ce manque d'archivage est exacerbé par la mobilité des PDS et SGM. Cependant il faut signaler que les communes à statut particulier disposent au sein de l'administration communale des directions d'étude et de planification et des services techniques.

Le volet assainissement est peu documenté dans les communes notamment celles couvertes par l'étude. Cependant les entretiens et la revue documentaire ont permis de disposer de quelques informations.

➤ **Commune de Bobo-Dioulasso :**

Au plan stratégique et institutionnel les actions suivantes ont été réalisées. Il s'agit entre autres de :

- l'élaboration en 2016 par la commune de Bobo- Dioulasso d'une Stratégie communale pour le changement de comportements en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune avec pour objectif global de « Promouvoir les bons comportements

d'hygiène et d'assainissement dans la commune » ; et 02 objectifs spécifiques (i) doter les acteurs du domaine de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement d'un document d'aide à la décision, à l'orientation et à l'harmonisation des interventions en la matière dans la commune ; (ii) sensibiliser les populations de la commune aux meilleures pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ;

- l'élaboration en 2018 par la commune de Bobo-Dioulasso d'une stratégie communale de gestion de la filière de l'assainissement, des eaux usées et excréta avec l'appui de la GIZ ;
- l'élaboration du Plan Stratégique d'Assainissement de Bobo-Dioulasso (PSAB) en 2012 pour la période 2012-2020, adopté en session du conseil municipal ;
- l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides urbains (SDGD) adopté en conseil de collectivité ;
- la création du conseil communal de l'hygiène publique dans la commune de Bobo-Dioulasso. par délibération n°2019-002/CB/M/SG/SG ;
- la prise en mars et août 2018, de 2 arrêtés municipaux portant respectivement Règlementation des prestations de vidange mécanique des ouvrages d'assainissement autonome dans la ville de Bobo-Dioulasso et Règlementation de la propreté urbaine dans la Commune de Bobo en 2028 ;
- la prise d'arrêté de mise en place du Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement (CCEau) ;
- la prise d'arrêté municipal portant composition attribution fonctionnement du conseil communal de l'hygiène publique (CCHP).

Au plan des investissements, l'action de la commune et de ses partenaires fait ressortir les données ci-après :

- la réalisation entre 2016 et 2022 par l'ONEA (Annuaire Statistique _MEA 2022) en milieu urbain de 8 886 latrines et 334 080 puisards en milieu urbain, et au compte de la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso de 191 ouvrages d'assainissement scolaires et communautaires ;
- la création de 2 centres de collecte des ordures ménagers ; la collecte et l'évacuation des déchets de la ville de Bobo-Dioulasso : De 2027 à 2023, 46 166 m³ de déchets collectés et évacués vers les décharges ; 108 042m³ de dépôts sauvages d'ordures ménagères existants éliminés ; 62 520 m³ de déblais et de désherbage évacués des ouvrages hydrauliques par le curage ; 82 m³ de déblais et de dépôts de terre collectés manuellement du marigot Houet et évacués en décharge publique ((Rapports spéciaux du Maire/PDS).

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain fourni par la direction régionale de Bobo-Dioulasso à laquelle appartient la commune de Bobo-Dioulasso est de 35,91% en 2022 contre 31 ,5% en 2016 soit une progression de plus de 4 points. (Annuaire Statistique MEA 2022).

Spécifiquement en 2019, (62,2%) des ménages utilisaient la latrine simple en commun comme type d'aisance, (17,0%) utilisaient la latrine simple personnel. Cependant pour tout type réuni, c'est plus de huit ménages sur 10 (83,1%) qui utilisent les latrines. L'absence de toilette ou l'utilisation de la nature est enregistrée dans une faible proportion des ménages (1,7%). [RGPH_Monographie de la commune de Bobo-Dioulasso].

➤ **Commune de Ouagadougou**

Au plan stratégique, règlementaire et institutionnel les actions suivantes ont été réalisées. Il s'agit en autres de :

- l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de Ouagadougou avec 4 grandes orientations stratégiques qui sont : (i) Protéger les espaces naturels et inondables; (ii) Maitriser l'urbanisation et améliorer le cadre de vie des habitants; (iii) Favoriser le

développement économique; (iv).Accompagner les politiques de déplacement et de développement durable ;

- l'élaboration de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération de Ouagadougou à l'horizon 2025 ;
- l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides de la ville de Ouagadougou : Ce Schéma constitue un cadre d'orientations générales en matière de gestion des déchets solides sur un horizon de 25 ans dans la ville de Ouagadougou ;
- l'élaboration en 2018 du Plan de développement de l'arrondissement 6 ;
- le délibéré N°2010-006 /CO/CAB/DQ portant réglementation de l'occupation du domaine public dans la ville de Ouagadougou ;
- la création d'une Direction de la Salubrité Publique et de l'Hygiène (DSPH) avec 4 services qui sont le Service de traitement et de valorisation des déchets (STVD), le Service de collecte et de tri des déchets (SCTD), le Service de Nettoyement et de l'Education Environnementale (SNEE) et le Service de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Publique (SEAHP) ;
- la mise en œuvre de projet comme le PAQPO Phase I avec le sous-projet d'Assainissement des Quartiers périphériques (SPAQPO) a été réalisé par la commune de Ouagadougou sous l'expertise de l'agence Municipale des Grands Travaux (AMGT) avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Etat Burkinabè et la commune de Ouagadougou à hauteur de vingt-huit milliards trois cent cinquante millions (28 350 000 000) FCFA.

Au plan investissement on note :

- la réalisation entre 2016 et 2022 par l'ONEA (Annuaire Statistique _MEA 2022) en milieu urbain de 45 485 latrines et 66 7802 puisards en milieu urbain, et au compte de la Direction Régionale de Ouagadougou de 332 ouvrages d'assainissement scolaires et communautaires ;
- la collecte et la valorisation des déchets solides dont les taux sont passés respectivement de 57 % en 2013 à 66,66 % en 2021 et de 5 % à 6,7 % ;
- la répartition de la ville en 12 centres de collecte.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain fourni par la Direction régionale de Ouagadougou à laquelle appartient la commune de Ouagadougou est de 48,35% en 2022 contre 46,7% en 2016 soit une progression d'environ 2 points. (Annuaire Statistique MEA 2022).

➤ **Commune de Koudougou :**

Au plan stratégique, les actions suivantes ont été réalisées. Il s'agit entre autres de :

- l'élaboration en 2014 du PCD-AEPA ;
- l'élaboration en 2012 du Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la ville de Koudougou Horizon 2030 ;
- l'élaboration en 2017 de la deuxième génération de PCD 2018-2022 ;
- l'élaboration en 2021 du plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement horizon 2030 ;
- l'élaboration en 2023 du Plan d'action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025.

Au plan institutionnel on note au sein de la Direction Technique des Services Municipaux de 2 services en charge de l'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA).

Au plan investissement on note :

- la réalisation entre 2016-2023 de 1527 latrines tout type confondu et 480 puisards ;
- la sensibilisation des populations sur l'hygiène, l'eau et assainissement ;
- la construction d'une station de traitement des effluents, transfert des déchets solides et évacuation des dépôts sauvages d'ordures vers le centre de dépôt ;
- l'institution d'un prix du secteur le plus propre ; nettoyage des marchés et yaars et gare routière ;
- la signature d'une convention de financement dans le domaine de la gestion intégrée des ordures ménagères avec l'association ADK ;
- l'acquisition d'un ensemble de matériel de sécurité, de protection et d'assainissement.

L'ensemble de ces investissements a été réalisé par la commune et ses partenaires pour un montant de 396 804 867FCFA.

En sus, le centre ONEA de Koudougou a réalisé entre 2016 et 2022 (Annuaire Statistique MEA 2022) en milieu urbain 2072 latrines et 11163 puisards en milieu urbain.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain de la province du Boulkiemdé à laquelle appartient la commune de Koudougou est de 33% en 2022 contre 38,5% en 2020 soit une baisse 5,5 points.

➤ **Commune de Houndé :**

Le rapport de mise en œuvre du Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) de la ville de Houndé révèle qu'en 2012, 64% de la population urbaine de Houndé ont accès à un système d'assainissement dont 49% à des latrines traditionnelles et 15% à des ouvrages homologués ; Sur les 36% qui n'ont pas accès à l'assainissement, 73% ont recours à la nature ; pour l'évacuation des eaux usées, 50% des eaux usées sont rejetées dans la nature ; 82,76% des ménages déposent leurs boues de vidange dans les champs comme fertilisants et 17,24 % les déversent dans les dépotoirs ou dans des trous . Le taux d'accès à l'assainissement estimé à 1% en 2012 est passé à 28,81% en 2021. Par ailleurs, la contractualisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain avec l'ONEA à travers un contrat d'affermage (Délibération n° 2022-13/RHBS/PTUY/CHND/DS du 02 décembre 2022 portant autorisation de signature de contrat d'affermage entre la commune et l'ONEA. : réalisation pour la période 2014- 2019, avec l'appui de ses partenaires de 2542 latrines familiales, 306 latrines VIP/2F, 104 latrines ECOSAN, 2131latrines Sanplat, 236 puisards ; élaboration en 2012 par l'ONEA d'un plan stratégique d'assainissement (PSA) de la ville de Houndé 2013-2020 Au 31 décembre 2018, le taux d'équipement en ouvrages homologués (VIP, TCM, Sanplat et EcoSan) de confinement des excréta était de 27% en milieu rural, 14% en milieu urbain et 77% en milieu scolaire (PCD-AEPA 2019-2023).

➤ **Commune de Bokin :**

Dans la commune les déchets liquides sont constitués essentiellement des eaux usées domestiques en provenance des ménages (douche, lessive, urines) et les déchets liquides en provenance des formations sanitaires et des sites aurifères (eaux de traitement de l'or). Les eaux usées domestiques sont jetées dans la rue, répandues dans les cours ou les fosses fumières. Les formations sanitaires disposent de puits perdus pour la gestion des déchets liquides qu'elles produisent. Les déchets liquides issus du traitement de l'or par les orpailleurs sont déversés dans la nature.

Les latrines sont utilisées dans la gestion des excréta. On note l'existence de latrines institutionnelles dans la plupart des établissements scolaires et sanitaires, des latrines publiques dans les marchés, les lieux de culte. La plupart des services techniques et la mairie en disposent

également. Les données collectées lors des animations villageoises révèlent que certaines familles disposent de latrines familiales mais elles ne répondent pas aux normes. Le principal lieu d'aisance pour la plupart reste la nature.

Les déchets biomédicaux produits dans les formations sanitaires sont incinérés. Des incinérateurs sont construits dans les formations sanitaires à cet effet. Six (6) formations sanitaires sur 10 disposent d'un incinérateur.

Il n'existe pas de système de traitement des autres types de déchets solides ; en effet la commune ne dispose pas d'un système de collecte et de gestion des ordures. La plupart des ménages jette les ordures sur les tas d'immondices ou dans les fosses fumières. Les ferrailles et les objets en plastique sont récupérés et vendus à des particuliers qui les exportent vers les pays étrangers.

Au plan stratégique la commune a :

- élaboré/actualisé son PCD qui est en cohérence avec le PNDES et les ODD à travers ses axes 3 et OS 3.4 et l'axe 4 et son OS 4.4 ;
- extrait chaque année son Plan Annuel d'Investissement (PAI) ;
- développé des actions de communication pour une meilleure mobilisation des ressources internes pour le financement des investissements dont ceux relatifs à l'eau et l'assainissement.

Au plan institutionnel, la commune a :

- créé le poste de point focal eau et assainissement au sein de la mairie.
- mis en place des structures de gestion de l'eau dans les villages (AUE) mais ces structures connaissent des difficultés de fonctionnement ;
- mené des actions de communications pour une meilleure mobilisation des ressources internes.

Au plan des investissements :

On note qu'au 31 décembre 2021, la commune enregistrait 230 latrines dans les écoles, 25 latrines dans les formations sanitaires, 6 incinérateurs dans 6 formations sanitaires sur les 10 que compte la commune, 24 lave-mains dans les écoles et 16 bacs à ordures dans les écoles.

Les résultats du RGPH 2019 révélèrent que 59,9% des ménages utilisaient la nature comme lieu d'aisance et 28,2% des ménages utilisaient des latrines simples en commun. Pour le mode d'évacuation des ordures, 61,6% des ménages jetaient les ordures dans la rue, 13% les déposaient dans des fosses fumières, 10,8% dans des tas d'immondices et 4,1% dans des bacs à ordures. Quant au mode d'évacuation des eaux usées, 82,6% des ménages les déversaient dans la nature, 9,7% dans la cour et 2,4% dans les puisards.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de la province du Passoré à laquelle appartient la commune était de 19,7%. Il a même connu une baisse en 2022 passant à 18%. (RGPH 2019_Monographie de la région du Nord).

➤ **Commune de Guiaro**

Au plan stratégique on note l'élaboration/actualisation de PCD (PCD 2015-2019) dont l'axe 4 et l'OS 13 est en cohérence avec les ODD et les actions mises en œuvre ont certainement contribué à l'atteinte des ODD. De ce PCD est extrait annuellement le PAI. La commune n'a pas encore actualisé son PCD qui est échu depuis 2019.

Au plan investissements, avec l'appui de partenaires et sur fonds propres, la commune a réalisé 295 latrines familiales en 2020. Au 31 décembre 2023 la commune comptabilisait 1452 latrines tout type confondu.

En matière d'assainissement, la majorité de la population de la commune utilise la nature comme lieu d'aisance. En effet les résultats du RGPH 2019 révélaient que 51,7% des ménages utilisaient la nature comme lieu d'aisance et 8,5% des ménages utilisaient des latrines simples en commun. Pour le mode d'évacuation des ordures, 65,1% des ménages jetaient les ordures dans la rue, 3,7% les déposaient dans des fosses fumières, 24,4% dans des tas d'immondices. Quant au mode d'évacuation des eaux usées, 98,1% des ménages les déversaient dans la nature.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de la province du Nahouri à laquelle appartient la commune était de 6,3%. Il a passé à 22,6% en 2022 soit un accroissement de 16 points. (RGPH 2019_Monographie de la région du Centre-Sud).

La gestion des déchets biomédicaux se fait par l'utilisation d'un incinérateur conventionnel au niveau sanitaire du CM de Guiaro et par des incinérateurs de fortune dans les autres CSPS.

➤ **Difficultés au niveau de l'ODD**

- Difficultés de fonctionnement des AUE ;
- Faible recouvrement des redevances auprès des AUE ;
- Refus de paiement de l'eau au niveau des PEA des villages ;
- Absence d'intermédiation sociale (IMS) avant la réalisation des ouvrages.

➤ **Défis au niveau de cet ODD**

- La disponibilité de l'eau en quantité pour les communautés est assurée par les collectivités territoriales est une réalité dans les communes couvertes par l'étude. Le défi actuel est comment assurer la potabilité de l'eau de la source au lieu de stockage dans les ménages ;
- le deuxième défi est comment assurer la prise en compte des personnes vulnérables dans l'accès à l'eau dans un contexte de service payant ;
- la réduction de la DAL afin de réduire son impact sur la santé de la population et la prise en compte des personnes vulnérables en lien avec l'accès à l'assainissement.

➤ **Suggestions au niveau de l'ODD**

- faire du PCD un référentiel pour les investissements dans les collectivités territoriales ;
- impliquer les autorités communales dans la supervision des activités de réalisation des ouvrages ;
- inclure l'intermédiation sociale (IMS) dans le contrat de suivi contrôle du prestataire ;
- nécessité de réalisation d'un marketing social dans les villages pour le paiement de l'eau ;
- rendre obligatoire la capitalisation des données au niveau des collectivités par la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation qui devrait être simplifié au niveau des communes rurales.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Cet ODD a trait à l'énergie qu'elle soit renouvelable ou non renouvelable. Dans les communes les populations utilisent l'énergie thermique, l'énergie solaire et dans une moindre mesure l'énergie produite à partir du biogaz.

La fourniture en énergie thermique est assurée directement par la SONABEL ou par des sociétés coopératives communément appelées COPEL. Les COPEL sont implantées dans les localités où la SONABEL n'est pas présente. Les communes de Guiaro et Bokin sont fournies en électricité par la COPEL.

Les modes d'éclairage courants sont l'électricité du réseau SONABEL avec une proportion de 47,1% des ménages dans la commune de Ouagadougou, 62,3% dans la commune de Bobo-

Dioulasso et 46,2% dans la commune de Koudougou. Au niveau des autres communes l'utilisation de l'énergie solaire est prédominante avec 57,1% à Houndé, 27,4% à Bokin et à 62,4% à Guiaro.

On note un niveau d'utilisation de l'énergie solaire assez significatif dans l'ensemble des communes ciblées. Le recours à l'électricité de la SONABEL par les ménages est beaucoup plus important dans les grandes villes comme Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Koudougou. Ce recours est de faible envergure dans les communes rurales.

La répartition des ménages des communes cibles selon la source d'énergie se présente dans le tableau 12 ci-après :

Tableau 12 : Sources d'éclairage et proportion des unités d'habitation par commune cible

Source d'énergie	Proportion des unités d'habitation (%)					
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Houndé	Bokin	Guiaro
Electricité du réseau SONABEL	47,1	62,3	46,2	10,7	5,9	1,2
Panneau solaire	33,5	23,1	23,4	57,1	27,4	62,4
Lampe torche	9,1	5,9	19,1	18,6	57,5	30,1
Lampe rechargeable	7,2	6,3	8,1	9,1	8,3	4,9
Autres	36,6	2,4	3,2	4,5	0,9	1,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2019_ Monographies régions et communes

Avec l'appui de partenaires, certaines communes rurales ont opté pour le système hybride pour l'éclairage des locaux de leur mairie. C'est le cas des communes de Guiaro et de Bokin. Dans ces communes, les services techniques déconcentrés, les écoles et les formations sanitaires bénéficient de l'éclairage solaire sur financement de la commune et de ses partenaires.

A cause des délestages récurrents de la SONABEL, de nombreux usagers ont recours au système hybride d'énergie.

Dans la commune de Bokin, 3 villages sur 63 sont éclairés par la SONABEL/COPEL à travers une COPEL. La mairie de Bokin utilise le système hybride pour l'éclairage des bureaux.

Dans la commune de Guiaro, 4 villages sur 19 utilisent l'électricité du réseau SONABEL

La plupart des ménages de la commune utilise les plaques solaires pour l'éclairage. Les acteurs rencontrés estiment qu'une famille sur 5 dans la commune utilise l'éclairage solaire.

Avec l'appui de du partenaire PASE Ω, les services techniques du chef-lieu Guiaro sont éclairés par le système solaire (mairie, CEG, Lycée communal, Santé, Ecole primaire, Préfecture, Agriculture, Elevage, Maison des jeunes) ; les CSPS de Boala, Guiaro, Koro et Sia sont éclairés par le solaire

Dans certains villages de la commune quelques producteurs ont bénéficié des installations de biogaz.

Pour ce qui est de l'énergie pour la cuisson, le bois demeure la principale source d'énergie dans l'ensemble des communes ciblées (cf. tableau 13). Pour espérer diminuer la pression sur l'environnement des actions vigoureuses doivent être initiées à l'endroit des communautés surtout rurales pour privilégier le foyer amélioré.

Tableau 13 : Proportion des ménages des communes par source principale d'énergie pour la cuisson

Source d'énergie	Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	Koudougou	Houndé	Bokin	Guiaro
Electricité	4,1	1,8	1,7	0,7	0,7	0
Gaz ou Biogaz	23,5	60,7	43,3	6,7	4,9	3,2
Pétrole	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1
Charbon de bois	45,9	17,9	13,5	7,7	5,7	3,9
Bois (foyer amélioré)	3,2	1,9	2,8	1,9	2,7	1,1
Bois (foyer simple)	19,4	12,7	35,2	79,8	83,8	90,5
Non concerné	2,3	3,1	2,1	2,1	1,3	0,7
Autre	1,5	1,8	1,3	1,1	0,8	0,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2019 _ Monographies des communes et des régions

➤ Analyse

Pour ce qui est du taux de couverture électrique, quelques progrès sont enregistrés au plan national. Le rapport du SPONG relève que le taux de couverture électrique national est passé de 35,9 en 2016 à 49,29 en 2021 avec des perspectives d'amélioration. Des résultats probants sont notés en termes d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a atteint 24,3% en 2021 contre à peine 9,4%. Ces résultats sont tributaires de l'orientation de la politique énergétique mise en œuvre à savoir le mix énergétique avec la réalisation de nombreux projets solaires. Il ressort également que la proportion de la population ayant accès à l'électricité a atteint 63,79% en 2021.

La part contributive des communes couvertes à l'atteinte du taux de couverture électrique national est indéniable par la présence dans l'échantillon d'importantes villes comme Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Koudougou et dans une moindre mesure Houndé.

Quelques difficultés ont été signalées. Il s'agit :

- des coûts d'installation très élevés et inaccessibles pour la plupart des ménages aussi bien pour l'énergie thermique que le solaire ;
- du non-paiement des factures par les usagers surtout dans les communes où la fourniture d'électricité est assurée par la COPEL. A titre d'illustrations, à Bokin les impayés s'élèvent à plus de 100 000 000FCFA ce qui a entraîné une rupture de fourniture d'électricité pendant plus de 3 mois.
- de la mauvaise gestion dans la fourniture de l'électricité par les COPEL ;
du délestage récurrent dans la fourniture de l'électricité du réseau SONABEL.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et surs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

L'Etat burkinabè a adopté le Programme National de construction de 40 000 logements sociaux et économiques (PNCL). En outre il a renforcé la réglementation par l'adoption de lois sur la promotion immobilière et sur le bail d'habitation privée et élaboré une Stratégie de résorption de l'habitat spontané.

L'Etat burkinabè a adopté le Programme National de construction de 40 000 logements sociaux et économiques (PNCL). En outre il a renforcé la réglementation par l'adoption de lois sur la

promotion immobilière et sur le bail d'habitation privée et élaboré une Stratégie de résorption de l'habitat spontané.

Encadré 1 : Indicateurs d'analyse des disparités spatiales de la qualité des logements au Burkina Faso

L'article 26 de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso, en son article 2, définit le logement décent comme étant un logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité, et d'accès facile à l'eau potable. Ainsi, les caractéristiques techniques du logement décent sont énoncées entre autres dans les articles suivants :

- Article 3 : le logement décent comprend une unité de base d'habitation comportant au minimum une chambre et un séjour, construite sur une superficie hors œuvre de 40 m² au minimum. Cette unité de base est obligatoirement assortie de toilettes intérieures ou de latrines extérieures à fosses ventilées, d'une cuisine et desservie en eau potable et d'électricité.
- Article 5 : Les murs du logement décent sont en blocs latéritiques, en agglos, en adobes, en bloc de terre comprimée, ou en tout autre matériau de construction soumis à autorisation préalable du Ministère chargé de l'urbanisme et de la construction qui certifie la durabilité dudit matériau. L'usage de ces matériaux se fait dans le strict respect des normes techniques de construction et des règles de l'art. Les murs doivent reposer sur une fondation en béton ou en pierre taillée de nature à assurer la mise hors d'eau du logement.
- Article 6 : Le sol du logement décent est compacté et stable. Sa surface est traitée de manière à préserver de l'humidité, des insectes et autres.
- Article 7 : les murs des clôtures du logement décent sont d'au moins 1,20 m de hauteur pour les murs mitoyens sur les trois côtés et de 1,80 m pour le mur de façade qui doit être muni d'un portail qui assure la sécurité du logement.
- Article 8 : La toiture du logement décent est étendue et durable. Elle est construite à une hauteur d'au moins 2,8 m du sol à l'intérieur du logement. Elle comporte une pente suffisante pour l'évacuation rapide des eaux de pluies. Conformément à cette définition, trois indicateurs opérationnels qui prennent en compte la décence du logement suivant sa structure (qualité de la structure à partir des articles 5, 6, 7, 8), son confort (article 3) et sa qualité générale (qualité du logement) intégrant les caractéristiques des deux premiers indicateurs :
 - Indicateur 1.1 : qualité de la structure du logement. Trois attributs qui représentent la qualité des matériaux utilisés respectivement pour les murs, le sol et la toiture. La variable sera codifiée en deux modalités : une unité d'habitation remplit l'indicateur de la qualité de la structure si ses murs sont faits en matériaux durables permanents (Dur) ; son plancher en céramiques (ciment, carrelage) et son toit en béton, tôles ou en tuiles.
 - Indicateur 1.2 : qualité de l'infrastructure ou confort du logement. Deux attributs qui représentent le confort du logement. Il s'agit de la disponibilité d'une toilette (toilette avec chasse d'eau ou toilette ventilée) et de l'accessibilité à l'électricité (réseau national ou autre plateforme). Conformément à la définition de l'arrêté, la desserte en eau potable doit être prise en compte. Toutefois, cette variable est exclue dans la présente analyse en raison de la faible desserte en eau par l'Office National des Eaux (ONEA) en milieu rural.
 - Indicateur 1.3 : un indicateur composite qui combine les deux précédents : la qualité du logement.

L'analyse approfondie des disparités spatiales de la qualité des logements au Burkina Faso réalisée lors du 5^{ème} RGPH, révèle que de façon générale très peu de Burkinabé ont accès à des logements de qualité du point de vue de la structure et du confort du logement. On note que

seulement 3,7% de la population dort dans des logements construits à partir de matériaux durables et qui disposent d'électricité et des toilettes de qualité améliorées. Il subsiste une forte inégalité entre citadins et ruraux. Pendant que 11,7% de la population urbaine a des conditions d'habitation acceptables, cette proportion n'atteint pas 1% en milieu rural.

Tableau 14: Situation des indicateurs d'analyse dans les communes ciblées (%o)

Commune	Qualité de la structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Ouagadougou	588	209	176,2
Bobo-Dioulasso	657	158,2	133,8
Koudougou	478,8	86,5	51,2
Houndé	97,5	39,4	4,2
Bokin	71,9	25,4	7,6
Guiaro	61,4	45,0	7,1

Source : 5^eRGPH *Les disparités spatiales de la qualité des logements, Août 2023*

En 2019, sur 1000 logements, la proportion de logements répondant aux normes de qualité globale du logement était faible (176,2 et 133,8 respectivement dans les communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Les chiffres se révèlent plus insignifiants dans les communes de Houndé, Bokin et Guiaro. Dans les communes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou, les proportions sont tirées vers le bas du fait de l'importance numérique des habitats spontanés.

Des efforts sont fournis par les autorités pour améliorer les conditions de logements à travers la construction des logements sociaux (Projet 40000 logements sociaux) mais aussi en encourageant la promotion immobilière.

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

Au Burkina Faso le taux d'urbanisation est en hausse passant de 22,7% en 2006 à 26,1% en 2019. Au niveau régional, les régions du Centre et des Hauts-Bassins restent les plus urbanisées avec respectivement 79,7% et 45,8% de taux d'urbanisation (Rapport national volontaire 2023 Burkina Faso).

Cette urbanisation rime avec un accroissement de la population urbaine. Les densités de population dans les communes couvertes sont présentées dans le tableau 15 ainsi qu'il suit :

Tableau 15 : Densité de la population dans les communes couvertes

Commune	Densité 2006 (hbts/km ²)	Densité 2019 (hbts/km ²)
Ouagadougou	526	861
Bobo-Dioulasso	349	621
Koudougou	192	301
Houndé	62	107
Bokin	49	72
Guiaro	13	20

L'affluence des PDI ces dernières années du fait de l'insécurité, contribue à accroître la population des grands centres du pays notamment les chefs-lieux de communes. Par exemple, du fait de l'insécurité, la commune de Bokin comptait au 31 mai 2012 580 Personnes Déplacées Internes (PDI) dont 100 hommes, 123 femmes et 357 enfants à la date du 31 mai 2021. Ces PDI sont pour la plupart des ressortissants de la commune qui vivaient dans les localités où sévit l'insécurité.

L'accroissement de la population fait naître plus d'un défi à relever par les conseils de collectivité en charge de ces villes. Ce sont entre autres la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement, logement etc.), la satisfaction des besoins énergétiques et la gestion des déchets municipaux.

Le phénomène d'habitats spontanés s'est accentué dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Houndé. On constate que l'habitat prend le pas sur l'exploitation agricole car ces habitats spontanés réduisent les espaces de production. Les espaces péri-urbains qui autrefois étaient exploitées pour la production agricole se transforment progressivement en espaces d'habitation. La vente des terres s'est également accentuée surtout avec l'avènement des sociétés immobilières.

Les lotissements ne peuvent s'opérer actuellement du fait de la réduction de l'espace et de la forte demande en parcelles d'habitation. Dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'alternative possible c'est l'ouverture de voies à l'intérieur de ces zones d'habitats spontanés en vue de fournir des services de base aux populations de ces zones non loties.

L'accroissement de la population des villes entraîne la production d'importantes quantités de déchets municipaux dont la gestion constitue un grand défi pour les collectivités territoriales.

Le schéma directeur de gestion des déchets de la ville de Ouagadougou est déjà mis en œuvre avec la construction des centres de collectes dans les arrondissements et du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) dans l'arrondissement 4 de, au nord de la commune.

Dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SADGO à l'horizon 2025) il y est prévu le renforcement du dispositif par la construction d'un second centre de traitement au sud de la ville pour éviter les longues traversées par les camions et la création de décharges dans les communes rurales. Et la construction d'un centre de collecte des huiles de vidange dans la zone industrielle de Tanghin Dassouri dans l'optique de leur recyclage.

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

L'adoption des modes de consommation et de production durables consiste à produire une quantité suffisante de biens et de services pour tous, tout en réduisant les pressions exercées sur l'environnement et les écosystèmes.

Avec l'accroissement de la population, la pression sur l'environnement et les écosystèmes devient de plus en plus forte. Contrairement aux communes urbaines, le CGCT stipule que le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation. On constate malheureusement que les espaces d'habitation et de production sont en train de supplanter les espaces de conservation dans les collectivités territoriales. Néanmoins des efforts sont fournis par certaines collectivités territoriales pour développer des espaces de conservation à travers la création de forêts villageoises, communales et récupérer des terres dégradées à travers des actions de reforestation tel le reboisement, la RNA et les actions de DRS/CES.

➤ Commune de Ouagadougou

La commune de Ouagadougou abrite d'importantes infrastructures vertes qu'il convient de mieux valoriser dans la perspective de contribuer à l'atteinte des ODD. Ce sont :

- la forêt classée du barrage de Ouagadougou située en plein cœur de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. D'une superficie 260 ha en 1941, elle avait pour vocation la protection de l'aval des berges des lacs de barrage n°1, n°2 et n°3 de Ouagadougou. C'est en 1995 que fut initié le projet d'aménagement de la forêt classée du barrage en parc urbain baptisé « Parc Urbain Bāngr-Weoogo (PUB)» qui en langue nationale mooré signifie « *la brousse du savoir ou la forêt de la connaissance* ». La forêt classée contiguë aux trois lacs de barrage de la ville de Ouagadougou du fait de sa richesse en biodiversité, de sa fonction d'épuration des eaux et de poumon écologique (microclimat) de la ville, sans omettre ses autres fonctions récréatives, éducatives pour la jeunesse, culturelles et culturelles ainsi que scientifiques, a été classée en 2019 site Ramsar de portée internationale. Ce site est même un des rares sites Ramsar urbains. Et de ce fait, la ville de Ouagadougou pourrait bénéficier du label de ville Ramsar si la tendance de dégradation des espèces et des écosystèmes forestiers et hydriques se résorbait à travers l'application effective du plan de réhabilitation et de gestion participative de cette infrastructure verte.
- le parc botanique du CNRST est un maillon du corridor écologique du canal de Wemtenga, et du Parc Urbain Bangr-Weoogo. Il a été créé en 1952 au sein de l'Institut Fondamental d'Afrique Noir (IFAN). C'est un arboretum constitué à l'origine de champs de culture et de cimetière protégé et enrichi par des introductions. Il occupe une superficie de 14 ha, intégralement protégé, aménagé, où se trouve réunie une collection de plantes ligneuses et herbacées autochtones et allochtones (BOGNOUNOU, 1971). Les bâtiments administratifs, les parkings et les aires de production occupent 2,17 % de la superficie, le réseau de pistes et chemins écologiques 11,77% et la végétation naturelle 86% de superficie.

Le parc botanique vise entre autres : (i) la conservation de la flore et de la faune (diversités des espèces) et la protection de l'environnement. Il a une fonction de « poumon vert » et « d'arrêt poussière » pour la ville ; (ii) l'éducation environnementale et la formation des élèves et du grand public : initiation à la botanique, à l'écologie, à l'ornithologie, etc. Couplé au laboratoire d'histoire naturelle, le parc reste un formidable outil de formation et de vulgarisation scientifique au Burkina Faso ;

- La ceinture verte est une bande de végétation créée à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement dans le cadre du Programme National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) de 1976 à 1986. Elle était prévue à l'époque pour encercler toute la ville, mais elle s'étendait sur seulement 21 km de long et 500 m de large en moyenne, soit une superficie estimée à 1 032 ha en 1986 (MECV, 2006). Cette partie plantée s'étend du nord-est de Kossodo (à partir du prolongement du bras du Massili) traversant la route Ouaga-Kaya, jusqu'à l'axe Ouaga-Bobo à l'Ouest de la ville. Les principales fonctions assignées à cet espace boisé sont les suivantes : (i) protéger la ville de Ouagadougou contre les vents et la poussière ; (ii) oxygéner l'air ; (iii) atténuer l'érosion hydrique ; (iv) servir d'espaces de repos et de loisir ; (v) limiter la croissance désordonnée de la ville ; (vi) produire du bois tout en garantissant un peuplement permanent ; (vii) créer des emplois et des revenus au plan socio-économique ; (viii) contribuer à la sécurité alimentaire par la culture combinée (agro-forestière) et (ix) lutter contre les effets néfastes du changement climatique à Ouagadougou (microclimat).

Bien qu'étant une partie intégrante du « Schéma directeur urbain » et du plan IGB (E. 1 :25 000) de la ville de Ouagadougou, la ceinture verte n'est pas encore inscrite au cadastre et n'a

pas encore subi un bornage. La situation physique de la ceinture verte est actuellement très critique à l'instar de celle des autres boisements de la ville à cause :

- la coupe frauduleuse généralisée de toutes les espèces ;
- la création de nombreux champs de culture par la coupe des arbres et la pratique du système sur brûlis ;
- le ramassage de la terre, du sable et du gravillon ;
- la divagation des animaux broutant les rejets issus des arbres coupés et compactant continuellement le sol ;
- le rejet d'ordures ménagères et industrielles ;
- la construction de maisons d'habitation, de lieux de culte (églises, mosquées, temples, sacrifices), d'infrastructures scolaires (écoles, lycées), d'infrastructures économiques (marchés, maquis, boutiques, ateliers de soudure, menuiserie, etc.), de garages, de dépôts d'agrégats et fabrication de briques, d'infrastructures sportives et de loisir.

Ces infrastructures vertes sont vulnérables du fait de la forte pression démographique et des actions anthropiques illicites qui s'y mènent. En effet, en 2015, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) indiquait que Ouagadougou en 1975 comptait 172 661 habitants et 1 475 839 habitants en 2006. En 2017, cette population a été estimée à 2 388 725 habitants. Ainsi, entre 2006 et 2017, elle a augmenté de 61,9%. Cette densification de la population avec un taux d'urbanisation de 6,4 % en 1975 contre 22,7 % en 2006 et un taux d'accroissement de 4,3 en 1996 pour 7,1 en 2006, s'est accompagnée d'une périurbanisation prononcée avec pour conséquences l'artificialisation et la fragmentation écopaysagère des écosystèmes naturels. En 2019, la commune comptait 2 415 266 millions d'habitants dont 51% de femmes.

La croissance démographique a un impact sur les ressources naturelles dans le Grand Ouaga (accroissement du taux d'occupation de l'espace, développement de l'habitat spontané, augmentation des besoins en eau, besoins en combustible ligneux, etc.) et par ricochet sur la commune de Ouagadougou.

Ouagadougou compte au total quatre (4) barrages intra urbains dont trois (3) participent à l'alimentation en eau potable de la ville (RGPH 2019_Monographie de la commune de Ouagadougou).

➤ **Commune de Bobo-Dioulasso**

La commune dispose de 04 forêts classées que sont : la forêt classée de Kou, de Kuinima, de Dienderesso, de Kua et de multiples galeries forestières le long des cours d'eau. La commune connaît de plus en plus une dégradation de son environnement due à l'action anthropique.

Elle dispose de plus d'une vingtaine de sources d'eaux dont la plus importante est celle de la Guinguette. Les eaux souterraines sont relativement abondantes et peuvent donner aux forages des débits importants de l'ordre de 10 à 100 m³ /heure avec des pics pouvant atteindre 800 m³ /heure selon les estimations de l'ONEA. L'approvisionnement en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso se fait à partir du captage des sources ONEA à Nasso ;

➤ **Commune de Koudougou**

Il existe plusieurs bois sacrés disséminés dans la ville mais sujets à servir de dépotoirs car les populations y déposent leurs ordures ménagères. Quatre espaces verts sont reconnus par les services en charge de l'environnement. Ces espaces sont actuellement aménagés à des fins de loisirs. Ces espaces verts constituent des réserves de biodiversité.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Koudougou Horizon 2030 prévoit :

- un aménagement progressif des espaces verts,

- la sécurisation des réserves prévues et affectées aux espaces verts (immatriculation, suivi et évaluation périodique de la gestion de ces réserves,..) ;
- la sensibilisation des populations à la culture du respect des espaces verts ;
- la création d'une galerie verte dite « galerie verte des acteurs urbains ». Cette galerie sera un espace planté ceinturant tout le périmètre du SDAU sur une largeur de 200m.

➤ **Commune de Houndé**

Trois forêts constituent des zones de conservation. Il s'agit des forêts de Maro, la forêt de Tuy et la forêt de bambou.

La déforestation et la pollution des sols agricoles par les orpailleurs et l'utilisation anarchique des pesticides constitue une contrainte majeure dans la gestion durable des ressources naturelles dans la commune.

➤ **Commune de Guiaro**

La commune de Guiaro regorge une importance diversité floristique et faunique. Les ressources floristiques se rencontrent essentiellement dans les formations forestières (domaine classé et domaine protégé), comprenant les forêts galeries, les forêts claires, les savanes arborées, les savanes arbustives et les espaces agro-sylvo-pastoraux. Les écosystèmes de la commune de Guiaro procurent énormément de services éco systémiques dont les services d'approvisionnement (alimentaires, fourrage, pharmacopée, matériaux de construction, etc.), les services de régulation des facteurs climatiques (vents violents, eaux de qualité, inondations, le contrôle de la prolifération des parasites humaines et agricoles, protection des sols, détoxification des sols, la régulation des températures, etc.), les services culturels (contemplatifs, inspiration, découverte, aménités, etc.), et les services de soutien à la production et/ou d'assistance (habitats, photosynthèse, etc.).

La commune de Guiaro est dans le complexe PONASI. Le complexe PONASI est classé comme zone importante pour la conservation des oiseaux (BF006) et comme site Ramsar (No 2366, source <https://rsis.ramsar.org/ris/2366>). Des travaux sont en cours pour l'instituer comme Réserve de Biosphère. Les éléphants (*Loxodonta africana* VU), espèces vulnérables dans la liste rouge de l'UICN, sont estimés entre 600 et 800 individus dans le complexe PONASI.

Elle dispose également d'autres espaces de conservation comme le parc national Kaboré Tambi, le Ranch de Nazinga, le Corridor des éléphants, les 8 ZOVIC (Saro, Koumbili, Boasa, Oualem, Sya, Kountioro, Natiédougou), une zone pastorale dont la superficie initiale est de 9500ha, les forêts villageoises de Boala et Bétaré. Le processus de reconnaissance des forêts villageoises n'est pas encore achevé.

➤ **Commune de Bokin :**

En termes de zones de conservation 2021, la commune de Bokin disposait en 2021 de plus de 766 ha de forêts villageoises et 77,85ha de bois sacrés (Rap. Diagnostic 2021) et comptait en perspectives créer une (01) forêt communale et deux (02) forêts villageoises.

En plus de ces actions de conservation, la récupération des terres dégradées est pratiquée dans les communes de Houndé, Bokin et Guiaro.

En somme, les collectivités territoriales contribuent de par leurs actions à l'atteinte de l'ODD12. Cependant le défi majeur demeure la préservation des acquis, partant de là, l'accélération de la dynamique des cibles prioritaires.

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le défi climatique constitue un challenge dans la définition et le pilotage des politiques publiques au Burkina Faso. En effet, le pays reste vulnérable aux effets du changement climatique qui se sont exacerbés ces dernières années. Cependant, le Gouvernement a su mettre en place des leviers d'atténuation et d'adaptation des effets de ce choc, notamment le renforcement de son cadre institutionnel à travers la mise en place du CONASUR implémenté au niveau des départements par la mise en place des CODESUR pour venir en aide aux victimes potentielles des effets du changement climatique. En termes d'effets du changement climatique, la commune de Bokin a enregistré en 2020, 205 sinistrés issus de 32 ménages pour cause d'inondation. Parmi ces sinistrés, on notait 57 femmes et 122 enfants.

Avec l'appui de leurs partenaires les communes ont pu développer des stratégies pour la gestion des effets du changement climatique à l'échelle communale. Des plans de contingence ont été élaborés. La commune de Bokin est en train d'élaborer son plan de contingence avec l'appui de l'ONG Terre des Homme (TDH).

Pour faire face aux effets du changement climatique, des actions d'adaptation sont menées par les populations avec l'appui des services techniques. Il s'agit entre autres de l'utilisation des variétés précoces ou résistantes à la sécheresse, des aménagements CES/DRS, de la fauche et conservation du fourrage naturel, de la culture fourragère, de la protection des berges, des cours et plans d'eau, du défrichement contrôlé, de la RNA, de l'utilisation des foyers améliorés, du reboisement, etc.

La commune de Ouagadougou a opté pour la réhabilitation de la Ceinture verte qui couvre une superficie de 2100 ha. Initialement cet espace était destiné à être reboisé à un rythme de 100ha de plantation par an. En 1986 la superficie reboisée était estimée à 1032ha environ 21km sur une bande de 500m.

L'option actuelle est d'utiliser une partie de cet espace pour la réalisation de jardins maraîchers au profit des populations, gage de leur implication dans la gestion de cette ceinture verte.

A cet effet, en 2024, 15 hectares ont été aménagés sur la ceinture verte de Ouagadougou, répartis sur 3 sites équipés de 15 forages et 60 bassins de stockage d'eau. Ces réalisations, au profit de 750 producteurs constitués en coopératives, ont été réalisées par l'Organisation non gouvernementale (ONG) « *Mani Tese* » dans le cadre du projet « *Nourrir la ville* ».

ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Des avancées notables sont également réalisées dans le domaine de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres

Comme cité plus haut, cet ODD est suivi au Burkina Faso à travers les trois indicateurs suivants : (i) Proportion des superficies des Aires de Protection Faunique (APF) sous aménagement, (ii) Superficie des terres agricoles récupérées par les aménagements CES/DRS (ha), (iii) Superficie des terres dégradées récupérées dans les zones protégées (ha).

Des terres agricoles ont été récupérées surtout dans la commune de Bokin où les terres cultivables s'amenuisent drastiquement au fil des temps. Cette récupération s'opère par la conjugaison de plusieurs pratiques de CES/DRS. De 2016 à 2020 la commune a pu réaliser avec l'appui des partenaires 2150 ha de zaï, 270 ha de demi-lunes et 420 ha de cordons pierreux (Rapport diagnostic du PCD 2022-2026).

III-2.3 Identification des bonnes pratiques et des leçons apprises

III-2.3.1. Bonnes pratiques

- la participation du privé à l'accroissement de la disponibilité en eau pour les populations à travers la réalisation d'ouvrages (forages, AEPS, PEA) ;
- la responsabilisation des communautés dans la gestion des ouvrages à travers la mise en œuvre de la Réforme du Système de l'eau en milieu rural (mise en place de structures de gestion comme les COGES et les AUE) ;
- l'utilisation des associations pour la collecte des déchets municipaux à travers des conventions ;
- la réorganisation de l'administration de la collectivité territoriale pour la mise en place de directions et/ou de services en fonction des compétences transférées.

III-2.3.2. Défis

Au plan de la gouvernance

- l'intervention du privé dans l'approvisionnement en eau des communautés est un acquis très important pour les collectivités car elle contribue à accroître la disponibilité de l'eau potable. Le défi majeur est comment s'assurer du respect de la réglementation en matière de potabilité de l'eau par ces acteurs ;
- la réforme du système de l'eau a introduit le paiement de l'eau. Les difficultés rencontrées sont la réticence des communautés à payer et le faible fonctionnement des Associations d'Usagers de l'eau (AUE). Un des défis est la prise en compte des personnes vulnérables dans l'accès à l'eau potable et comment impulser un bon fonctionnement des structures de gestion ;
- en matière de fourniture d'électricité aux populations des communes rurales, des COPEL ont été responsabilisées à cet effet. Des difficultés de fonctionnement sont intervenues dans la plupart des communes avec pour effet des ruptures de fourniture dues à l'importance numérique des impayés. Le défi est comment dynamiser ces COPEL pour un meilleur service rendu aux communautés ;
- l'accroissement important des populations des communes exacerbées par l'affluence des PDI entraîne de facto l'accroissement des besoins en services sociaux de base (eau, santé, éducation, logement) et une forte pression sur les ressources naturelles. Le défi majeur qui se pose aux conseils de collectivité demeure la réponse à donner à ces impacts négatifs. Le deuxième défi est comment offrir un environnement sain aux populations au regard de l'importance des déchets municipaux qui sont produits ;
- des structures de gestion de l'eau et de l'assainissement sont mises en place dans les villages mais elles rencontrent des problèmes de fonctionnement. Le défi majeur est comment améliorer le fonctionnement de ces structures.

Au plan institutionnel

Les textes prévoient la création de direction des services techniques municipaux avec des services voués à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le défi majeur est la fonctionnalité de ces services en lien avec les moyens financiers et humains.

Au plan technique

Dans l'approvisionnement en eau des ménages, les populations utilisent différents équipements de transport et de stockage de l'eau. Le défi est comment maintenir la potabilité de l'eau de la source d'approvisionnement au ménage ?

III-3 Bilan des acquis et des insuffisances (2016-2023)

Un des principaux acquis en matière d'ODD au Burkina Faso est le fait de systématiser des points d'entrée pour rendre les rapports sur les ODD climato-intelligents et climato-ambitieux et ce, à travers l'application de la stratégie MAPS, acronyme signifiant Intégration (Mainstreaming), Accélération (Acceleration) et Appui aux Politiques (Policy Support), de mise en œuvre du Programme 2030 du développement durable et de l'adaptation des ODD au contexte national.

Ainsi, la nouvelle structure stratégique qui vient d'être créée le « Secrétariat National de la Politique de Développement (SEN-PND) » qui a suppléé le SP/PNDES (structure de mission) veille au grain, de concert avec la DGEP du MEFP (structure opérationnelle pour le suivi des ODD) à la cohérence et à l'alignement des référentiels nationaux aux standards internationaux. Ce sont entre autres le Plan national de Développement Économique et Social (PNDES II) et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PASD). En outre, le SEN-PND a appuyé les 14 cadres sectoriels de dialogue et les 13 cadres régionaux de dialogue dans l'élaboration des rapports sectoriels et régionaux de performance 2023, ainsi que le rapport national de performance de la Politique Nationale de Développement (PND).

III-3.1 Synthèse des résultats obtenus

Parmi les résultats majeurs obtenus en vue d'accélérer l'atteinte des ODD d'ici 2030, les plus significatives peuvent être relevées :

- le recrutement et la formation sur mesure spéciale de 4 000 agents des Eaux et Forêts pour contribuer au renforcement de la sécurisation des ressources forestières et partant, aux efforts de reconquête du territoire ;
- l'opérationnalisation du Comité National sur le Changement Climatique (CNACC) ;
- l'immatriculation des forêts classées ;
- la mise en place du Cadre Normalisé de crédits Carbone (CNC) du Burkina Faso ;
- l'adoption de la vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat du Burkina Faso ;
- la mise en place du Système national de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
- la mise en place du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) ;
- la mise en place du système national de Mesurage, Rapportage et Vérification du Burkina Faso (MRV/BF) ;
- la mise en place d'une structure de renseignement des Eaux et Forêts ;
- la mise en place progressive de cantonnements du Corps des Eaux et Forêts ;
- l'adoption de la loi portant interdiction totale des sachets plastiques ;
- la poursuite de la dématérialisation des actes délivrés en vue de pallier les lourdeurs administratives ;
- l'opérationnalisation de la police environnementale ;
- l'accréditation d'entités nationales au Fonds Vert pour le Climat notamment institutionnelle avec le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) et CORIS BANK International pour le secteur privé. Ces dispositions constituent le fondement de l'opérationnalisation du Fonds pour les Générations Futures (FGF) ;
- l'application du décret sur la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural et du guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso ;

- l'adoption des textes complémentaires de la Contribution financière en matière d'eau (CFE);
- la mise œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- la vulgarisation de compteurs intelligents de l'ONEA dans les grands centres (Ouaga, Bobo et Koudougou) ;
- la mise en place d'un fonds d'entretien et de sécurité des barrages ;
- la relecture des conditions d'attribution et de retrait d'agréments techniques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (eau potable, assainissement, barrages, aménagements hydro-agricoles) ;
- la mise en œuvre de la fiscalité environnementale comme vecteur des investissements vers des technologies vertes dans l'optique d'assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- l'adoption de la stratégie en matière d'environnement pour en faire le cadre fédérateur de toutes les interventions en matière d'environnement au plan national.

Aussi des investissements structurants accompagneront la mise en œuvre de ces réformes. Il s'agit entre autres de :

- la création d'unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations à travers la réduction des impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement et à la promotion des emplois verts ;
- la mise en œuvre des projets contribuant à l'atteinte des cibles communales de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) du Burkina Faso ;
- la mise en œuvre des projets de développement intégrés communaux pour la Réduction des Emissions Dues à la Dégradation et à la Déforestation des forêts en plus de la Conservation (REDD+) dans le cadre du Projet de Gestion des Paysages Communautaires du mécanisme REDD+ (PGPC/REDD) en vue de renforcer la gestion durable des paysages et améliorer la génération des revenus dans les zones forestières ciblées au Burkina Faso ;
- la transformation de 73 villages en écovillages au Burkina Faso en vue de contribuer au développement durable local. Il s'agira à travers des investissements mais aussi des renforcements de capacités, d'assurer la transformation des villages en écovillages. Ces interventions devront permettre aux populations des villages ciblés, de vivre dans une société de paix, de liberté et de justice et de satisfaire leurs besoins sociaux économiques culturels et culturels dans un milieu naturel en équilibre continu.

III-3.2 Identification des principaux acquis en matière d'environnement et de climat

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et gérer durablement les ressources en eau

Cibles principales :

- 6.1 : Accès universel à l'eau potable abordable et sûre ;
- 6.2 : Accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats pour tous ;
- 6.3 : Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution.

Acquis :

- **Accès à l'eau potable** : entre 2016 et 2023, des progrès importants ont été réalisés dans la construction de forages et de systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) en milieu rural. Selon les données gouvernementales, le taux national d'accès à l'eau potable est de 72,4% en 2016 et 78,5% en 2023, soit un accroissement de 6,1 points.

En milieu rural il est de 65,4 en 2016 et 71,3% en 2023 soit un accroissement de 5,9. En milieu urbain il est de 92,2% en 2023 (INO 2016 et INO 2023).

- **Accès à l'assainissement** : Des programmes comme "Wash in Schools" ont permis d'améliorer les installations sanitaires dans les écoles, avec un accent particulier sur les zones rurales. Le taux national d'accès à l'assainissement est passé de 19,8% en 2016 à 27,5% en 2022 (Annuaire Statistique 2022 du MEEA). Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne l'accès aux services d'assainissement dans les zones urbaines non planifiées et les régions affectées par la crise sécuritaire.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cibles principales :

- 7.1 : Assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes ;
- 7.2 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.

Acquis :

- **Extension des réseaux d'électricité** : grâce à des initiatives comme l'électrification rurale par la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso (SONABEL), le taux d'accès à l'électricité est passé de 18% en 2015 à près de 25% en 2023.
- **Énergies renouvelables** : des centrales solaires ont été construites dans des localités comme Zagtoui et Pâ, avec une capacité cumulée de plusieurs dizaines de mégawatts, ce qui a augmenté la part des énergies renouvelables à environ 30% du mix énergétique en 2023.
Exemple concret : La centrale solaire de Zagtoui, la plus grande d'Afrique de l'Ouest, inaugurée en 2017, a permis de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cibles principales :

- 11.1 : Garantir l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats.
- 11.6 : Réduire l'impact environnemental des villes, notamment la gestion des déchets.

Acquis :

- **Urbanisation durable** : le Gouvernement a mis en œuvre des politiques d'aménagement urbain pour répondre aux défis de l'urbanisation rapide à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Cependant, l'urbanisation anarchique reste un problème, avec l'apparition de quartiers informels mal équipés en services de base.
- **Gestion des déchets** : en 2021, le gouvernement a renforcé les capacités des municipalités pour la gestion des déchets solides. Des projets pilotes de valorisation des déchets organiques en compost ont été lancés à Ouagadougou.

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Cibles principales :

- 12.3 : Réduire le gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs.
- 12.5 : Réduire la production de déchets grâce au recyclage et à la réutilisation.

Acquis :

- **Réduction du gaspillage alimentaire** : des initiatives ont été prises pour réduire les pertes post-récolte, en particulier pour les céréales et les légumineuses, par le biais de la vulgarisation des technologies de stockage comme les silos métalliques.
Exemple concret : la Coopération Suisse a soutenu des programmes pour la transformation des produits agricoles comme le niébé, ce qui a permis de réduire les pertes et d'améliorer la commercialisation locale.
- **Gestion des déchets** : des campagnes de sensibilisation ont été menées pour promouvoir le recyclage et la réutilisation des matériaux plastiques, mais l'adoption des pratiques durables demeure limitée dans les zones rurales.

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cibles principales :

13.1 : Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles sur le changement climatique.

Acquis :

- **Lutte contre la déforestation** : des initiatives comme l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte ont contribué à la restauration des terres dégradées. Le reboisement a été encouragé à travers des campagnes annuelles avec la plantation de millions d'arbres.
- **Résilience au climat** : le programme PNSR II (2016-2020) a introduit des pratiques agricoles résilientes au climat telle que l'agroforesterie et a renforcé les systèmes d'alerte précoce pour les inondations et les sécheresses.
Exemple concret : Le projet BRACED (Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters) a amélioré la résilience de milliers de producteurs agricoles face aux chocs climatiques en promouvant des pratiques agricoles adaptées.

Le pays dispose d'un Plan national multirisque de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires, ainsi qu'un plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable

Cibles principales :

15.1 : Garantir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres.

15.2 : Promouvoir la gestion durable des forêts.

Acquis :

- **Conservation des forêts** : le Burkina Faso a intégré plusieurs de ses parcs nationaux, comme celui d'Arly et celui de W, dans des initiatives de conservation transfrontalière, notamment avec le Bénin et le Niger. Cependant, la déforestation reste une menace majeure en raison de l'expansion agricole et de la coupe illégale de bois.
- **Restauration des terres** : des programmes comme le PRCIEP (Programme de Résilience Climatique et d'Investissements en Écosystèmes Productifs) ont promu la restauration des terres agricoles dégradées, avec un accent sur la gestion durable des terres et la régénération naturelle assistée.

III-3.3 Analyse des insuffisances et des lacunes identifiées

Les insuffisances et les lacunes sont ci-dessous analysées par ODD.

ODD 6 : Eau propre et assainissement

Insuffisances et lacunes :

- **Accès inégal à l'eau potable :**

Exemple : Selon les données de l'UNICEF, en 2021, seulement 50% des populations rurales avaient accès à une eau potable de qualité. Ce problème est exacerbé par les sécheresses et la mauvaise gestion des ressources hydriques, limitant les efforts d'amélioration des infrastructures hydrauliques.

- **Manque d'infrastructures d'assainissement adéquates :**

Exemple : L'accès aux installations d'assainissement reste faible dans les zones rurales avec des taux d'accès inférieurs à 25%. De nombreuses latrines ne respectent pas les normes sanitaires de base, ce qui contribue à la prolifération des maladies hydriques telles que le choléra et la diarrhée.

- **Faiblesse de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau :**

Exemple : La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) reste embryonnaire, avec des politiques peu appliquées. Il existe un manque de coordination entre les acteurs de l'eau, ce qui ralentit les progrès dans la mise en œuvre des programmes liés à l'eau.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Insuffisances et lacunes :

- **Faible taux d'électrification rurale :**

Exemple : Le taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales au Burkina Faso reste très faible (environ 19% en 2021). Cela limite l'accès aux technologies modernes et entrave le développement économique des communautés rurales.

- **Dépendance aux énergies non renouvelables :**

Exemple : Le Burkina Faso reste largement dépendant des combustibles fossiles pour sa production d'électricité (centrales thermiques) malgré les efforts pour développer l'énergie solaire. Les investissements dans les énergies renouvelables restent insuffisants.

- **Coût élevé des solutions énergétiques renouvelables :**

Exemple : Bien que des projets solaires aient été lancés tel que la centrale solaire de Zagtoui, le coût d'installation de solutions solaires domestiques reste prohibitif pour la majorité des ménages ruraux.

ODD 11 : Villes et communautés durables

Insuffisances et lacunes :

- **Croissance urbaine non planifiée et infrastructures insuffisantes :**

Exemple : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso connaissent une expansion rapide, mais la planification urbaine n'a pas suivi cette croissance, entraînant l'apparition de bidonvilles et des infrastructures inadaptées pour accueillir l'augmentation de la population.

- **Accès limité au logement décent :**

Exemple : Plus de 50% des citoyens vivent dans des habitats précaires sans accès à des services de base (eau, électricité, assainissement). Les programmes de logements sociaux sont mal financés et peu accessibles aux couches les plus vulnérables.

- **Gestion inadéquate des déchets solides :**

Exemple : Les villes burkinabé font face à des défis majeurs en matière de gestion des déchets. Seule une faible proportion des déchets solides est collectée et traitée correctement, ce qui entraîne des décharges sauvages et des problèmes de santé publique.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Insuffisances et lacunes :

- **Faible adoption des pratiques agricoles durables :**

Exemple : Les pratiques de monoculture (mil, maïs) et l'utilisation excessive d'engrais chimiques continuent de dominer, malgré les efforts pour promouvoir l'agroécologie. Cela conduit à la dégradation des sols et à la baisse des rendements à long terme.

- **Manque d'initiatives de recyclage :**

Exemple : Le recyclage formel des déchets est presque inexistant, particulièrement pour les déchets plastiques. Les initiatives de recyclage restent à l'état embryonnaire et sont portées principalement par des acteurs informels, sans soutien institutionnel suffisant.

- **Insuffisance des mécanismes de suivi de la production durable :**

Exemple : Les mécanismes pour suivre et évaluer l'impact environnemental des produits sur leur cycle de vie sont très limités. L'absence de systèmes efficaces de surveillance des émissions de carbone ou des pollutions associées aux industries freine les efforts vers une production plus responsable.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Insuffisances et lacunes :

- **Manque de financement climatique :**

Exemple : Le Burkina Faso peine à mobiliser les financements internationaux pour la mise en œuvre de projets de résilience climatique, malgré sa vulnérabilité extrême aux chocs climatiques comme les sécheresses récurrentes et l'avancée du désert.

- **Faible capacité d'adaptation des communautés rurales :**

Exemple : Les pratiques agricoles restent vulnérables aux effets du changement climatique (variabilité des précipitations, désertification), notamment dans les régions du Sahel, avec peu de solutions alternatives pour augmenter la résilience.

- **Lacunes dans l'application des politiques climatiques :**

Exemple : Bien que le Burkina Faso ait signé plusieurs accords internationaux sur le climat, la mise en œuvre de ces accords reste limitée par un manque de volonté politique et de coordination entre les institutions.

ODD 15 : Vie terrestre

Insuffisances et lacunes :

- **Déforestation massive et perte de biodiversité :**

Exemple : Le taux de déforestation au Burkina Faso est alarmant, avec une perte annuelle de 105 000 hectares de forêts. Cette déforestation est largement due à l'expansion agricole et à la coupe de bois pour l'énergie domestique, entraînant une perte de biodiversité.

- **Pression sur les terres agricoles :**

Exemple : L'intensification de l'agriculture et le surpâturage contribuent à la dégradation des sols. Les terres arables deviennent de plus en plus rares, notamment dans les zones de production intensive où la capacité de renouvellement des sols est largement dépassée.

- **Faible implication des communautés dans la gestion des écosystèmes :**

Exemple : Les initiatives de gestion durable des forêts et de la faune sauvage, telles que les aires protégées, ne bénéficient pas d'une participation suffisante des communautés locales, limitant ainsi leur efficacité. Les projets de conservation sont souvent vus comme contraires aux moyens de subsistance des populations locales.

Conclusion

L'atteinte des ODD au Burkina Faso est freinée par une combinaison de facteurs structurels (manque de financement, faible gouvernance) et conjoncturels (chocs climatiques, croissance démographique non maîtrisée). Des investissements substantiels dans les infrastructures, la gouvernance et la résilience des communautés sont nécessaires pour corriger ces insuffisances et combler les lacunes identifiées.

III-3.4 Impact de l'insécurité sur la mise en œuvre ODD en lien avec l'environnement et le climat

ODD 6 : Eau propre et assainissement

L'ODD 6 vise à garantir l'accès universel à une eau potable et des installations sanitaires d'ici 2030.

Impacts négatifs :

- **Accès réduit aux infrastructures :** l'insécurité dans les zones rurales et certaines régions urbaines limite l'accès des populations aux infrastructures hydrauliques. Par exemple, dans les régions du Sahel et du Centre-Nord, les déplacés internes ont des difficultés à accéder à l'eau potable, ce qui augmente le risque de maladies hydriques.
- **Détérioration des infrastructures :** les attaques armées ciblent parfois les infrastructures de base, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau, soit par destruction directe, soit par manque d'entretien dû à la fuite des techniciens.

Impacts positifs :

- **Mobilisation d'aides humanitaires :** en réponse à la crise, les efforts humanitaires ont parfois accéléré l'installation de nouveaux points d'eau dans les camps de déplacés internes, améliorant l'accès pour des communautés qui étaient auparavant négligées.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Cet ODD vise à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

Impacts négatifs :

- **Difficulté d'approvisionnement énergétique :** l'insécurité freine l'installation d'infrastructures énergétiques comme les réseaux de distribution d'électricité dans les zones rurales et certaines villes affectées par les attaques. Par exemple, dans les régions de l'Est et du Sahel, plusieurs projets d'électrification sont suspendus en raison des menaces terroristes.
- **Perturbation des investissements :** les investisseurs privés, qui pourraient installer des infrastructures solaires ou électriques, sont dissuadés par le risque élevé dans certaines zones affectées.

Impacts positifs :

- **Promotion de solutions locales :** face aux coupures d'électricité et à l'insécurité, les communautés et ONG se tournent vers des solutions d'énergies renouvelables locales,

comme les kits solaires pour l'éclairage et les pompes à eau solaires. Cela encourage l'innovation dans le secteur de l'énergie propre à petite échelle.

ODD 11 : Villes et communautés durables

Cet ODD concerne la création de villes inclusives, sûres, résilientes et durables.

Impacts négatifs :

- **Urbanisation chaotique** : l'insécurité a entraîné un afflux massif de populations déplacées vers les centres urbains comme Ouagadougou et Kaya, provoquant une croissance urbaine désorganisée avec des quartiers informels sans accès à des services de base (eau, assainissement, gestion des déchets).
- **Difficulté de planification urbaine** : la planification et l'aménagement urbain sont perturbés par les crises sécuritaires, rendant difficile la mise en œuvre de politiques pour des villes durables et bien structurées.

Impacts positifs :

- **Innovation en gestion de crise urbaine** : les autorités urbaines, confrontées aux flux de déplacés, cherchent de nouvelles approches de gestion de crise urbaine, ce qui a permis la création de solutions temporaires d'hébergement et de gestion des ressources dans certaines villes.

ODD 12 : Consommation et production responsables

L'objectif est de garantir des modes de consommation et de production durables.

Impacts négatifs :

- **Perturbation des chaînes de valeur agricoles** : en raison de l'insécurité, les producteurs ne peuvent plus accéder aux marchés pour écouler leurs produits, ce qui freine la production et augmente les pertes post-récoltes, surtout pour les produits périssables comme les fruits et légumes.
- **Déforestation et extraction illégale** : dans les zones sous contrôle des groupes armés, l'exploitation illégale des ressources naturelles comme le bois ou les mines est accrue, aggravant la déforestation et la dégradation des sols.

Impacts positifs :

- **Réduction de certaines pressions environnementales** : la diminution des activités agricoles et commerciales dans certaines zones sous tension sécuritaire peut indirectement contribuer à la préservation temporaire des ressources naturelles locales, bien que cela soit un effet secondaire non planifié.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Cet ODD se concentre sur la lutte contre le changement climatique et ses impacts.

Impacts négatifs :

- **Réduction de la résilience climatique** : l'insécurité fragilise les communautés déjà affectées par le changement climatique. Les déplacés internes, souvent dans des conditions précaires, sont plus vulnérables aux aléas climatiques comme les inondations et la sécheresse.
- **Diminution des financements climatiques** : les donateurs internationaux hésitent à investir dans des projets d'adaptation climatique dans des zones à risques élevés, ce qui ralentit les efforts pour renforcer la résilience climatique des populations vulnérables.

Impacts positifs :

- **Dynamisation de l'action humanitaire et environnementale** : les acteurs humanitaires, en réponse à l'insécurité, intègrent de plus en plus des initiatives respectueuses de l'environnement dans leurs interventions d'urgence, comme l'utilisation de technologies énergétiques propres dans les camps de déplacés.

ODD 15 : Vie terrestre

L'ODD 15 vise à protéger les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification, freiner et inverser la dégradation des terres et stopper la perte de la biodiversité.

Impacts négatifs :

- **Perte de biodiversité** : l'insécurité permet aux groupes armés d'exploiter illégalement les ressources naturelles dans les forêts et parcs nationaux (comme dans la Réserve du W ou le Parc d'Arly), ce qui menace les espèces protégées et accentue la déforestation.
- **Difficulté de gestion des aires protégées** : les gardiens et gestionnaires des aires protégées sont souvent contraints d'abandonner leurs postes à cause des menaces, ce qui expose ces zones à une exploitation non contrôlée.

Impacts positifs :

- **Réduction de certaines pressions humaines** : dans certaines zones éloignées, les activités agricoles et d'élevage ont diminué en raison de l'insécurité, ce qui pourrait permettre aux terres de se reposer temporairement, réduisant ainsi la pression anthropique sur les ressources naturelles.

Conclusion

L'insécurité au Burkina Faso a un impact considérable sur la réalisation des ODD. Bien que les effets soient principalement négatifs, certaines opportunités émergent de la crise, notamment en matière d'innovation dans les énergies renouvelables et de gestion des déplacements internes. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030, une stabilisation sécuritaire et une gouvernance renforcée sont essentielles.

III-3.5 Impact du Covid 19 sur la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat

ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

Impact négatif :

- **Perturbation des projets d'approvisionnement en eau** : la pandémie a entraîné des retards dans les projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques, en raison de la réduction des mouvements de main-d'œuvre et des restrictions de transport.
- **Baisse de financement** : les ressources allouées au secteur de l'eau ont parfois été réaffectées à la gestion de la crise sanitaire, ralentissant les progrès vers un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.
- **Augmentation de la demande** : les mesures d'hygiène renforcées, comme le lavage fréquent des mains, ont accru la demande en eau, aggravant les pénuries dans certaines zones rurales et urbaines.

Impact positif :

- **Soutien à l'hygiène** : La pandémie a renforcé la prise de conscience sur l'importance de l'eau et de l'assainissement dans la prévention des maladies, ce qui pourrait encourager à long terme des investissements supplémentaires dans ces secteurs.

ODD 7 : Accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne

Impact négatif :

- **Ralentissement des investissements en énergies renouvelables** : la pandémie a perturbé les chaînes d'approvisionnement des technologies solaires et autres solutions d'énergie propre, retardant ainsi la mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accès à l'énergie durable.
- **Pression sur les coûts énergétiques** : la crise économique causée par la COVID-19 a affecté les capacités de nombreuses familles et entreprises à payer leurs factures d'énergie, augmentant les déconnexions des services énergétiques.

Impact positif :

- **Réduction temporaire de la demande en énergie fossile** : les restrictions de déplacements ont conduit à une baisse de la demande en carburants fossiles, réduisant temporairement les émissions de CO₂, même si cela reste marginal par rapport aux objectifs à long terme.

ODD 11 : Villes et communautés durables

Impact négatif :

- **Affaiblissement des services urbains** : les infrastructures de santé, les services de transport public et les systèmes de gestion des déchets ont été mis à rude épreuve, augmentant les risques de propagation de maladies dans les zones urbaines denses.
- **Exode urbain et chômage** : la perte d'emplois dans les centres urbains a conduit à un exode vers les zones rurales, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les infrastructures limitées des villages.

Impact positif :

- **Réduction des émissions urbaines** : le confinement a temporairement réduit la circulation et la pollution dans les grandes villes comme Ouagadougou, ce qui a permis une légère amélioration de la qualité de l'air.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Impact négatif :

- **Réduction des initiatives durables** : les entreprises ont parfois dû réduire leurs investissements dans des pratiques de production durable pour se concentrer sur leur survie financière pendant la crise.
- **Augmentation des déchets** : l'utilisation accrue de produits jetables comme les masques, les gants et les plastiques à usage unique a exacerbé les problèmes de gestion des déchets.

Impact positif :

- **Recentrage sur les circuits courts** : la crise a renforcé l'importance des circuits locaux d'approvisionnement alimentaire, avec des opportunités pour les producteurs burkinabés de se recentrer sur des pratiques de production locale plus durables.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Impact négatif :

- **Frein à l'action climatique** : la priorité donnée à la gestion de la pandémie a mis en pause certains projets climatiques et de développement durable, notamment en matière de reforestation et d'agriculture résiliente.
- **Réduction des financements internationaux** : la pandémie a entraîné une baisse des financements climatiques, avec des ressources réorientées vers les plans de relance post-COVID.

Impact positif :

- **Conscience renforcée sur les crises globales** : la pandémie a mis en lumière l'importance de se préparer aux crises globales, y compris les impacts du changement climatique, ce qui pourrait renforcer les efforts futurs pour intégrer des politiques climatiques plus résilientes.

ODD 15 : Vie terrestre

Impact négatif :

- **Perturbation des efforts de conservation** : la réduction des activités de surveillance et de gestion des écosystèmes a permis une augmentation de la déforestation illégale et du braconnage dans certaines zones protégées.
- **Dégradation des écosystèmes** : avec la crise, certaines communautés ont intensifié l'exploitation des ressources naturelles, notamment pour la production de charbon de bois, aggravant la déforestation.

Impact positif :

- **Réduction temporaire de la pression anthropique** : les mesures de confinement ont réduit temporairement la pression exercée sur certains écosystèmes, comme les zones touristiques et les parcs naturels, permettant une récupération limitée de la biodiversité.

Conclusion partielle

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur la réalisation des ODD au Burkina Faso, avec des effets majoritairement négatifs dus à la perturbation des activités économiques, aux limitations des investissements et à la réallocation des ressources vers la gestion immédiate de la crise sanitaire. Toutefois, elle a également révélé certaines opportunités, telles qu'une prise de conscience accrue de l'importance de la résilience face aux crises et la possibilité de promouvoir des approches plus durables, particulièrement dans les secteurs de l'hygiène, de l'énergie locale et de la consommation responsable.

IV- Propositions et Recommandations

IV-1 Actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD

IV-1.1 Propositions d'actions concrètes et réalisables

Pour accélérer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso, une approche intégrée et la mobilisation de plusieurs leviers stratégiques sont indispensables. Il s'agit de conjuguer des efforts institutionnels, financiers et opérationnels, tout en encourageant une participation active des communautés locales, des ONG et associations, du secteur privé et des partenaires au développement. Les principales actions prioritaires à entreprendre pour favoriser des progrès rapides vers l'atteinte des ODD ci-dessous décrites :

a) Réaliser une coordination cohérente entre les différents acteurs et une intégration des objectifs à tous les niveaux :

- **Établir un cadre de coordination multisectoriel efficace** en réunissant les ministères, les collectivités locales et les partenaires techniques autour d'une approche collaborative. Des réunions de suivi trimestrielles permettront de favoriser l'échange d'informations, l'harmonisation des interventions et la résolution rapide des défis rencontrés.
- **Décentraliser la mise en œuvre des ODD** en intégrant ces objectifs dans les plans de développement régionaux et communaux. Cette démarche vise à rapprocher les actions du terrain, en tenant compte des spécificités locales et en renforçant l'appropriation des initiatives par les autorités locales et les communautés.
- **Créer une plateforme numérique publique de suivi et d'évaluation des ODD**, accessible à l'ensemble des acteurs. Cette plateforme centralisera les données, assurera une transparence dans la gestion des progrès réalisés, et facilitera la prise de décision basée sur des indicateurs actualisés et pertinents.

Ce renforcement de la gouvernance et de la planification stratégique est essentiel pour garantir une exécution cohérente et inclusive des ODD, en favorisant une approche synergique et alignée entre les institutions nationales, locales et les partenaires au développement.

b) Accélérer la réalisation des ODD au Burkina Faso par la mobilisation des ressources suffisantes et l'innovation dans les mécanismes de financement

- **Adopter un budget ODD** aux niveaux national et local, assurant un financement spécifique et ciblé pour chaque objectif prioritaire. Cette mesure vise à renforcer l'allocation budgétaire alignée sur les priorités de développement durable et à améliorer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.
- **Lancer un fonds d'impact climatique national**, alimenté par des contributions des secteurs public, privé et international. Ce fonds soutiendra le financement de projets verts, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de la reforestation et de la gestion des déchets, tout en encourageant l'innovation pour relever les défis environnementaux.
- **Promouvoir des partenariats public-privé (PPP)** dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables et les infrastructures résilientes. Ces partenariats permettront de mutualiser les ressources et les compétences pour maximiser les impacts des projets et favoriser une croissance inclusive et durable.

Ces actions contribueront à sécuriser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts de développement durable et à encourager des initiatives innovantes qui renforceront la résilience du pays face aux défis sociaux, économiques et environnementaux.

c) Doter les acteurs de compétences appropriées et d'encourager des initiatives novatrices, adaptées au contexte local

- **Organiser des sessions de formation spécifiques** à l'intention des administrations publiques, des ONG et des entreprises, portant sur les enjeux des ODD et les meilleures pratiques en matière de développement durable. Ces formations renforceront les compétences des acteurs et amélioreront leur capacité à planifier et mettre en œuvre des actions alignées sur les ODD.
- **Encourager l'innovation locale** par le biais de concours et d'incubateurs ciblant les jeunes et les femmes, afin de promouvoir des solutions durables. Ces initiatives seront orientées vers des projets à fort impact, tels que l'agriculture résiliente, les énergies

renouvelables et les technologies vertes adaptées au contexte local. (cf. Plateformes Life A/R, LoCal, etc.)

- **Appuyer la recherche et le développement (R&D)** sur des solutions locales face aux défis climatiques, en partenariat avec des universités, des instituts et centres de formation et de recherche. Cet appui permettra de produire des innovations pertinentes et d'accompagner leur transfert vers les communautés, favorisant ainsi la durabilité des projets et leur adaptation aux réalités environnementales. cf. Plateformes Life A/R, cf. Protocole Univ/MECV).

Ces actions garantiront une meilleure appropriation des ODD par les acteurs locaux, tout en favorisant l'émergence de solutions innovantes et adaptées aux défis sociaux, économiques et environnementaux du pays.

d) Renforcer la résilience du Burkina Faso face aux défis écologiques et favoriser un développement durable inclusif

- **Développer des projets d'énergie solaire à grande échelle** afin d'améliorer l'accès à l'électricité, particulièrement en milieu rural. Ces initiatives permettront de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de créer des emplois verts et d'améliorer les conditions de vie des communautés éloignées.
- **Renforcer les campagnes de reboisement et de restauration des écosystèmes** en adoptant une approche communautaire et une gestion participative des ressources forestières. Impliquer activement les populations locales assurera la pérennité des initiatives de conservation, tout en les sensibilisant sur les enjeux de protection des forêts et des sols.
- **Mettre en œuvre des projets pilotes d'agriculture intelligente face au climat**, intégrant des pratiques telles que la conservation des eaux et des sols, et l'agroforesterie. Ces projets viseront à améliorer la productivité agricole tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques.

Ces actions permettront de mieux répondre aux défis environnementaux et climatiques, tout en favorisant une croissance économique durable et la participation active des communautés locales.

e) Assurer la réussite des initiatives liées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso

- **Lancer une campagne nationale d'envergure d'information et de sensibilisation sur les ODD**, notamment sur les progrès, les défis et les actions à engager à l'endroit de tous les niveaux de la société, des dirigeants politiques aux communautés locales, en passant par les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. Des canaux et autres outils de communication adaptés peuvent être utilisés, notamment des messages en langues locales diffusés par le biais de radios communautaires et de réseaux sociaux. Cette approche visera à sensibiliser un large public et à favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés aux ODD.
- **Encourager la participation des jeunes et des femmes** en développant des programmes de volontariat et d'entrepreneuriat social axés sur les ODD. Ces initiatives offriront des opportunités concrètes d'engagement et de développement personnel, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable dans les communautés.
- **Soutenir des initiatives communautaires de gestion durable des ressources**, telles que des projets de compostage et de gestion des déchets plastiques. En renforçant la

capacité des communautés à gérer leurs ressources de manière durable, ces initiatives contribueront à la préservation de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie locales.

Ces actions favoriseront une mobilisation collective et inclusive, permettant à chaque citoyen de jouer un rôle actif dans la réalisation des ODD et le développement durable du Burkina Faso.

f) Assurer la mise en œuvre efficace des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso

- **Créer un tableau de bord national** comprenant des indicateurs clés de performance afin d'évaluer l'avancement de chaque ODD. Ce tableau de bord permettra de suivre les progrès réalisés et de prendre des décisions éclairées pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.
- **Organiser des revues annuelles multi-acteurs** pour examiner les progrès accomplis, identifier les défis rencontrés et discuter des solutions appropriées. Ces revues favoriseront un dialogue inclusif et une collaboration renforcée entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD. Créer des espaces de dialogue et de coordination où les différentes parties concernées pourraient partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs bonnes pratiques, ainsi que mettre en œuvre des initiatives communes. A cet effet, **un mécanisme de retour d'expérience et d'apprentissage adaptatif** peut être institué pour ajuster les projets en fonction des résultats observés et des contextes évolutifs. Ce mécanisme permettra de capitaliser sur les leçons apprises, d'améliorer continuellement les interventions et de garantir une meilleure réactivité face aux changements de l'environnement socio-économique.

Ces actions contribueront à renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des politiques publiques en lien avec les ODD, tout en assurant un engagement durable des acteurs locaux.

g) Mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso

- **Signer des partenariats stratégiques** avec des bailleurs de fonds, en veillant à aligner leurs programmes sur les priorités nationales liées aux ODD. Ces partenariats permettront de garantir que les investissements internationaux répondent aux besoins spécifiques du pays et contribuent efficacement à la mise en œuvre des ODD.
- **Faciliter l'accès aux financements environnementaux et climatiques internationaux**, tels que le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds des PMA y compris l'initiative **Mécanisme de financement pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme des Pays les moins avancés (LIFE-AR) : « Least Developed Countries Initiative for Effective Adaptation and Resilience »** (LIFE-AR en anglais) et le Fonds pour l'Environnement Mondial, afin de soutenir les projets environnementaux. L'optimisation de l'accès à ces financements est essentielle pour la mise en œuvre de programmes ambitieux en matière de durabilité et de lutte contre les effets du changement climatique.

Encadré 2: Mécanisme LoCAL du Fonds d'équipement des Nations Unies [UN Capital Development Fund (UNCDF)]

Le Mécanisme LoCAL du Fonds d'équipement des Nations Unies [UN Capital Development Fund (UNCDF)] vise à contribuer, au niveau local, à la réalisation par les pays de l'Accord de Paris à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il a été conçu pour promouvoir les communautés et les économies locales décarbonées en établissant un

mécanisme standard, reconnu au niveau international et basé sur le pays, pour canaliser le financement climatique vers les autorités locales, en particulier dans les pays les moins avancés. Ses objectifs sont : (i) accroître l'accès des autorités locales au financement pour le climat afin de mettre en œuvre les investissements d'adaptation au changement climatique et (ii) mettre en place un mécanisme national standard et reconnu au niveau international pour canaliser les financements climat et augmenter la résilience locale à travers les Subventions pour la Résilience Climatique Basées sur la Performance (SRCBP).

A cet effet, les communes du Burkina Faso ont souscrit à la Déclaration de Yamoussoukro (Juin 2015) pour l'application des principes de bonne gouvernance, la prise en compte des thématiques d'énergie propre et d'efficacité énergétique, d'agriculture résiliente et de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles (terres-stratégies foncières, eau - GIRE et forêts - REDD+), de gestion d'urbanisation et de services urbains, technologies de l'information et de la communication. Il en ressort de cette déclaration l'impérieuse nécessité d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des gouvernements locaux, et le développement d'outils et instruments financiers adaptés.

La phase pilote d'une année a pris fin en 2023. Elle a concerné trois communes (Loumbila dans le Plateau central, Pabré dans le Centre et Saponé dans le Centre-sud) au niveau du Burkina Faso. Chaque commune a reçu environ 20 millions de FCFA. Cette phase étant jugée satisfaisante, la seconde couvrira 25 communes qui seront accompagnées afin de mieux implémenter ce nouvel outil basé sur les performances réalisées lors du cycle précédent.

- **Développer des initiatives de coopération régionale** visant à partager les bonnes pratiques et à renforcer la résilience face aux défis climatiques transfrontaliers. Ces initiatives favoriseront l'échange d'expériences et de solutions innovantes, permettant aux pays de la région de collaborer efficacement pour relever les défis environnementaux communs.

Ces actions permettront de créer un environnement de coopération dynamique et solidaire, propice à l'atteinte des ODD et au développement durable du Burkina Faso.

h) Garantir une approche cohérente et efficace en matière de développement au Burkina Faso

- **Harmoniser les politiques sectorielles**, notamment celles liées à la santé, à l'éducation, à l'agriculture et à l'énergie avec les ODD. Cette harmonisation permettra d'assurer une cohérence et une synergie dans les interventions, maximisant ainsi l'impact des initiatives sur le développement durable.
- **Adapter les interventions au contexte régional** en tenant compte des spécificités écologiques, économiques et sociales de chaque zone du pays. Cette approche contextuelle garantira que les projets répondent aux besoins locaux et aux réalités des communautés, tout en favorisant un développement inclusif.
- **Encourager la participation des autorités locales** dans la définition des priorités et la mise en œuvre des projets de développement durable. L'implication des acteurs locaux renforcera la pertinence et l'acceptabilité des initiatives, favorisant un engagement durable et une appropriation des projets par les communautés.

Ces actions contribueront à créer une dynamique intégrée et inclusive, essentielle pour la réalisation des ODD et le développement harmonieux du Burkina Faso.

En conclusion, ces propositions d'actions concrètes visent à accélérer la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso en s'appuyant sur une gouvernance renforcée, des ressources financières adéquates et une participation active des acteurs locaux. L'adoption de ces mesures permettra non seulement d'améliorer le bien-être de la population, mais aussi de renforcer la résilience du pays face aux défis environnementaux et climatiques. Une coordination efficace et un suivi rigoureux seront essentiels pour garantir des résultats durables et mesurables.

IV-1.2 Identification des acteurs clés et des partenariats nécessaires

L'identification des acteurs clés et la création de partenariats stratégiques sont essentiels pour assurer l'implémentation efficace des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso. Chaque objectif nécessite l'implication de parties prenantes spécifiques pour adresser les défis uniques du pays en matière de ressources naturelles, d'accès à l'énergie, de gestion des déchets, de biodiversité et de résilience climatique. Voici une proposition de développement pour chaque groupe d'ODD concernés.

ODD 6 : Accès à l'eau et l'assainissement (6.1, 6.2, 6.5, 6.b)

Acteurs clés : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, municipalités locales, ONGs spécialisées, organisations communautaires, laboratoires de recherche locaux, secteur privé (entreprises de forage et fournisseurs de solutions de traitement de l'eau).

Partenariats nécessaires :

- ONGs et organisations internationales pour le financement et l'expertise technique dans le développement d'infrastructures hydrauliques ;
- Secteur privé pour fournir des technologies innovantes de traitement et de gestion de l'eau, favorisant l'accès à l'eau potable ;
- Collectivités locales pour la sensibilisation et l'éducation sur l'assainissement et la conservation de l'eau ;
- Instituts de recherche pour l'évaluation de la qualité de l'eau et des ressources en eau dans le contexte du changement climatique.

ODD 7 : Accès à une énergie abordable et propre (7.1, 7.a, 7.2)

Acteurs clés : Ministère de l'Énergie, organisations internationales (ex. Banque mondiale, PNUD), entreprises d'énergie renouvelable, coopératives énergétiques locales.

Partenariats nécessaires :

- Partenaires Techniques et Financiers internationaux et les banques de développement pour les investissements dans les infrastructures d'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne ;
- Entreprises privées pour l'installation de systèmes solaires et de solutions hors réseau en zones rurales ;
- Formation de coopératives communautaires pour gérer et distribuer l'énergie propre à l'échelle locale ;
- Programmes de recherche pour l'innovation et le développement de technologies énergétiques adaptées aux besoins locaux.

ODD11 : Villes et communautés durables (11.6)

Acteurs clés : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, agences de gestion des déchets, sociétés civiles, municipalités, secteur de la construction.

Partenariats nécessaires :

- Municipalités et entreprises de gestion des déchets pour la mise en œuvre de programmes de recyclage et la gestion efficace des déchets solides ;
- ONGs environnementales pour sensibiliser les citoyens sur la gestion des déchets et promouvoir des initiatives de recyclage ;
- Entreprises de construction pour l'adoption de matériaux et de méthodes respectueuses de l'environnement ;
- Agences de santé publique pour surveiller les impacts de la pollution urbaine et établir des mesures préventives.

ODD12 : Consommation et production responsables (12.2, 12.4, 12.5, 12.a, 12.b, 12.c)

Acteurs clés : Ministère de l'Environnement, entreprises industrielles, ONGs environnementales, agriculteurs, communautés locales, secteur du tourisme.

Partenariats nécessaires :

- Industriels et secteur privé pour intégrer des pratiques de production respectueuses de l'environnement et pour promouvoir la consommation durable ;
- Organisations de la société civile pour encourager la sensibilisation et l'éducation du public sur les pratiques de consommation durable ;
- Agriculteurs et coopératives agricoles pour promouvoir des pratiques d'agriculture durable, réduire l'utilisation de pesticides et gérer les ressources de manière responsable ;
- Secteur du tourisme pour développer des initiatives de tourisme durable et réduire l'impact environnemental du secteur.

ODD13 : Action climatique (13.1, 13.a, 13.b, 13.3)

Acteurs clés : Ministère de l'Environnement et de l'Economie Verte, organisations internationales (ex. GCF, FAO), ONGs climatiques, instituts de recherche, communautés locales.

Partenariats nécessaires :

- Fonds de financement climatique pour le soutien des projets de résilience au changement climatique et pour l'adaptation des infrastructures locales ;
- ONGs et organisations communautaires pour le renforcement des capacités locales en matière de résilience aux catastrophes naturelles ;
- Instituts de recherche et d'innovation pour la modélisation climatique et le développement de stratégies d'adaptation locales ;
- Communautés locales pour la mise en œuvre des pratiques agricoles adaptées et de l'éducation environnementale à l'échelle communautaire.

ODD15 : Vie terrestre (15.1, 15.3, 15.9, 15.a, 15.b, 15.c)

Acteurs clés : Ministère de l'Environnement et de l'Economie Verte, parcs et réserves naturelles, agences de conservation de la biodiversité, communautés locales, universités.

Partenariats nécessaires :

- Agences de conservation pour la protection des écosystèmes et la lutte contre la déforestation ;
- Communautés rurales pour la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de pratiques d'agroforesterie ;
- Chercheurs et instituts universitaires pour l'étude de la biodiversité et des écosystèmes locaux ;
- Gouvernements locaux et internationaux pour des financements et des politiques alignées avec la préservation des espèces menacées.

Pour chaque ODD, une coordination entre les acteurs clés et une approche partenariale solide permettent d'assurer une mise en œuvre cohérente, efficace et durable. Au Burkina Faso, l'intégration de solutions locales et de partenaires internationaux peut soutenir les politiques publiques et aider à atteindre les ODD malgré les défis sécuritaires et climatiques.

Encadré 3: Le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) : Partenaire stratégique de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso

Le SPONG est une plateforme d'ONG et d'associations de développement nationales et internationales, des fondations, des centres de recherche et de formation, des mouvements de jeunes et des réseaux thématiques. En 2021, le collectif comptait 277 organisations membres.

Les ODD sous la responsabilité du SPONG sont les ODD 6, 7, 12, 13 et 15.

- ODD 6 : Accès à l'eau potable hygiène et assainissement (AEPHA) avec le projet « Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins »
- ODD 7, 12, 13, 15 : Agriculture, environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle (AESAN) :
- Les Communautés reverdissent le Sahel et le projet Benkadi.

Des partenaires au développement accompagnent le SPONG à travers les projets suivants :

- Le projet « Promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins » mis en œuvre par WaterAid et financé par la Coopération danoise (Danida) via la Coopération suédoise (ASDI), sous forme de subvention ;
- Le projet « les communautés reverdissent le Sahel » mis en œuvre par 4 ONG (APEDR, ASMADE, TIIPAALGA, APIL) et financé par DoB ecology sous forme de subvention ;
- Le projet Benkadi mis en œuvre par 7 ONG (APIL, ASMADE, TIIPAALGA, APEDR, AGEREF-CL, UFC-Dori, CHILDREN BELIEVE) et financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays Bas (MoFa) sous forme de subvention.

Les résultats par indicateur atteints en fin 2023 se présentent comme suit :

- ODD 6 Indicateur 6.2 :
 - o Plus de 20 000 latrines familiales, ont été réalisées dans les 36 communes concernées par le projet ;
 - o Plus de 120 000 personnes ont adopté des bonnes pratiques d'hygiène et les mesures barrières contre la Covid-19 ;
 - o Plus de 500 ménages ont accueilli les personnes déplacées internes (PDI).
- ODD 13:
 - o Nombre d'hectares reverdis (Cumulatif) : 25 424,89
 - o Nombre de municipalités qui mettent en œuvre des activités de reverdissement (Cumulatif) : 25
 - o Nombre de Comités Villageois établis et renforcés (Cumulatif) : 277 ;
 - o Nombre d'agriculteurs formés en RNA (Cumulatif) : 17 090 ;
 - o Nombre d'agriculteurs qui adoptent la RNA (Cumulatif) : 13 706 .

- ODD 15 :

Les documents stratégiques de mise en œuvre du projet Benkadi Burkina Faso ont été adoptés et disponibles auprès des partenaires de mise en œuvre (manuel genre et inclusion, manuel de suivi-évaluation, stratégie de communication et de plaidoyer, plan de renforcement des capacités).

- 26 émissions radiophoniques dans les régions d'intervention ont amélioré les connaissances des populations sur les thèmes de la conservation des eaux, changements climatiques, bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT), sensibilisation des communautés (femmes, jeunes et personnes handicapées) ;
- Six (06) plaidoyer/interpellation pour l'intégration des changements climatiques dans l'élaboration des PCD sont faits dans les communes d'intervention du projet Benkadi Burkina Faso ;
- Sept (07) plans d'actions de plaidoyer sont élaborés par les partenaires de mise en œuvre et sont disponibles dans les régions d'intervention du projet ;
- Sept (07) comités de veille régionaux ont été mis en place dans les 7 régions de Benkadi ;
- 316 personnes venant des OSC et de leurs réseaux ont été formées sur l'approche « droit humain, genre et inclusion ;
- 331 personnes venant des OSC et leurs réseaux ont été formées sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching ;

Cette coalition d'ONG et d'associations a élaboré dans le cadre du Forum Politique de Haut niveau sur le Développement Durable en 2023, le Rapport alternatif sur l'état de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso.

• **Acquis du SPONG en termes de changements (effets/impacts sur les communautés)**

Tableau 16 : Acquis du SPONG en termes de changements (effets/impacts sur les communautés)

Partenaires limitrophes	Incidences visées d'ici 2025	Changements déjà observés au cours du trimestre
Ministères	Benkadi veut que les ministères représentés par les structures suivantes : STN/REDD+, ANEVE, SONASP (ex ANEEMAS), SPCNDD, SPCPSA, SPCONAP Genre adoptent des politiques publiques sensibles au climat et prennent en compte les besoins des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Ils impliquent mieux les organisations de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi évaluation et la capitalisation des politiques en matière de changement climatique.	Grâce à Benkadi, les structures ministérielles ont adopté des politiques climatiques et environnementales et du genre et inclusion (LT-LEDS, Plan d'action genre et changement climatique) et animé des cadres de concertation (CCUC) prenant en compte les besoins des groupes vulnérables (jeunes, femmes et PVH). On note aussi l'adoption du décret MRV et le renforcement des capacités des points focaux dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation de la CDN et la finalisation du PNA révisé en tant que cadre de référence pour l'adaptation aux Changements Climatiques au Burkina Faso.
Parlementaires	Benkadi veut que les parlementaires représentés par la Commission Environnement et du Développement Durable (CEDD) de l'Assemblée Législative de la <transition (ALT) s'impliquent dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables (jeunes, femmes et les personnes handicapées). Elle coopère avec les organisations représentant les groupes vulnérables dans	Les Parlementaires membres de la CDD et le Réseau des Parlementaires sur l'environnement et des changements climatiques participent aux espaces de dialogues organisés par la société civile (conférence sur le climat) et travaillent en synergie avec les OSC pour l'adoption d'une loi interdisant la production, l'importation, la commercialisation et la distribution des emballages et sachets plastiques. Le plaidoyer dans ce sens a permis aux parlementaires de comprendre davantage les enjeux liés à l'adoption de cette nouvelle loi et

Partenaires limitrophes	Incidences visées d'ici 2025	Changements déjà observés au cours du trimestre
	<p>l'élaboration des propositions de loi en matière d'environnement et de climat. Elle veille également à la prise en compte des préoccupations en lien avec les changements climatiques dans les textes de lois votés par l'ALT.</p>	<p>ont de ce fait pris des engagements et formulé des recommandations pour accélérer le processus.</p>
Autorités locales	<p>Benkadi veut que les autorités locales s'impliquent dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables (jeunes, femmes et les personnes handicapées). Elles coopèrent avec les autres acteurs (leaders communautaires, les bénéficiaires, le privé, etc.) pour une meilleure prise en compte des effets néfastes des changements climatiques au niveau local (communautés à la base) dans les politiques publiques de développement. Elles veillent à l'intégration des changements climatiques dans les politiques publiques de développement (PCD, PRD) et réalisent les activités en lien avec les bonnes pratiques.</p>	<p>Les autorités locales sont de plus en plus sensibles aux considérations environnementales et climatiques. Elles intègrent de plus en plus les actions de lutte contre les effets néfastes des CC dans leur planification (PAI) grâce aux plaidoyers/lobbying des OSC</p>
OSC	<p>Benkadi veut s'assurer que les OSC (notamment celles des femmes, des jeunes et des PVH), des partenaires limitrophes intègrent les défis actuels de la protection de l'environnement et de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Ils accompagnent les 07 ONG partenaires dans la prise en compte les questions des changements climatiques dans leur projet/actions et accompagnent les initiatives des groupes vulnérables (notamment les femmes, les jeunes et les PVH) en lien avec les effets néfaste des CC.</p>	<p>Les OSC dans les 7 régions ont été capacitées sur des thématiques en lien avec l'entrepreneariat communautaire, la finance climat et les bonnes pratiques d'adaptation aux CC et elles travaillent en synergie avec les 07 ONG partenaires dans la prise en compte des questions des changements climatiques dans leurs projets / actions et accompagnent les initiatives des groupes vulnérables (notamment les femmes, les jeunes et les PVH) en lien avec les effets néfastes des Changements Climatiques. Les comités de veille citoyen se structurent davantage avec l'obtention d'un récépissé leur permettant d'agir désormais dans la légalité.</p>

Partenaires limitrophes	Incidences visées d'ici 2025	Changements déjà observés au cours du trimestre
Leaders communautaires	<p>Benkadi veut amener les autorités coutumières et religieuses à s'impliquer et à relever les défis actuels en matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.</p> <p>Ils connaissent les effets néfastes des changements climatiques et sont capables d'agir pour une meilleure résilience des communautés vulnérables (notamment les femmes, les jeunes et les PVH).</p> <p>Pour ce faire, ils agissent en synergie avec d'autres acteurs et facilitent l'adhésion des communautés vulnérables à l'utilisation des bonnes pratiques de gestion durable de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.</p>	<p>Les leaders communautaires participent à la mise en œuvre des activités des OSC à travers les renforcements de capacités sur les bonnes pratiques d'adaptation aux CC et s'impliquent de plus en plus dans la mise en œuvre des activités de Benkadi notamment dans les activités de plaidoyers et d'interpellations des autorités locales.</p>
Genre et inclusion	<p>Benkadi veut que les ministères (SPCONAP GENRE, SPCOMUD Handicap, CNDH, SE/FVC, ANEEMAS, SPCNDD, etc.), les parlementaires, OSC limitrophes, autorités locales, leaders communautaires) prennent en compte les groupes spécifiques (femmes, jeunes et PVH) dans leurs actions de renforcement de capacités. Ils impliquent également les femmes, les jeunes et les PVH dans les cadres de concertation et les instances de décision.</p>	<p>Grâce à Benkadi, les acteurs ministériels, les parlementaires, les OSC, les autorités locales et les leaders communautaires intègrent les enjeux de la prise en compte du genre et de l'inclusion dans leurs actions. Les groupes vulnérables (jeunes, femmes et PVH) notamment les femmes albinos connaissent de plus en plus leurs droits et devoirs en matière de lutte contre les effets des CC et les revendiquent à travers les actions d'interpellations, plaidoyers, lobbying et dans la participation aux cadres de concertation nationale (CCUC) et locale (Comité de veille). Cette dynamique a abouti à des réflexions au niveau du parlement pour l'adoption d'une loi spécifique en faveur de la protection des personnes atteintes d'albinisme. Cela a abouti à la mutualisation des efforts avec de nouvelles organisations et la révision de l'arrêté sur la gratuité des soins qui devrait prendre en compte les besoins spécifiques des personnes atteintes d'albinisme.</p> <p>Grâce aux actions des acteurs, les groupes spécifiques ont amélioré leurs capacités sur les thématiques diverses (entreprenariat communautaire, finance climat, leadership, etc.).</p>

Encadré 4 : L'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), précurseur du Forum national de Développement Economique Local (DEL) et partie prenante au « Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS) »

L'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) a lancé le Forum national de Développement Economique Local (DEL) pour soutenir l'émergence d'un développement équitable et durable des collectivités territoriales. Il s'agira d'identifier des bonnes pratiques, de documenter les plus pertinentes d'entre elles en vue de leur mise à l'échelle au plan national. En effet, la région du Sahel avec l'aridification de son climat est aussi

confrontée à des crises multiples et multiformes, notamment l'insécurité alimentaire, les effets induits des changements climatiques et le terrorisme. Cette situation menace inéluctablement la stabilité et la souveraineté des populations et des États. La zone des trois frontières entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali reste la plus impactée par cette crise humanitaire, avec des flux de réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI) suites aux attaques terroristes.

Pour faire face à ces défis et trouver des solutions à la stabilité et au développement durable de cette zone du Liptako Gourma, les trois pays se sont accordés pour la mise en œuvre du « Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du SAHEL (PCRSS) ». C'est une opération de développement communautaire 2020-2023 visant à appuyer la reconstruction et le redressement de la zone des régions des trois frontières (Mali/Niger/Burkina Faso). Pour l'atteinte de cet objectif, le PCRSS accompagne les communautés villageoises dans l'identification des problèmes auxquels elles sont confrontées, la recherche de solutions (sous-projets) en vue de leur résolution et au renforcement de leurs capacités pour qu'elles soient en mesure de gérer de manière autonome les priorités identifiées. Le PCRSS est un projet régional qui bénéficie du soutien technique et financier de la Banque mondiale à hauteur de 352,5 millions de dollars américains (environ 176,25 milliards de Fcfa).

Au bilan, le projet a atteint plus de 1,2 millions de bénéficiaires dans les trois pays, améliorant ainsi leur accès aux services sociaux de base. Il a aussi fourni des intrants et des équipements agricoles à 553.000 agriculteurs, leur permettant de reprendre leurs activités et d'améliorer leur productivité.

Les SP/AMBF des Régions du Nord et du Centre-Nord sont parties prenantes du projet. En termes de bilan physique le projet a réalisé en 2023 au Sahel burkinabé pour le compte des populations, trois (3) magasins de stockage à Dori, d'une capacité de 500 tonnes chacun, la dotation de 1 050 kits d'Articles Ménagers Essentiels (AME), de 1 780 tables-bancs, de trois (03) tricycles (moto-ambulances), de 200 foyers à gaz de 6 kg et de 46 kits d'équipement de mécanique. Un nouveau Plan d'action commun soutenant l'harmonisation régionale des politiques et des investissements dans la région a été également adopté ainsi que le projet de guide d'élaboration du registre des investissements. A cet effet, l'avant-projet de plan de travail 2025 prévoit près de 10,85 milliards de FCFA d'investissements.

N.B. : L'AMBF a produit un rapport d'étude sur la localisation des ODD en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales dans les pays francophones d'Afrique. Cas du Burkina Faso.

IV-2 Recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD

Dans le but d'améliorer l'accélération pour l'atteinte des ODD, les recommandations suivantes sont formulées dans le tableau 17 ci-contre.

Tableau 17 : Recommandations pour accélérer l'atteinte des ODD d'ici 2030

Recommandation	Champ d'actions	Structure responsable	Partenaires/ Acteurs de mise en œuvre	Échéance proposée
1) Développer une collaboration plus accrue avec les différentes parties prenantes, facteurs catalytiques d'une approche holistique et intégrée de mise en œuvre des ODD	Il s'agira à travers des concertations régulières, de poursuivre et de renforcer cette dynamique pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de cet engagement international du Burkina en s'appuyant sur (i) le dispositif national de suivi des politiques et des outils standardisés de suivi-évaluation d'une part, et d'autre part, sur le dispositif institutionnel de coordination des ODD. Au-delà des cadres formels existants, impliquer toutes les parties prenantes tant au niveau national que décentralisé et déconcentré	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (DGEP)	Secrétariat Exécutif National/ Politique National de Développement (SEN/PND)	2025-2030
2) Déployer de compétences au niveau des communes [en matière de maîtrise des thématiques émergentes (ODD, Changements climatiques, NDT, Migration] ainsi que [d'eau potable et d'assainissement]	Rendre les communes pleinement compétentes à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage en matière d'embellissement, de fourniture d'eau potable et d'assainissement au bénéfice des populations. Le bloc de compétences transférés aux communes laisse apparaître des déficits en matière de maîtrise de thématiques émergentes l'équité, le changement climatique, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité. La relecture des guides méthodologiques de planification locale doit tenir de ce large champ couvert par les ODD et leurs cibles.	Président de la Délégation Spéciale de la commune	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Formation)	2025
3) Finaliser la cartographie de l'information statistique appliquée aux indicateurs non couverts pour un meilleur suivi des ODD	Définir et formuler des indicateurs SMART nationaux moins lourds à renseigner pour pallier les gaps qui sont recensés dans certains indicateurs ODD contextualisés tout en suppléant ceux caractérisés par des indicateurs associés ou proxys	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (DGEP)	DGESS des différents secteurs ministériels Cellules de suivi-évaluation démontrées et décentralisées DREP	2025
4) Assurer la localisation effective des ODD dans les régions et les communes	L'analyse des blocs de compétences transférées par l'Etat aux CT laisse apparaître des conflits de compétences des régions collectivités territoriales et celle des communes. Il s'avère donc impérieux de mieux préciser les compétences des Collectivités Territoriales (CT) avec certaines cibles des ODD et redéfinir le rôle de chaque partie prenante en termes de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. A cet effet il s'avère impérieux que lors des prochaines élaboration/actualisation des PCD, que les ODD puissent y être expressément inclus et conséquemment traités.	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (DGEP)	Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (Secrétaire Permanent du PNDES)	2025

Recommandation	Champ d'actions	Structure responsable	Partenaires/ Acteurs de mise en œuvre	Échéance proposée
<p>5) Poursuivre les efforts de mobilisation des ressources domestiques et approfondir les analyses sur l'efficacité de la dépense afin de dégager plus d'espace budgétaire pour le financement des ODD</p>	<p>D'ici 2030, les besoins du Burkina Faso pour permettre aux systèmes humains, et écologiques de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et de contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de GES est de plus de 10,2 milliards USD soit environ 767 millions USD/an. Selon les données de l'OCDE, sur la période 2013 à 2021, le Burkina Faso a reçu au total, 1,5144 milliards USD en financements climatiques soit environ 168 millions USD par an. Il faut toutefois souligner que le montant effectivement mobilisé est nettement en dessous des besoins qui se chiffrent à 10,2 milliards USD. Le financement reçu ne représente que 1/10e des besoins. En d'autres termes, sur 09 ans, le Burkina Faso, n'a mobilisé que son besoin annuel pour s'adapter et réduire les émissions de GES.</p> <p>Cette tendance est baissière au regard des crises exogènes et de l'amenuisement des opportunités de financements des PTF.</p> <p>Le Burkina Faso, pour son autonomie et son indépendance réelle a fait l'option de mobiliser les financements endogènes.</p> <p>C'est ainsi que la loi sur le développement durable a créé le Fonds pour les Générations Futures dont le FIE en est le bras opérationnel. Au niveau du FIE des directions ont été créées pour répondre au besoin de mobilisation du fonds vert pour le climat. Ce sont : la DRMF, la DFC (Direction des Finances et Comptabilité), la DCRP (Direction de la Communication et des Relations Publiques). Le FIE a mis en place des guichets spécialisés par thématiques. Il conviendrait de constituer un guichet ODD pour renforcer la mise en œuvre des ODD.</p> <p>Pour ce faire, la recommandation n°10 de la CONADD5 est toujours d'actualité en qui concerne le renforcement des compétences des structures pour améliorer la mobilisation des ressources liées au climat. Cette recommandation a été mise en exergue à travers l'opérationnalisation du Fonds pour les Générations Futures (FGF) consacré par la loi sur le développement durable au Burkina Faso et dont le FIE en est le porteur.</p>	<p>Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (DG-COOP)</p>	<p>MEEA [SP/CNDD) : (FIE)] Premier Ministère (Fonds Vert pour le Climat)</p>	<p>2025-2030</p>

Recommandation	Champ d'actions	Structure responsable	Partenaires/ Acteurs de mise en œuvre	Échéance proposée
6) Assurer le financement local pour la localisation et la mise en œuvre des ODD au niveau des communes	Le champ d'application de cette recommandation couvre la mobilisation de ressources financières substantielles pour abonder les budgets publics des communes pour la prise en charge des ODD environnementaux, d'eau, d'assainissement et du changement climatique. Des sources de financement vont des transferts de l'Etat central, aux Partenariats Public-Privé (PPP) en passant par des appels à projets ainsi que la coopération décentralisée sans oublier les fonds de compensation et de remédiation de l'environnement.			

IV-2.1 Stratégies à l'attention des décideurs

En vue d'améliorer la mise en œuvre Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burkina Faso les stratégies ci-après sont proposées :

IV-2.1.1. ODD 6 - Eau Propre et Assainissement

Indicateurs 6.1 Accès à l'eau potable et 6.2 Assainissement

- Renforcer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable en zones rurales et urbaines avec un focus sur l'accessibilité, la durabilité et la résilience aux changements climatiques.
- Promouvoir la participation communautaire dans la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement pour en assurer la durabilité.

Indicateur 6.5. Gestion intégrée des ressources en eau

- Mettre en place des comités de gestion de bassin versant avec des parties prenantes locales pour une meilleure gouvernance des ressources en eau ;
- Développer des outils de surveillance hydrologique pour une gestion plus proactive des ressources en eau.

Indicateur 6.b Participation des communautés locales

- Soutenir la création de comités communautaires de gestion de l'eau pour renforcer la sensibilisation et la responsabilisation locales ;
- Intégrer les savoirs traditionnels dans les pratiques de conservation et de gestion de l'eau.

IV-2.1.2. ODD 7 - Énergie Propre et Abordable

Indicateur 7.1 Accès à des services énergétiques modernes

- Subventionner l'accès à des solutions énergétiques renouvelables pour les ménages en milieu rural et périurbain ;
- Développer des programmes de microfinancement pour faciliter l'achat d'équipements énergétiques modernes et propres.

Indicateur 7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables

- Investir dans des énergies solaires et éoliennes pour alimenter les communautés isolées ;
- Renforcer le cadre réglementaire pour encourager les investissements privés dans les énergies renouvelables.

Indicateur 7.a Accroître les financements pour les énergies renouvelables

- Créer des incitations fiscales pour les entreprises investissant dans les infrastructures d'énergies renouvelables ;
- Rechercher des partenariats internationaux et des subventions pour le développement d'énergies renouvelables.

IV-2.1.3. ODD 11 - Villes et Communautés Durables

Indicateur 11.6 Réduction de l'impact environnemental des villes

- Établir des systèmes de gestion des déchets solides et de recyclage dans les principales villes.
- Développer des infrastructures vertes, telles que des parcs et des zones piétonnes, pour réduire la pollution urbaine.

IV-2.1.4. ODD 12 - Consommation et Production Responsables

Indicateur 12.2 Gestion durable des ressources naturelles

- Encourager les industries à adopter des pratiques de production respectueuses de l'environnement ;
- Renforcer les politiques de gestion durable de l'agriculture et de l'exploitation forestière pour préserver les ressources naturelles.

Indicateur 12.4 Gestion des produits chimiques

- Mettre en œuvre des politiques strictes pour la gestion des produits chimiques et des déchets industriels dangereux ;
- Sensibiliser les populations à la gestion sécuritaire des déchets ménagers et encourager le tri sélectif.

Indicateur 12.5 Réduction des déchets

- Encourager les initiatives de réduction, de réutilisation et de recyclage dans les secteurs industriels et urbains.
- Instaurer un programme national de sensibilisation aux pratiques de réduction des déchets.

Indicateur 12.a Renforcement des capacités scientifiques et technologiques

- Renforcer les capacités locales en matière de technologies propres à travers des programmes de formation et de transfert de technologie.
- Établir des partenariats avec des institutions internationales pour promouvoir la recherche sur la durabilité.

Indicateur 12.b Tourisme durable

- Développer des normes et des certifications pour un tourisme durable axé sur la préservation des écosystèmes et des communautés locales.
- Promouvoir le tourisme éco-responsable en collaboration avec les acteurs locaux pour limiter les impacts environnementaux.

Indicateur 12.c Subventions aux énergies fossiles

- Réorienter les subventions des énergies fossiles vers les énergies renouvelables pour encourager une transition énergétique durable ;
- Sensibiliser les populations aux bénéfices des alternatives énergétiques propres.

IV-2.1.5. ODD 13 - Lutte contre le Changement Climatique

Indicateur 13.1 Renforcer la résilience face aux catastrophes

- Intégrer les systèmes de surveillance des risques climatiques dans la planification urbaine et rurale ;
- Former les communautés locales à des techniques d'adaptation aux changements climatiques.

Indicateur 13.3 Sensibilisation et renforcement des capacités

- Créer des campagnes nationales de sensibilisation aux effets du changement climatique et aux pratiques de résilience ;
- Intégrer des modules sur le changement climatique dans les programmes scolaires pour sensibiliser dès le plus jeune âge.

Indicateurs 13.a et 13.b Mobilisation de fonds et soutien des pays les moins avancés

- Solliciter des financements internationaux pour des projets de résilience climatique, notamment dans les secteurs agricoles ;
- Mettre en place des plateformes de dialogue pour faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de résilience climatique.

IV-2.1.6. ODD 15 - Vie Terrestre

Indicateurs 15.1 et 15.3 Protection des écosystèmes terrestres et restauration des terres dégradées

- Mettre en place des plans de gestion durable des forêts et encourager les pratiques agroforestières ;
- Promouvoir des projets de reboisement pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification.

Indicateur 15.9 Intégration des valeurs écosystémiques dans la planification nationale

Intégrer les évaluations des services écosystémiques dans les projets de développement nationaux pour garantir la durabilité des écosystèmes.

Indicateurs 15.a, 15.b, et 15.c Mobilisation des ressources, financement et lutte contre la déforestation

- Encourager des mécanismes de financement pour la conservation des forêts, tels que les paiements pour services écosystémiques ;
- Renforcer les lois contre la déforestation et promouvoir la surveillance des forêts avec les communautés locales.

IV-2.2 Amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation

Pour améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation (S&E) de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec l'environnement et le climat au Burkina Faso, il est crucial d'intégrer des approches participatives, de renforcer la collecte de données locales, et d'optimiser la coordination entre les différents niveaux d'administration. Voici quelques propositions structurées selon le niveau national et le niveau local :

IV-2.2.1. Niveau National

- **Renforcement institutionnel et coordination intersectorielle :**
 - Établir une plateforme nationale de S&E multisectorielle dédiée spécifiquement aux ODD environnementaux et climatiques, impliquant les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Finances, ainsi que les partenaires techniques et financiers et les ONGs.
 - Nommer des points focaux dans chaque ministère impliqué pour faciliter la coordination et l'échange d'informations autour des indicateurs environnementaux et climatiques.
- **Harmonisation des indicateurs et des méthodes de collecte de données :**
 - Uniformiser les indicateurs liés à l'environnement et au climat en tenant compte des spécificités des ODD, mais aussi des priorités nationales [Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ; Plan National d'Adaptation (PNA) aux Changements Climatiques].
 - Adopter des méthodologies de collecte de données qui tiennent compte des réalités du Burkina Faso, en veillant à leur cohérence avec les directives internationales.
- **Renforcement des capacités des ressources humaines :**

Former les agents en charge du S&E aux outils modernes de collecte et d'analyse des données environnementales, y compris les systèmes d'information géographique (SIG) et la télédétection.
- **Intégration de technologies modernes de collecte et d'analyse de données :**

Déployer des outils numériques et des applications mobiles pour automatiser et sécuriser la collecte et le traitement des données. Les images satellites et les drones pourraient être utilisés pour suivre la déforestation, l'occupation des sols, et les changements dans les ressources en eau.

IV-2.2.2. Niveau Local

- **Participation communautaire et collaboration avec les acteurs locaux :**
 - Mettre en place des comités locaux de suivi des ODD environnementaux et climatiques incluant des représentants des collectivités, des organisations de la société civile (OSC), des associations de jeunes, et des groupements de femmes pour assurer la remontée d'informations de manière inclusive.
 - Sensibiliser les populations locales aux ODD environnementaux et climatiques pour qu'elles deviennent actrices du suivi et de l'évaluation.
- **Utilisation d'indicateurs communautaires et adaptés aux contextes locaux :**

Développer des indicateurs spécifiques et simples, compréhensibles par les communautés locales, pour qu'elles puissent participer à la collecte des données. Par exemple, suivre les variations de la végétation et les niveaux des sources d'eau locales pour indiquer les impacts climatiques.
- **Renforcement des capacités des OSC locales et des collectivités territoriales :**

Former les collectivités locales et les OSC aux techniques de S&E adaptées aux thématiques environnementales et climatiques afin de garantir des rapports de qualité et favoriser l'appropriation locale des résultats.
- **Mécanismes de retour d'information au niveau local :**

Instaurer des forums et des réunions régulières entre les communautés locales et les autorités pour partager les résultats du suivi et de l'évaluation, discuter des défis observés, et formuler des solutions adaptées.

IV-2.2.3. Axes Transversaux

➤ **Promotion de la transparence et de l'accès aux données :**

Créer un portail national d'informations en accès libre sur l'état d'avancement des ODD en matière de climat et d'environnement, permettant aux citoyens, OSC et chercheurs d'accéder aux données.

➤ **Appui financier et technique :**

Rechercher activement des financements et partenariats avec les organisations internationales et les bailleurs de fonds pour soutenir les activités de S&E à tous les niveaux.

➤ **Évaluation d'impact continue et adaptation des stratégies :**

Mettre en place un processus d'évaluation continue des impacts des activités et ajuster les stratégies de mise en œuvre des ODD en fonction des leçons apprises et des retours d'expérience.

IV-2.3 Intégration des ODD dans les politiques nationales et locales

Pour intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à l'environnement et au climat dans les politiques nationales et locales au Burkina Faso, une stratégie ciblée pourrait être structurée autour des axes suivants :

IV-2.3.1. Renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles

- **Mise en place de Comités de Suivi :** Créer des comités multisectoriels pour le suivi de l'intégration des ODD environnementaux, composés d'acteurs gouvernementaux, du secteur privé, d'ONG, et des communautés locales.
- **Renforcement des capacités des institutions :** Former les décideurs et les agents des administrations locales aux enjeux des ODD, aux techniques de gestion durable des ressources et à l'importance des politiques climatiques.

IV-2.3.2. Intégration des ODD dans les Plans de Développement et Budgets Locaux

- **Alignement des plans de développement :** Intégrer les ODD relatifs à l'environnement et au climat dans les plans stratégiques existants, comme les Plans Communaux de Développement (PCD) et les budgets des collectivités territoriales.
- **Financement durable :** Allouer des ressources dédiées dans les budgets publics locaux et nationaux et promouvoir des partenariats public-privé pour financer les projets liés aux ODD environnementaux.

IV-2.3.3. Promotion de la sensibilisation et de la mobilisation communautaire

- **Campagnes de sensibilisation :** Lancer des campagnes pour informer la population sur les ODD, en utilisant les radios locales, les centres communautaires, et les écoles pour atteindre tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes.
- **Implication des jeunes et des femmes :** Encourager les initiatives portées par les jeunes et les femmes pour la préservation de l'environnement, en soutenant les activités de sensibilisation et de formation sur des pratiques écologiques et résilientes.

IV-2.3.4. Renforcement de la résilience aux chocs climatiques

- **Programme de résilience communautaire :** Mettre en place des programmes visant à renforcer la résilience des populations face aux chocs climatiques (systèmes d'alerte précoce, conservation des sols, gestion de l'eau).

- **Promotion des énergies renouvelables et de l'agroécologie** : Encourager l'adoption de techniques agricoles durables et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle locale.

IV-2.3.5. Système de suivi et d'évaluation basé sur les indicateurs des ODD

- **Développement d'indicateurs** : Créer des indicateurs spécifiques pour mesurer les progrès réalisés dans chaque commune concernant les ODD relatifs à l'environnement et au climat.
- **Rapports réguliers** : Mettre en place un mécanisme de rapport annuel pour suivre et évaluer les progrès de l'intégration des ODD, avec une diffusion transparente des résultats à tous les niveaux.

IV-2.3.6. Promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) et international

- **Partenariats avec le secteur privé** : Encourager les entreprises locales à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et à contribuer à la réalisation des ODD, en échange d'avantages fiscaux ou d'incitations.
- **Partenariats internationaux** : Collaborer avec des organisations internationales et des pays partenaires pour partager les meilleures pratiques et accéder aux financements.

IV-2.3.7. Innovation et utilisation des nouvelles technologies

- **Technologies pour l'adaptation climatique** : Promouvoir l'utilisation de technologies innovantes pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, telles que la gestion intelligente de l'eau et les systèmes d'information climatique pour les agriculteurs.
- **Digitalisation des outils de suivi** : Utiliser les outils numériques pour le suivi en temps réel des projets et l'évaluation des impacts sur le terrain.

IV-2.3.8. Intégration des savoirs locaux et pratiques traditionnelles

- **Valorisation des savoirs locaux** : Incorporer les savoirs traditionnels en matière de gestion durable des ressources dans les programmes, pour renforcer la résilience des communautés rurales et leur adaptation aux changements climatiques.
- **Consultation et dialogue communautaire** : Engager les leaders traditionnels et les communautés locales dans un dialogue constant pour adapter les initiatives aux besoins locaux.

Cette stratégie contribuerait à aligner les politiques burkinabè avec les ODD environnementaux et climatiques, tout en renforçant la résilience des populations face aux effets du changement climatique et en assurant une croissance durable et équitable.

V- Conclusion

La période 2016-2023 marque un pas significatif pour le Burkina Faso dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs à l'environnement, au climat, à l'eau et l'assainissement. Des progrès notables ont été réalisés, notamment dans la promotion de l'agroécologie, la reforestation, et l'extension de l'accès aux énergies renouvelables, l'accès à l'eau potable, la gouvernance des ressources en eau et l'assainissement. Ces initiatives témoignent de la volonté de renforcer la résilience face aux changements climatiques et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles aussi bien pour les générations actuelles que futures.

Cependant, plusieurs défis ont entravé le déploiement optimal des actions prévues. La mobilisation des ressources financières demeure un obstacle majeur, affectant la capacité à financer les initiatives climatiques et environnementales. Par ailleurs, l'instabilité sécuritaire qui touche le pays depuis plusieurs années a perturbé la mise en œuvre des programmes dans certaines régions, ralentissant les progrès attendus. La pandémie de la COVID-19 a aussi impacté la dynamique en introduisant de nouveaux besoins sanitaires et sociaux, nécessitant des redéploiements budgétaires d'urgence qui ont réduit les investissements dans les actions de développement durable notamment celles en lien avec l'environnement, le climat, l'eau et l'assainissement. En outre, des lacunes dans les systèmes de suivi et d'évaluation ont limité la capacité à mesurer et à ajuster les interventions en temps réel, ce qui complique le suivi de l'impact des actions menées.

Pour accélérer la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat, il est essentiel de renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation, en intégrant des outils numériques et en assurant une formation continue des acteurs nationaux et locaux. Par ailleurs, la mobilisation de partenariats innovants, notamment avec le secteur privé et les organisations internationales, apparaît cruciale pour compenser les contraintes financières et techniques. Enfin, des actions fortes telles que le développement de programmes de résilience communautaire, l'intensification de l'agroforesterie, et la promotion des pratiques agricoles durables, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement contribueront à faire de l'environnement, du climat et de l'eau, des leviers clés du développement durable au Burkina Faso.

Ainsi, en poursuivant ces efforts et en répondant aux défis actuels, le Burkina Faso pourrait non seulement renforcer sa résilience face aux crises climatiques, mais aussi inspirer une croissance inclusive et durable, alignée sur les aspirations des ODD.

VI- Annexes

VI-1 Bibliographie et références

- GIZ, 2022. Etude d'évaluation de la capacité des collectivités territoriales à contribuer à l'atteinte des Objectifs du développement Durable (ODD) ; Rapport final. 80p
- Perspective Burkina 2025
- Vision prospective de la décentralisation (VPD) au Burkina Faso à l'horizon 2040
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, 2024. Rapport annuel de performance des programmes budgétaires du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. Année 2023
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE, 2023. Rapport national volontaire 2023 Burkina Faso. p67-100
- Burkina Faso, 2023. Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2022-2025. 173p
- AIMF-AMBF-UE, 2018. Etude sur la localisation des objectifs de développement durable en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales dans les pays francophones d'Afrique : Cas du Burkina Faso. 102p
- MINEFID, 2021. Rapport national sur la situation des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable
- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES I et II)
- Profil ODD du Burkina Faso
- Conseil Scientifique et Technique (CST)/Parc Urbain Bāngr-Weoogo, 2016. Rencontre de réflexions et d'échanges sur : « Etat des lieux du parc urbain après 15 ans d'exploitation : quelles actions et quelles attitudes pour une gestion durable de notre patrimoine commun ? ». Rapport de janvier 2011. Ouagadougou/Burkina Faso. 17p
- SP/CNDD, 2017. Protection et valorisation des infrastructures vertes pour le développement durable des villes du Burkina Faso. Commission spécialisée Gestion Durable des terres et Protection des Ecosystèmes (CS1/GDPE). 60p
- Cadre sectoriel de dialogue Environnement, Eau et Assainissement (CSD-EEA), 2022. Plan d'Action Sectoriel de la Transition (PAST) 2022-2025. 11p.
- Programme de développement Durable à l'Horizon 2030 [PDDH-2030] / les Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030
- Rapport alternatif sur l'état de mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD), 2023
- Rapport National Volontaire des ODD (2016-2022) du Burkina Faso
- Rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD et ceux produits lors des différents cadres sectoriels de dialogue
- Rapports nationaux 2020 et 2021 sur la situation des indicateurs de suivi des ODD au Burkina Faso
- Stratégie nationale de mise en œuvre de la politique nationale du Développement Durable au Burkina Faso (2016-2020)
- MINEFID, 2017. Profil ODD du Burkina.
- RAPPORT FINAL, 2022 ; Etude d'évaluation de la capacité des collectivités territoriales à contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD)
- AIMF-AMBF-UE, 2018. Etude sur la localisation des objectifs de développement durable
- (ODD) en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales dans les pays

- Francophones d’Afrique cas du Burkina Faso, 102p.
- Burkina Faso, 2012. Rapport National sur le Développement Durable du Burkina Faso 1992
- 2012. Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable. Ouagadougou, 133p.
- Burkina Faso, 2013. Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), 88p.
- Burkina Faso, 2014. Loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant Loi d’Orientation sur le Développement Durable au Burkina Faso,10p.
- Burkina Faso, 2015. Stratégie de développement rural à l’horizon 2016-2025 du Burkina Faso, 54p.
- Burkina Faso, 2016. Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 20162020, 88p.
- Burkina Faso, 2017. « Stratégie décennale de la décentralisation (2017-2026) », 111p.
- Burkina Faso, 2017. Gouvernance du Développement Durable, Profil national du Burkina Faso, 36p.
- Burkina Faso, 2019. Rapport national volontaire de mise en œuvre des objectifs de Développement durable (2016-2018),117p.
- Burkina Faso, 2021. Plan National de Développement Économique et Social phase II (PNDES) 2021-2025, 89p.
- Burkina Faso, 2022. Plan d’action de la transition (2022-2025), 31p.
- Circulaire budgétaire, 2018.
- Circulaire budgétaire, 2019.
- Circulaire budgétaire, 2020.
- Compte administratif, 2017 de la commune de Ouagadougou, 21p.
- Compte administratif, 2018 de la commune de Bobo-Dioulasso, 21p.
- Compte administratif, 2019 de la commune de Bobo-Dioulasso, 21p.
- Compte administratif, 2019 de la commune de Ouagadougou, 21p.
- Compte administratif, 2020 de la commune de Bobo-Dioulasso, 21p.
- Compte administratif, 2020 de la commune de Ouagadougou, 21p.
- Comptes administratifs des communes partenaires de l’Est.
- Comptes administratifs des communes partenaires du Sud-Ouest. 77p
- Etude sur la localisation des objectifs de développement durable en vue d’appuyer le processus
- de plaidoyer des autorités locales au Benin, 38p.
- MATD, 2014. Analyse de la prise en compte du Développement durable dans la planification locale, 28p.
- MEFD, 2017. Profil ODD du Burkina Faso, 79p.
- MEFD, 2021. Rapport national de suivi des objectifs de Développement durable, « THEME : Conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD », 64p.
- MEFP, 2021. Rapport national situation statistique de suivi des objectifs de Développement durable.
- MINEFID, 2018. Etude sur le financement des collectivités et la fiscalité locale au Burkina Faso, rapport préliminaire, 51p.
- MINEFID, 2018. Etude sur le financement des collectivités territoriales et la fiscalité locale, rapport synthèse d’étape, 15p
- Ouedraogo, 2007. La communalisation en milieu rural. Les élus locaux peuvent-ils relever le défi ? Edition l’Harmattan-Burkina Faso,108p.
- Plan Annuel d’Investissement 2019 de la commune de Bilanga
- Plan Annuel d’Investissement 2019 de la commune de Fada N’gourma

- Plan Annuel d'Investissement 2019 de la commune de Gayéri
- Plan Annuel d'Investissement 2019 de la commune de Pièla
- Plan Annuel d'Investissement 2020 de la commune de Bilanga
- Plan Annuel d'Investissement 2020 de la commune de Fada N'gourma
- Plan Annuel d'Investissement 2020 de la commune de Gayéri
- Plan Annuel d'Investissement 2020 de la commune de Pièla
- Plan Annuel d'Investissement 2021 de la commune de Bilanga
- Plan Annuel d'Investissement 2021 de la commune de Fada N'gourma
- Plan Annuel d'Investissement 2021 de la commune de Gayéri
- Plan Annuel d'Investissement 2021 de la commune de Pièla
- PNUD, 2018. Localiser l'Agenda 2030 et les ODD : Renforcer l'action des gouvernements locaux en Afrique de l'Ouest, 92p.
- Profadel/OIF, 2018. Guide d'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les plans locaux de développement, 52p.
- Rapport annuel de performance 2021 du PNDES II de la région de l'Est, 85p.
- Rapport d'activités annuel 2020 du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.
- Rapport d'activités du troisième trimestre 2022 du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.
- Rapport global sur les finances locales, 2018.
- Rapport global sur les finances locales, 2019.
- Rapport global sur les finances locales, 2020.
- Stratégie nationale de la cohésion sociale au Burkina Faso (2021-2025), 89 p.
- Stratégie nationale genre (2020-2024), 217 p.
- Rapport sur la Gouvernance Environnementale et du Développement Durable (GEDD), 2022
- UN-Environment programme, 2022. Environmental Data, Policy and the Sustainable Development Goal. The Case Study of Burkina Faso
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Accord de Paris sur le Climat
- Contribution Déterminée au niveau National (CDN)
- Plan National d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso
- Quatorze (14) documents de Politiques sectorielles
- Rapports des cadres régionaux de dialogue des 6 collectivités
- 6 Plans Régionaux de Développement (PRD)
- 4 Plans Communaux de Développement (PCD) des quatre communes partenaires

VI-2 Listes des personnes interviewées

Tableau 18 : Liste des personnes interviewées

N°	Nom et Prénoms	Structure	Fonction	Date de l'interview
1.	KINDA Athanase	SP/CNDD	Facilitateur	
2.	OUEDRAOGO Alassane	SEN/PND	Chargé d'études	10/09/24
3.	SAWADOGO Emmanuel	DGEP	DSERID	
4.	SILGA Maxime	DGEP	Chef de service	
5.	KABORE Wahab	DGESS MEEA	Agent	20/09/24
6.	ILBOUDO Aboubacar	DGESS MEEA	DG	20/09/24
7.	KAPADONOU Rivaldo	BAD	Spécialiste CC	
8.	OUANGRE Jacques N. T	DPPE/Commune de Ouagadougou	Chef de service Prospective/Planification	01/10/2024
9.	KIENDREBEOGO Abdoul Wahab	DPPE/Commune de Ouagadougou	Chef de Service Statistiques et informations urbaines	01/10/2024
10.	DIPAMA Lassané	DGESS/MARAH	Agent	04/10/2024 à Koudougou
11.	BAGUIAN Hamidou	Commune de Bobo-Dioulasso	Conseiller technique chargé de l'environnement	03/10/2024
12.	YARO Issouf	Commune de Bobo-Dioulasso	Chef SAEFA	03/10/2024
13.	DIANDA Souleymane	Commune de Houndé	PDS	04/10/2024
14.	TAONSA Emmanuel	Commune de Houndé	SGM	04/10/2024
15.	GUIRA Abdoul Rahim	Commune de Houndé	Point Focal Eau et Assainissement	04/10/2024
16.	BASSOLE Louis	Commune de Koudougou	DESP	04/10/2024
17.	MANE Laurent Jonas	Commune de Koudougou	PSD	04/10/2024
18.	TRAORE Noufou	Commune de Bokin	SGM	08/10/2024
19.	BAZIE Monique	Commune de Guiaro	PDS	10/10/2024
20.	NADIGABOU Boureima	Commune de Guiaro	1 ^{er} Vice PDS	10/10/2024
21.	OUdjebou A. Firmin	Commune de Guiaro	Comptable	10/10/2024
22.	ZOUNGRANA Amadou	SPONG	Expert PMEL Sénior	17/10/2024

V.3 Membres du Comité Technique de Suivi (CTS) de l'étude (atelier de cadrage du 16/07/2024)

Tableau 19 : Liste des membres du Comité Technique de Suivi

N°	Nom & Prénom	Structure	Fonction
1	OUEDRAOGO Pamoussa	SP/CNDD	Secrétaire Permanent
2	DIPAMA Abdoul Karim	SP/CNDD	Directeur du DPDD
3	NIGNAN T. P Guillaume	DGEVCC	Agent
4	OUEDRAOGO N. Germaine	DGTC/MATDS	Agent
5	BASSOLE Arnaud Donald N.	DGEF	Agent
6	TRAORE Kounso Ismaïla	DGRE	Agent
7	TARPAGA Issa	DPDD SP/CNDD	Agent
8	TRAORE Amadou	DPDD SP/CNDD	CSCADD
9	SANON S. Landry	DPDD SP/CNDD	CSERDD
10	BONCOUNGOU Nafissatou	DPDD SP/CNDD	Agent
11	SAVADOGO Alain W.	BEADI	DG Consultant
12	BONOGO Christian	SP/CNDD DCCI	Agent
13	SAWADOGO A S Raoul	SP/CNDD ONDD	Chargé de suivi évaluation
14	SANO/OUEDRAOGO Salamata	SP/CNDD CT	Communication
15	OUEDRAOGO/TARNAGDA Sylvie O.	DGB/MEFP	Agent
16	DJENDA Ylassa	SP/CNDD Suivi Evaluation	Agent

VI.3 Guide d'entretien avec les acteurs impliqués au niveau Central et local

Etude : Élaboration du rapport de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période 2016 à 2023 au Burkina Faso

Introduction

Bonjour Madame/Monsieur,

Je m'appelle....., je suis consultant pour le Bureau d'Études Actions pour Développement et Innovations (BEADI). Nous avons été mandatés par le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), avec l'appui du programme BKF 023 financé par LuxDev, pour conduire une mission d'élaboration du rapport de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat pour la période 2016 à 2023 au Burkina Faso.

Dans ce cadre, nous menons une collecte de données qui implique les directions centrales et techniques des ministères en charge des ODD, les collectivités territoriales cibles, les associations et ONG, le privé, le SPONG, ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF).

Au regard de la responsabilité de votre structure dans la mise en œuvre et le suivi des actions des ODD, nous sollicitons votre accompagnement pour cette collecte de données. L'objectif de notre entretien est de recueillir vos avis sur la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat sur la période 2016 à 2023 au Burkina Faso. Cela nous permettra d'apprécier les acquis et les insuffisances, de proposer des actions d'accélération et de formuler des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD.

Notre entretien avec vous prendra environ 45 minutes.

Section 1 – Identification de l'acteur

Avant de commencer je vous laisse la parole pour vous présenter.

Localité :

Structure :

Poste occupé :

Nom et prénom :

Sexe:

Identification de la fiche (reporter le même identifiant sur le récapitulatif des ODD :

Accepteriez participer à cet entretien ? Oui Non

Accepteriez-vous un enregistrement audio au cours de cet entretien ? Oui Non

Section 2 : Identification des indicateurs, cibles et ODD sous votre responsabilité

L'étude concerne les ODD 6, 7, 11, 12, 13 et 15.

Le (s) quel (s) sont sous la responsabilité de votre structure ? (Se référer au [récapitulatif pour le choix des ODD](#), cibles et indicateurs pour le choix)

1. Parlez-nous des actions entreprises par votre structure depuis 2016 pour la mise en œuvre et le suivi des actions desdits ODD (par votre structure) ?
2. Avez-vous eu l'appui technique et financier de PTF pour la mise en œuvre des actions au cours de la période de 2016 à 2023 ?
3. Si oui parlez-nous de ces PTF et en quoi à consister l'accompagnement ?
4. Quels sont les résultats par indicateur que vous avez atteints en fin 2023 ? (Se servir des indicateurs et cibles choisis par le/la répondant.e et échanger sur les différents points)
5. Quels sont les acquis en termes de changements (effets/impacts sur les communautés) ?
6. Parlez-nous des bonnes pratiques que vous avez déployées pour obtenir de tels acquis.
7. Quelles sont les insuffisances/défis constatées ?
8. Comment vous les avez surmontées ?
9. 2030 c'est dans quelques 06 années quelles sont les actions que votre structure entreprend pour accélérer la mise en œuvre de ces ODD ?
10. Y a-t-il déjà des actions concrètes/orientations entreprises ?
11. Si oui avec l'accompagnement de quels partenaires ?
12. Quelles sont à votre avis les recommandations pour plus de performance pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 ? dans la mesure du possible préciser les acteurs de mise en œuvre des dites recommandations.

Section 3 : Collecte de documents

13. Pouvez-vous nous partager des documents où nous pourrions trouver plus de détails sur vos réalisations en lien avec les indicateurs, cibles et ODD sous la responsabilité de votre structure ? (Rapports, plan de travail, liens de consultation de données en ligne).
14. Auriez-vous d'autres informations/avis et suggestions à nous partager dans le cadre de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat ?

Nous voici arrivés à la fin de cet entretien, et nous tenons à vous remercier chaleureusement pour vos précieuses contributions.

Les prochaines étapes de notre mission consisteront à poursuivre la collecte de données avec d'autres parties prenantes, suivie du dépouillement, de l'analyse, et de l'élaboration du rapport provisoire de mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat pour la période 2016 à 2023 au Burkina Faso. Ce rapport sera ensuite transmis au SP/CNDD pour y apporter leurs remarques et suggestions. Par la suite, une réunion de restitution sera organisée avec le comité technique de suivi.

Suite à cet atelier, nous intégrerons leurs observations afin de finaliser le rapport, qui sera ensuite présenté lors d'un atelier national.

Merci encore pour votre collaboration et votre engagement pour 2030.

VI.4 Tableaux et graphiques complémentaires

Tableau 20: Situation de la dynamique des indicateurs des ODD cibles (Rapport de contributions des ONGs et Associations, 2023)

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable												
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Taux d'accès à l'eau potable (%)	71,9	2015	76,4	2020	76,2	0,97%	79,21	79	79,4	81,4
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Taux d'accès à l'assainissement (%)	18	2015	25,3	2020	26,8	6,86%	34,94	34	29,3	33,3
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger	Volume d'eau usée épuré par année (m3)	2315,3	2015	3013,2	2020	3523,6	7,25%	4662,01	2800	3500	4500

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d' alimentation en eau et d' assainissement gérés de façon durable												
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	40	2015	40	2020	40	0,00%	40	100	100	100
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges	13	2015	20	2020	21	8,32%	28,91	25	23	27
		Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel (%)	66,67	2015	66,67	2020	66,67	0,00%	66,67	66,7	100	100
		Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	2	2015	17	2020	19	45,53%	85,23	14	24	32
		Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	2	2015	27	2020	30	57,04%	182,47	18	47	59

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 7

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 7 : Situation de l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable												
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Taux de couverture électrique national (%)	35,9	2016	49,29	2021		6,54%	63,52	45	28	35
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	Part de l'énergie renouvelable dans la production totale d'énergie (%)	9,4	2015	24,7	2020	18,8	12,25%	29,84	30		

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 11

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables												
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (%)	17,2	2015	18,5	2020	18,5	1,22%	19,42	10	8	6
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	Proportion de villes disposant d'un SDGDU (%)	2,04	2015	2,04	2020	2,04	0,00%	2,04	91,8	91,84	91,84

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 12 relative à la gestion durable des ressources naturelles

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables												
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	Superficie de terre dégradée récupérée dans les espaces de conservation (dans la région)	10500	19028	37231	2020	39869	-0,01%	39856,45	25000	52 231	62 231
		Nombre de villages en transformation en écovillage (dans la région)	5	2018	43	2020	63	132,70%	1847,15	63	73	73
		Proportion des aires de protection faunique sous aménagement/Proportion on de superficies des aires de protection faunique sous aménagement (%)	40	2015	25	2020	15	-14,99%	7,89	70	70	80
		Nombre d'unités de recyclage des déchets plastiques dans la région	1	2017	12	2020	10	77,83%	100	13	12	15

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 12 relative à l'action écologique

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers. 2025	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.		2020	2023	2025
ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables												
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	Nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des produits chimiques industriels	172	2016	882	2020	1129	45,69%	5086,59	1000	1000	1000
		Nombre d'autorisations pour les pratiques utilisant des rayonnements ionisants	91	2015	117	2020	145	8,07%	197,81	115	125	125
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion de déchets solides (%)	13	2015	26,53	2020	24,49	11,13%	37,36	25	30,61	34,69

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 13

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers. 2025	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.		2020	2023	2025
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions												
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100000 personnes	Nombre de victimes suite à des catastrophes	42 482	2015	130 456	2020	101 083	15,54%	180 161		120 000	150 000

Situation de la dynamique des indicateurs de l'ODD 15

Cibles	Indicateur international	Indicateur national	Réalizations						Pers.	Cibles		
			Réf.	Année	Act.	Année	2021	Tend.	2025	2020	2023	2025
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer												
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement (dans la région) (%)	40	2015	25,07	2020	15,1	-14,99%	7,89	70	70	80
		Proportion des aires classées apurées (dans la région) (%)	7,79	2020	7,79	2020	18,18	133,38%	539,29	26	23,38	33,8
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	Nombre de zones humides classées comme site RAMSAR	15	2015	25	2020	25	8,89%	35,14	25	28	30
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Surface des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre	Superficie de terres dégradées des zones protégées récupérées	10 500	2015	37 231	2020	39 869	24,90%	97 036	25 000	52 231	62 231

Tableau 21 : Situation des principaux indicateurs au 31 décembre 2022 (note synthèse MEEA)

Indicateurs	Définition/ description	Cibles 2030 (%)	2016	2022	Progression
<i>Cible ODD 6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</i>					
Taux d'accès national à l'eau potable	Proportion de populations ayant accès à l'eau potable selon les normes et critères nationaux	100	72,4%	76,20%	3,8
<i>Cible ODD6.1.1 Taux d'accès à l'eau potable Niveau Géré en toute sécurité</i>					
Taux d'accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	100	17,6%	22,8%	5,1%
<i>Cible ODD 6.2: assurer d'ici à 2030, l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable"</i>					
Taux d'accès national à l'assainissement	Proportion de ménages utilisant une latrine familiale améliorée dont le nombre total d'utilisateurs est au plus égal à 10	100	19,8%	27,5%	7,7
Proportion de villages et secteurs déclarés FDAL	Proportion de villages et de secteurs déclarés FDAL (Utilisation d'ouvrages d'assainissement homologués et / ou non homologués)	100	0,2	8,4	8,2
<i>Cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</i>					

Indicateurs	Définition/ description	Cibles 2030 (%)	2016	2022	Progression
<i>Non renseigné</i>					
<i>Cible 6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</i>					
<i>Non renseigné</i>					
<i>Cible ODD 6.5: D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient</i>					
Degré de mise en œuvre de la GIRE	Le niveau de mise en œuvre est évalué sur la base des paramètres suivants : - Environnement favorable - Institutions et participation - Instruments de gestion - Financement	100	63%	66%	3
Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	Deux bassins internationaux (Niger et Volta) sur trois font l'objet de coopération opérationnelle.	100	67	67	0
<i>Cible ODD 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</i>					
Proportion de sites Ramsar disposant de plan de gestion	La proportion est déterminée par le rapport entre le nombre de sites inscrits sur la liste Ramsar et le nombre total de sites potentiels de zones humides du pays qui peuvent être inscrits sur la liste Ramsar	100%	ND	66,66%	

Indicateurs	Définition/ description	Cibles 2030 (%)	2016	2022	Progression
Proportion des sites Ramsar disposant d'un plan de gestion	Il s'agit de faire le point sur le nombre de sites Ramsar existant et de déterminer ceux qui possèdent un plan de gestion officiel	100%	ND	72%	
<i>Cible ODD 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.</i>					
<i>Non renseigné</i>					
<i>Cible ODD 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.</i>					
Proportion de villages/secteurs disposant d'une association des usagers de l'eau (AUE) fonctionnelle	Proportion des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) mis en place et fonctionnel, chargé de la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable dans les villages/secteurs.	100%	94,3%	99,9%	5,6%

Insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des projets :

- Le budget global du Programme National d'Assainissement (PN AEUE) est de **2210 millions de dollars US**. Le financement acquis de **2016 à 2020 est de 163,78 millions de dollars US soit un taux de mobilisation des ressources de 7,4%**.
- Le budget du PNAEP est **2247 millions de dollars US**. Le financement acquis de 2016 à 2022 est de **965 millions de dollars US** soit un taux de mobilisation des ressources est de **42.9%**
- le budget global du PNGIRE est **2304 millions de dollars US**. Le financement acquis de 2016 à 2022 est de **461 millions de dollars US** soit un taux de mobilisation des ressources est de **20%**.

Le besoin de financement global est 5171.2 millions de dollars US.